

## Shell investit plus de \$100 millions à Montréal-Est

JEAN CHARTIER

Shell Canada a annoncé hier un investissement de \$100 millions à sa raffinerie de Montréal-Est, raffinerie qui est déjà la plus importante de la métropole par sa capacité de raffinage, et de \$10 millions à son réseau de distribution au Québec.

Le vice-président au marketing pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes, M. Alan Seager, est venu annoncer que Shell célébrera son 75<sup>e</sup> anniversaire d'implantation à Montréal-Est en se dotant d'une nouvelle unité de craquage catalytique de \$80 millions.

Celle-ci servira à produire davantage de produits légers, dont notamment des essences à unité d'octane de 92 (par rapport à 87 actuellement), ce qui permettra de satisfaire

aux nouvelles normes relatives à la moindre utilisation du plomb, nouvelles normes devant entrer en vigueur le premier janvier 1987.

Shell prévoit aussi moderniser son réseau de 850 stations service au Québec. M. Seager a déclaré que Shell Canada détient 20 % du marché en Ontario et de 17 à 18 % au Québec. Shell espère gagner deux points d'ici deux à trois ans au Québec. Pour rester en affaires, il fallait prendre la décision de moderniser, a déclaré M. Seager. Sinon, il fallait faire comme Texaco et Esso et fermer la raffinerie montréalaise. Shell a préféré garder sa raffinerie de Sarnia pour desservir l'Ontario et fermer celle de Toronto.

Shell Canada a aussi fermé la raffinerie du Manitoba ces dernières années et ouvert une raffinerie ultra-moderne à Edmonton. SC a une quatrième installation de raffinage en

Colombie-Britannique.

Cette annonce survient quelques jours après que M. Seager eut fait parvenir un télégramme aux gouvernements fédéral et provincial dans lequel il menaçait de fermer la raffinerie de Montréal-Est si les instances gouvernementales finançaient la survie de la raffinerie de Gulf. (Lire autres informations en page 9)

M. Seager estime que la raffinerie de Gulf à Montréal-Est nécessitera, elle aussi, des investissements nouveaux de \$50 millions si elle reste en opération. Au cours des trois prochaines années, il y aura sur-capacité sur le marché si la raffinerie de Gulf reste ouverte, répond-il à une question sur l'avenir du voisin à Montréal-Est. Pour rester en affaires, la décision de moderniser est nécessaire pour chacun des raffineurs. C'était déjà chose faite chez Pétrofin et chez Ultramar.

« Si Gulf ferme ses portes à Montréal-Est, le marché sera serré pour un an, a déclaré M. Seager, mais par la suite, il y aura à nouveau surplus. Présentement, une partie de notre production s'appuie sur les États-Unis et l'Ontario tandis que nous importons de l'essence sans plomb. Nous expédions aussi du pétrole léger vers l'Ontario. Pendant un temps, nous approvisionnerons plutôt Ottawa de Sarnia ».

Interrogé sur le danger d'une hausse du prix de l'essence à Montréal en raison d'une capacité raréfiée de raffinage, M. Seager rappelle d'abord que le prix de l'essence n'a pas bougé cette année. « Si je monte le prix trop haut, quelqu'un va offrir un prix moindre. À Québec non plus, il n'y a pas eu de changement hormis la hausse de taxe de 2 cents le litre. Pour l'huile à chauffage, même phénomène ».

M. Seager a mentionné que le rendement sur l'investissement de l'industrie pétrolière n'a pas dépassé 5 % l'an dernier.

Présentement, 20,000 barils par jour arrivent sur le marché québécois de l'extérieur et 17,000 barils par jour sont acheminés d'ici à l'extérieur. C'est donc un marché à peu près équilibré en fin de compte.

Le directeur de la raffinerie, M. Gaston Lafontaine, a fait valoir que Shell Canada procède à son investissement le plus important à Montréal-Est depuis 1933. En tout, Shell dépensera \$250 millions au Québec en 1986 dont \$140 millions en frais d'opération, approximativement le même montant qu'en 1985. La compagnie compte 900 employés au Québec et la construction du craqueur catalytique nécessitera l'embauche de 1,000 ouvriers de la construction.

## PRISE D'OTAGES À NANTES



La télévision française a diffusé en soirée hier des images saisissantes de la prise d'otages au Palais de justice de Nantes. Ici, Abdel Karim Khalki brandit un pistolet et une grenade en direction des otages. Photo AP

## Trois bandits menacent un magistrat et des jurés

NANTES (AP) — Une quinzaine de personnes étaient toujours retenues en otages, jeudi soir, dans la salle des assises du Palais de justice de Nantes, par trois hommes armés de pistolets et d'une grenade. Les trois bandits, qui avaient libéré dans l'après-midi 19 otages, dont 15 étudiants en droit et deux journalistes, ont formulé des semblants de revendications qui laissaient les policiers sceptiques.

À peine visible, dans la nuit et l'épais brouillard tombé sur Nantes en fin d'après-midi, le Palais de justice était cerné d'un très important dispositif de police qui interdisait aux passants d'approcher.

C'est vers 11h que la prise d'otages a commencé. On jouait dans la salle des assises Georges Courtois et Patrick Thiollet, 38 et 24 ans, accusés de divers hold-ups et d'association de malfaiteurs avec deux autres comparses qui ont refusé « l'aventure », selon la police.

Quelques minutes après la reprise de l'audience (le procès avait commencé mercredi), un homme qui avait pris place dans le public a sorti un pistolet et une grenade, neutralisant du même coup les quatre policiers qui se trouvaient dans la salle.

Il semble qu'un policier ait tenté de résister; deux

balles auraient été tirées mais personne n'aurait été blessé.

Selon un magistrat, le public avait été fouillé à l'entrée de la Cour d'assises, dont cet homme, Abdel Karim Khalki, ancien repris de justice libéré en fin de peine le 29 novembre et sans doute d'origine marocaine. Mais les policiers, à l'évidence, n'ont trouvé trace ni de la grenade, ni des quatre pistolets de gros calibre qu'il dissimulait vraisemblablement dans ses vêtements.

Khalki donne alors aux deux accusés les pistolets. Ce sont, à ce moment là, 32 personnes qui sont retenues en otages par les bandits, d'autres ayant réussi au tout début à fuir la salle.

Assez rapidement, les trois hommes libèrent 17 personnes: 15 étudiants en droit et deux journalistes. Il reste alors les 11 jurés, le président de la Cour d'assises, M. Dominique Bailhache — auquel s'enchaîne khalki — plus les assesseurs et greffiers.

Fait inhabituel dans l'histoire déjà longue des prises d'otages, les gangsters demandent aux caméramans de FR3 de venir filmer quelques minutes « l'événement ».

Voir page 8: Otages

POUR LA SUSPENSION PENDANT TROIS MOIS DES BÉNÉFICES DU BUDGET DUHAIME

## Johnson blâme le gouvernement

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, blâme sévèrement le gouvernement Bourassa « qui suspend cyniquement pour trois mois le bénéfice des réductions d'impôt auxquelles avaient droit, dès le 1<sup>er</sup> janvier, 2,5 millions de salariés déduits à la source ».

M. Johnson estime même que, huit jours après son entrée en fonctions, le gouvernement Bourassa a déjà renié sa signature, puisque mercredi « le ministre des Finances a déchiré les lois fiscales qu'il avait lui-même déposées la veille » pour appliquer le budget Duhaime d'avril dernier.

« C'est un cadeau de 20 cents par semaine, pour les gens avec un revenu imposable de \$20,000, pour leur demander de ne pas prendre pendant trois mois le \$15 par paye (d'allègement fiscal) auquel ils auraient eu droit avec le budget Duhaime », a pour sa part lancé hier le député de Roberval, M. Michel Gauthier, à propos du mini-budget déposé mercredi par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque.

Quant au député de Lévis, M. Jean Garon, lors du débat sur ce budget, il a accusé les libéraux d'avoir convoqué une session parlementaire uniquement pour « se donner les crédits du budget Duhaime ».

« Le projet de loi fiscale Duhaime, déposé par l'actuel gouvernement il y a deux jours, prévoyait des réductions à la source réduites pour des centaines de milliers de citoyens. Hier, le ministre des Finances s'est levé et nous a annoncé que ces diminutions d'impôt ne s'appliqueraient qu'à compter du mois d'avril », a déclaré M. Johnson.

« On prive 2,5 millions de travailleurs (dont 360,000 employés de la Fonction publique) de \$85 millions dans les trois prochains mois. Et \$65 millions de ces \$85 millions de diminution d'impôt iraient (seraient allés) aux familles par le biais des exemptions personnelles pour les enfants à charge et des déductions de frais de garde », a ajouté M. Johnson, dans sa réplique au budget.

Pour les salariés astreints aux déductions à la source, ce budget reporte en effet au « retour d'impôt » de l'été 1987 le bénéfice de \$103 mil-



M. Pierre Marc Johnson

lions d'allègements contenus dans le budget Duhaime. Mais, comme ce budget accorde \$18 millions d'allègements fiscaux supplémentaires au premier trimestre de 1986, le manque à gagner est de \$85 millions pour les contribuables.

La motion de blâme déposée hier par l'Opposition — une motion évidemment sans risque puisque les libéraux sont 97 en Chambre et les péquistes 23 — condamne aussi le gouvernement pour avoir renié ses engagements électoraux dans le domaine de la santé « pour financer des mesures fiscales qui privilégient les contribuables à hauts revenus ».

Les crédits supplémentaires déposés mercredi ne prévoient aucune somme pour remédier aux problèmes des urgences des hôpitaux, même si le discours inaugural prévoyait « prendre sans délai des mesures, sur la base de nos propositions énoncées au cours de la campagne électorale ».

La motion de blâme estime aussi que le mini-budget Lévesque « nuit à la santé financière du gouvernement ». À partir de ce budget, les députés péquistes mettent déjà en doute la capacité d'un nouveau gouvernement Bourassa de gérer sagement les finances publiques. M. Johnson a notamment cité une étude de l'Institut C.D. Howe, sur l'aug-

Voir page 8: Blâme

## AU SOMMAIRE

### UNE REMISE EN QUESTION

En prenant résolument le parti de la responsabilité des citoyens et de leur emprise sur les pouvoirs locaux, la commission d'étude sur l'avenir des municipalités, dirigée par M. Jacques Parizeau, remet en cause le rôle de l'État tel qu'il s'est développé au Québec depuis 25 ans. Page 3

### GORBATCHEV FAIT UNE OFFRE

Le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a écrit au président américain, M. Ronald Reagan, pour lui proposer un moratoire sur les essais nucléaires. M. Gorbatchev offre aussi aux Américains de vérifier les installations soviétiques sur les essais nucléaires. Nos informations en page 4.

## ÉCONOMIE

### UNIGESCO VISE 20 % DE PROVIGO

Le président d'Unigesco, M. Bertin Nadeau, a déclaré hier devant les actionnaires réunis en assemblée annuelle que la société de gestion de Montréal prévoyait atteindre sous peu son objectif d'obtenir 20 % du capital-actions de Provigo. La participation convoitée est celle de 7 % de Soquia, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Page 9

### LA LAURENTIENNE AIDE 10 JEUNES ENTREPRISES

Le Fonds Emploi Jeunesse lancé au début de l'année par le Groupe La Laurentienne a permis de « donner un coup de pouce » à une dizaine d'entreprises dans leurs projets de lancement et d'expansion. Doté d'un fonds de départ de \$100,000, le Fonds n'a cependant pas suscité l'effet d'entraînement attendu. Page 9

## VOLTE-FACE D'OTTAWA DANS LE DOSSIER DE HAVILLAND-BOEING

## Un comité parlementaire examinera la vente

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, a annoncé, hier aux Communes, qu'un comité parlementaire examinera dès le mois de janvier la vente de l'avionneur torontois De Havilland à la société américaine Boeing.

Prenant tout le monde par surprise, le ministre a fait cette annonce en Chambre alors que la veille, le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret, avait fermement répondu à l'opposition qu'il n'était pas question que la vente soit examinée par les députés.

« Je l'ai dit très nettement. Une fois pour toute, c'est non », avait dé-

claré, mercredi, M. de Cotret visiblement excédé par 11 jours de questions incessantes et d'attaques de la part des députés de l'opposition. M. de Cotret n'était pas en Chambre hier.

M. Stevens a justifié sa décision par un changement de circonstances. Rejetant le fait qu'il aurait cédé aux pressions de l'opinion publique, M. Stevens a déclaré que le travail légal et la montagne de documents à examiner avaient récemment convaincu le gouvernement qu'il était impossible de signer le contrat de vente pour le 31 décembre comme entendait le faire M. de Cotret. M. Stevens a précisé que l'accord avec Boeing donnait au gouvernement jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour signer le contrat de vente.

Boeing s'est portée acquéreur de la société De Havilland le 2 décembre dernier pour la somme de \$155 millions, dont \$90 millions seront versés en espèces au moment de la signature de la vente. Les \$65 millions restants pourront être acquittés en paiements échelonnés, mais la firme américaine pourra faire diminuer cette dette d'un million pour chaque \$5 millions d'achats de biens et de services canadiens.

En permettant l'examen de la vente par un comité parlementaire, le ministre Stevens espère que l'action du gouvernement dans ce dossier apparaîtra plus claire à la population. « Nous sommes anxieux de voir cette vente bien comprise par la population », a-t-il déclaré à sa sortie

Voir page 8: De Havilland



M. Sinclair Stevens

## RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE

## Le français a toujours besoin d'aide au Québec

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le français est loin d'être devenu la langue normale et habituelle d'usage au Québec, estime le Conseil de la langue française.

Dans son dernier rapport annuel, déposé jeudi à l'Assemblée nationale, le Conseil rappelle qu'en dépit des progrès enregistrés depuis 10 ans à la suite des Lois 101 et 22, « il n'est pas possible de conclure que le français est devenu en 1985 la langue nor-

male et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Le rapport signale que dans la région de Montréal, on exige toujours la connaissance de l'anglais comme condition de travail.

« L'usage des termes français n'a pas encore réussi à s'implanter dans le parler quotidien des travailleurs et on a constaté dernièrement un fléchissement de la qualité du français dans la présentation des produits », poursuit

Voir page 8: Le français

## Pour les amateurs de biographies...

Andrée Désilets  
LOUIS-RODRIGUE MASSON  
Un seigneur sans titre  
158 pages, 12,95\$

Gabrielle Roy  
LA DÉTRESSE ET L'ENCHANTEMENT  
505 pages, 18,95\$

Hélène Pelletier-Baillegoan  
MARIE GERIN-LAJOIE  
De mère en fille, la cause des femmes  
424 pages, illustré, 19,95\$

Boréal Express

## LE DÉFICIT RÉEL

# Châtelain : « plus qu'un différend technique »

GILLES LESAGE

QUEBEC — Nullement décontenancé par le coup de tonnerre qu'a suscité son rapport annuel, le vérificateur général du Québec est d'avis que certains tentent de noyer le poisson en disant que ses « restrictions » sur les conventions comptables du gouvernement ne sont que chicanes de spécialistes.

Interrogé hier par LE DEVOIR, M. Rhéal Châtelain juge positives les réactions suscitées par son rapport pour l'année 1984-85, et il se dit optimiste quant à l'avenir. Il espère que, cette fois, ainsi qu'il le réclame depuis des années, la commission de l'Assemblée nationale, de qui il relève expressément, se donnera la peine d'étudier le document controversé, et que les commissions permanentes se pencheront aussi sur ses remarques et recommandations concernant divers secteurs de l'administration publique.

Le vérificateur en profite pour souligner que, même s'il a apporté des restrictions sur l'information concernant les états financiers du gouvernement, il a bel et bien approuvé ces derniers, en espérant que les déficiences seront corrigées. Il s'insurge contre ceux qui prétendent que son insistance à réclamer des conventions comptables plus appropriées relèvent de la théorie comptable ou du débat académique entre spécialistes. On tente de noyer le poisson, dit-il; les états financiers constituent le rapport aux actionnaires, dans ce cas à la population, par le truchement de l'Assemblée. Cette information doit être fidèle, complète, convenable, et pas seulement dans les notes de bas de pages. Elle doit être accessible à sa face même, par exemple, sur les coûts des régimes de retraite.

M. Châtelain rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il s'insurge contre les conventions comptables en usage au gouvernement depuis une quinzaine d'années. Il le fait annuellement depuis quatre ans qu'il est en poste, et son prédécesseur, M. Gérard Larose, l'a aussi fait avant lui. On prêchait dans le désert, explique-t-il, on innovait en osant demander au gouvernement d'améliorer ses pratiques comptables. Même l'Institut canadien des comptables agréés portait peu attention à la vérification législative. Ce n'est heureusement plus le cas depuis quelques années. Les observations répétées du vérificateur québécois décollent d'ailleurs des recommandations de l'Institut concernant la vérification intégrée des finances publiques.

Le vérificateur est d'avis, par ailleurs, que la prise en compte de ses réserves ou restrictions n'affecterait en rien la cote du Québec sur les marchés financiers. Les analystes savent lire les documents, même les notes en bas de pages, et ils vont chercher l'information qui leur manque. Mais le rapport annuel a une autre utilité: il s'adresse aux actionnaires, aux députés et aux contribuables, qui ont le droit d'obtenir toute l'information pour juger la performance gouvernementale et savoir s'ils en ont vraiment pour leur argent.

À l'Assemblée, hier, le député péquiste d'Abitibi-ouest, M. François Gendron, a lancé que le vérificateur a semé « le doute et la confusion » en prétendant que le déficit de l'an dernier ne serait pas de \$3,2 milliards, mais de \$5,1 milliards, si le gouvernement utilisait les conventions comptables appropriées. Le ministre des Finances, M. Gérard-Lévesque, lui a répondu qu'il utilisait les mêmes conventions comptables que le gouvernement précédent. La veille, M. Gendron a dit que le déficit serait gonflé « artificiellement » l'on donnait suite à la recommandation de M. Châtelain de tenir compte des régimes de retraite, des

comptes à payer, des placements dans les sociétés d'Etat et des créances irrécouvrables. M. Lévesque s'est contenté de dire que le rapport serait étudié avec la plus grande attention.

Aux journalistes, le chef de l'opposition a fait valoir, quant à lui, qu'il s'agit d'un différend technique qui dure depuis des années entre le vérificateur et le ministre des Finances. « Les quatre points sur lesquels le vérificateur souhaite des modifications sont très bien connus des agences qui établissent la cote de crédit des gouvernements », note M. Pierre Marc Johnson, estimant que le rapport du vérificateur n'aura aucune influence sur la cote du Québec. M. Johnson invoque même l'avis de M. Bourassa, affirmant que si le gouvernement calculait son déficit comme le souhaite le vérificateur, il perdrait son excellente cote de crédit sur les marchés internationaux.

Au ministère des Finances, on s'emploie aussi à dédramatiser les restrictions formulées par M. Châtelain.

Ainsi, indique le directeur général des politiques et opérations financières, M. Alain Rhéaume, le ministre se conforme aux conventions comptables et aux législations actuelles. On peut discuter de certaines conventions comptables, dit-il, mais il s'agit strictement d'une question d'interprétation; le conflit porte non pas sur les états financiers mais sur les conventions utilisées pour en rendre compte. Selon le haut fonctionnaire, M. Châtelain a une vision ultra-conservatrice à cet égard. Le ministère préfère attendre le rapport de l'Institut canadien des comptables agréés sur la révision des conventions comptables.

M. Rhéaume donne un exemple. M. Châtelain réclame une baisse de \$481 millions de la valeur des placements dans certaines sociétés d'Etat qui font des pertes. Si l'on suivait ce raisonnement, dit-il, ce n'est pas un déficit, mais un surplus de \$428 millions qu'il faudrait inscrire: il y a plus de sociétés d'Etat qui font des profits et dont la valeur devrait être réévaluée à la hausse.

Pour sa part, un ancien conseiller économique du premier ministre Lévesque rappelle que certains déficits comptables ne sont généralement pas inclus dans le déficit annuel du gouvernement. Mais le professeur Pierre Fortin, dans une entrevue au Journal de Québec, est d'accord avec M. Châtelain. Même si cela fait vingt ans qu'on fonctionne comme cela, il est temps de changer les méthodes et le vérificateur général n'a pas tort de le faire remarquer au gouvernement, dit-il. De même, le directeur québécois de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI), M. Pierre Clément, a fait savoir au DEVOIR qu'il est d'accord avec les observations de M. Châtelain. Il souhaite que les députés étudient non seulement les conventions comptables, mais les remarques précises concernant les ministères et organismes gouvernementaux.

Les conventions comptables en vigueur au Québec sont, à quelques exceptions près, depuis l'institution du poste de vérificateur, il y a quinze ans déjà. M. Châtelain plaide pour une plus grande imputabilité de l'administration publique, il souhaite que les administrateurs rendent compte de leur gestion. A cor et à cris, il réclame depuis des années d'être convoqué devant l'Assemblée, de qui il relève et à qui il doit faire savoir si les contribuables en ont pour leur argent avec les fonds publics. En principe, il doit comparer une fois l'an, mais ça n'a pas été le cas depuis au moins cinq ans, sauf une fois, sur un point précis et limité.

De fait, on a nettement l'impression que, non seulement les deux partis ne s'alarment pas des « restrictions » formulées par M. Châtelain, mais qu'ils s'entendent pour mettre la sourdine à ses pressantes recommandations. Pour une raison bien simple. Le Parti québécois n'est pas intéressé à ce que la rigueur de son administration soit scrutée ou mise en doute. Le nouveau gouvernement libéral, lui, dans sa hâte d'attirer les investisseurs et d'améliorer le crédit du Québec, n'a pas intérêt à faire ressortir les faiblesses, lacunes et déficiences de la gestion des fonds publics par l'ancien gouvernement.

## THÉRÈSE LAVOIE-ROUX AU DEVOIR

# Les urgences : pas de changements majeurs avant le mois de mars 1986

RENÉE ROWAN

Il n'y avait rien dans le mini-budget déposé mercredi concernant les services d'urgence. Plusieurs ont été déçus, les attentes suscitées dans la population pendant la période électorale ayant été grandes.

« Il n'est pas question de reculer face à nos engagements », affirme au cours d'un entretien téléphonique accordé au DEVOIR la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux.

Six jours à peine après son entrée en fonction, cela aurait été irresponsable de sa part d'engager des sommes de \$10, \$15 ou \$20 millions sans avoir en premier lieu pris le temps d'étudier à fond le dossier et de voir ce qu'il convient de faire dans l'immédiat, soutient-elle.

Mme Lavoie-Roux refuse carrément de jouer aux pompiers comme cela a été trop souvent le cas dans les dernières années, constate-t-elle. Si elle reprend le dossier des urgences là où le gouvernement péquiste l'a laissé, elle refuse d'autre part d'endosser les solutions mises de l'avant par son prédécesseur. Son objectif, réitère-t-elle, « ce sont des mesures réalistes, durables et cohérentes ».

Elle ne prévoit pas d'annonces importantes avant le mois de mars, c'est-à-dire à la réouverture des travaux de la Chambre. A très brève échéance, cependant, elle veut renforcer certaines directives dont la nomination d'un médecin coordonnateur ou ce n'est pas déjà fait, une plus grande vigilance dans l'application des procédures d'admission, de transferts et d'utilisation des lits, etc. Il y a encore du travail à faire de ce côté, estime-t-elle.

En novembre dernier, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRM) recommandait au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) que des « mesures plus vigoureuses » soient prises.

Il recommandait que les crédits nécessaires soient accordés à tous les centres hospitaliers de Montréal pour éviter toute fermeture de lits de courte durée, sauf durant les mois d'été où le nombre de lits fermés ne devra pas dépasser cinq pour cent sur une base régionale; que les 150 lits de courte durée actuellement « fermés » dans les centres hospitaliers soient immédiatement réouverts; que l'on investisse \$10 millions pour les services et soins à domicile et enfin que le ministère accepte la création de nouvelles places d'hébergement et de soins prolongés en nombre suffisant pour que tous les centres hospitaliers de soins de



Mme Thérèse Lavoie-Roux

courte durée de la région retrouvent leur véritable vocation de courte durée.

En cours de campagne, le PLQ s'est engagé à ouvrir « quelque 1,200 lits de courte durée dans les prochaines années », mais cela doit se faire de façon responsable, soutient Mme Lavoie-Roux. « Il est possible que les mesures que j'aurai à annoncer dans les prochains mois impliquent d'importantes sommes d'argent: je n'en connais pas encore le montant. Ce que je peux toutefois affirmer avec certitude aujourd'hui, c'est que les recommandations que je ferai au Conseil du trésor, après étude du dossier, pour faire débloquer des fonds, seront acceptées », commente la ministre.

Au cours de cet entretien, la ministre a aussi précisé ses intentions à l'égard de la commission d'enquête sur la santé et les services sociaux.

Dans le programme électoral du PLQ, on mentionnait la nécessité de revoir « le mandat, la composition et l'échéancier » de la commission. En faisant écho à cet engagement, le discours inaugural laissait tomber le mot « composition ».

« Il s'agit d'un simple oubli », note Mme Lavoie-Roux ajoutant qu'effectivement, ces trois points seront examinés.

« Il s'agit d'une réévaluation, ce qui ne veut pas dire que tout sera forcément remis en question. Il est encore trop tôt pour dire s'il faut continuer dans la même direction ou s'il faut apporter des changements ».

Avant de se prononcer, la ministre veut d'abord entendre le président de la commission, M. Jean Rochon, et voir dans quelle perspective il entend fonctionner. Elle devait le rencontrer quelques heures plus tard. Ce que veut la ministre, « c'est une action cohérente ».

Elle déplore que le gouvernement péquiste ait créé cette commission à la toute fin de son mandat, alors qu'un changement de gouvernement était une chose clairement prévisible.

Il faut se rappeler que l'idée première d'une telle commission revient à Mme Lavoie-Roux. « Est-ce que cela était sage de créer cette commission alors que nous ne pouvions en influencer le mandat de quelque façon que ce soit? », remarque-t-elle.

D'autre part, on ne connaît qu'en mars prochain les recommandations du Comité de la consultation sur la politique familiale. Cette deuxième tranche du rapport, qui avait été promise pour le mois de janvier, a dû être reportée.

Le rapport n'est pas prêt, indique Mme Lavoie-Roux qui a rencontré, mercredi soir, les trois membres du comité de la consultation — le président M. Maurice Champagne-Gilbert ainsi que Mmes Christiane Bérubé-Gagné et Nicole Boily — et le personnel du secrétariat. Elle doit les revoir au début de janvier.

Mme Lavoie-Roux veut des « recommandations qui permettent d'agir », du « concret », précise-t-elle. Et comme on ne pourra tout faire en même temps, elle a demandé au comité d'identifier ses recommandations prioritaires.

Le gouvernement libéral a souvent parlé de la création d'un Secrétariat à la famille. Mme Lavoie-Roux est incapable pour l'instant de dire comment et quand cela va se réaliser. « Une chose est certaine, cependant, c'est qu'il va y avoir une continuité. Le dossier de la famille est un dossier important pour le gouvernement libéral », affirme-t-elle.

Interrogée sur le dossier Rivière-des-Prairies, Mme Lavoie-Roux indique que cela fait partie de ses priorités dans l'immédiat. Il s'agit d'un dossier complexe et délicat qui met plusieurs parties en cause, constate-t-elle. Elle veut se donner le temps nécessaire « pour essayer de trouver en bout de ligne une solution qui soit à l'avantage des bénéficiaires, qui les protège et leur assure la qualité de services auxquels ils ont droit ». Le mandat du commissaire, Me Richard Shadley, se termine le 30 janvier prochain.

Au nombre des autres dossiers qui requièrent une attention immédiate de la ministre, Mme Lavoie-Roux indique celui des ambulanciers de la Rive-sud et de la Rive-Nord dans lequel elle a nommé un médiateur; celui des pharmaciens qui avaient menacé de se retirer du programme d'assurance-médicaments à compter du 2 janvier et qui viennent de suspendre momentanément leurs moyens de pression dans l'espoir que l'on en arrive à une entente; celui de la désinstitutionnalisation, en particulier celui de Doré, et enfin le financement du réseau hospitalier. Les hôpitaux ne connaissent pas en-

## Unanime, la Cour suprême confirme l'indépendance des juges provinciaux

OTTAWA (d'après CP) — Les juges des cours provinciales sont indépendants et impartiaux, même s'ils sont nommés et payés par le gouvernement qui traduit devant eux les contrevenants, a statué hier la Cour suprême du Canada, dans un jugement unanime.

L'indépendance des juges du premier niveau judiciaire au Canada, cour qui traite 90 % des causes criminelles, avait été contestée par un accusé de Burlington, en Ontario, M. Walter Valente.

La contestation s'était engagée après que la Couronne eut porté en appel une sentence imposant à Valente, accusé de conduite dangereuse, une amende de \$ 200 et la suspension de son permis de conduire pour un an.

En dépassant un camion par la droite, Valente avait frappé cinq cyclistes, en tuant trois et en blessant deux.

L'intéressé invoquait l'article 11(d) de la charte canadienne des droits et libertés pour soutenir que la cour provinciale ontarienne n'était pas « un tribunal indépendant et impartial ».

L'article garantit le droit d'un inculpé d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à la suite d'un procès public et équitable.

Valente prétendait que les juges provinciaux en Ontario sont liés au gouvernement qui les nomme, fixe leur rémunération, et peut leur accorder ou enlever des privilèges. L'appel de la Couronne fut d'abord logé devant un juge de la Cour provinciale, le juge William Sharpe, qui déclina juridiction en attendant que la question constitutionnelle soit tranchée.

Le juge Gerald Le Dain, qui a rédigé le jugement pour les sept juges de la Cour suprême, a précisé qu'avant le changement apporté à la loi en 1983, les juges à qui le gouvernement permettait de siéger même s'ils avaient atteint l'âge de la retraite (alors 65 ans), n'étaient pas indépendants.

Mais le juge Sharpe, chargé du dossier Valente, n'était pas un de ces juges, note-t-il.

Suivant la Cour suprême, le test de l'indépendance judiciaire repose sur la « perception raisonnable » d'un tribunal comme indépendant.

L'immovibilité est le premier critère de l'indépendance. Suivant la tradition, les juges provinciaux restaient en poste jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le second critère essentiel est la sécurité financière. « Le droit du juge provincial à son salaire est établi par la loi, et le gouvernement ne peut d'aucune manière s'y ingérer de façon à affecter l'indépendance d'un juge en particulier », écrit le juge Le Dain. « Il est impossible qu'une assemblée législative refuse de voter les crédits annuels en vue de tenter de contrôler ou d'influencer les juges de toute une cour ».

Aussi le fait pour les juges provinciaux d'avoir un même programme de retraite ou de soins dentaires que les procureurs de la Couronne ne les a pas rendus dépendants du gouvernement.

Le troisième critère réside dans la contrainte institutionnelle. La désignation d'un juge à un dossier et l'établissement des audiences sont contrôlés par la cour provinciale.

On peut souhaiter une plus grande indépendance, mais la charte n'en fait pas une condition essentielle. Le rôle donné au pouvoir judiciaire par la constitution en matière de droits fondamentaux a rendu plus importante la question de l'indépendance des juges.

« La protection judiciaire des personnes et des minorités vis-à-vis de la majorité exige clairement des cours qu'elles soient séparées du système majoritaire des assemblées législatives et du parlement fédéral », disait récemment Mme Bertha Wilson, juge de la Cour suprême, lors d'une conférence aux étudiants en droit de l'Université de Toronto.

« L'indépendance de la magistrature n'a jamais été aussi cruciale », a-t-elle dit. Le juge en chef, Brian Dickson, a suggéré l'été dernier que l'indépendance des juges soit enchâssée dans la constitution. Il s'est inquiété du fait que le ministre fédéral de la Justice ait encore le contrôle des emplois administratifs de la cour.

**guérin**  
l'éditeur qui édite  
Le système scolaire du Québec

Michel Bouchard, Pierre Étienne, Gilles Isabelle

**guérin** éditeur limitée  
4501 Drolet  
Montréal H2T 2G2  
Tél.: (514) 842-3481

Cet ouvrage présente les divers piliers administratifs du système scolaire québécois, suivis des différents niveaux d'enseignement et du personnel qui y évolue. Les organismes annexes au monde de l'éducation y sont répertoriés et différents sujets complémentaires y sont développés: législation, organisations pédagogiques, langue d'enseignement.

Tome 1 - ISBN-2-7601-0312-9 (314 p.) 11,00 \$  
Tome 2 - ISBN-2-7601-0318-8 (800 p.) 11,00 \$  
Tome 3 - ISBN-2-7601-0790-6 (307 p.) 11,00 \$

En vente dans les librairies:  
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112  
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525  
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647  
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

**CRÈCHES**  
10% de remise sur présentation de cette annonce

**Desmarais & Robitaille**  
60, Notre-Dame o., Montréal  
845-3194

**LE DEVOIR**

RENSEIGNEMENTS ..... (514) 844-3361  
Administration ..... (514) 844-3361  
Rédaction ..... (514) 842-9628  
Publicité  
Générale ..... (514) 842-9645  
Annonces classées ..... (514) 286-1200  
Abonnements  
Montréal ..... (514) 844-3361  
ou (514) 332-3890  
Québec ..... (418) 687-2034  
Extérieur — Indicatif 514 ..... 1-800-361-6059  
Indicatif 418 ..... 1-800-463-4645  
Indicatif 819 ..... 1-800-361-5699  
Indicatif 613 ..... 1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

**LE DEVOIR ESSENTIEL!**

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

core leur budget de fonctionnement pour l'année qui vient, ce qui est inacceptable, remarque-t-elle.

**avis de demande d'un permis d'alcool**

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 5.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Chevaliers de Colomb conseil St-Rémi 1822 Chevaliers de Colomb conseil St-Sauveur St-Rémi (Québec) JOL 2L0	Changement permanent d'endroit d'exploitation d'un Club	25, rue St-Sauveur St-Rémi
Les 3 Marmitons Inc. Les 3 Marmitons Inc. 3670, rue Fleury est Montréal nord	1 Restaurant sur terrasse 1 Restaurant	3670, rue Fleury est Montréal nord
113673 Canada Inc. Le Vieux Village Grec Brochette 8840, boul. St-Laurent Montréal	1 Restaurant	8840, boul. St-Laurent Montréal
La Première Porcelaine Canadienne de Montréal (Mtl) Inc. Les Petits Pains Chauds C.P. 751 Succursale C Montréal (Québec) H2L 4L6	1 Epicerie	Édifice F 2600, rue Ontario est Lot 159-15 Montréal
2326-6976 Québec Inc. Boulangerie Cantor 3645, Notre-Dame ouest Montréal	1 Epicerie	3645, Notre-Dame ouest Montréal
LE Yen Thi Xuan La Petite Vietnamiense Enr. 5633, Côte des Neiges, app. 4 Montréal (Québec) H3T 1Y8	1 Restaurant sur terrasse	900, rue Duluth est Montréal
Vital, Eduardo Manuel Epicerie Eduardo Vital 1270, rue Marie-Anne Est Montréal	1 Epicerie	1270, rue Marie-Anne Est Montréal
1859-1123 Québec Inc. Taverne du Métro Côté de la 8753, Lajeunesse Montréal	Permis additionnel 1 Taverne sur terrasse	8753, Lajeunesse Montréal
Restaurant Montage Inc. Restaurant Montage Inc. 3424, boul. Carier Laval	1 Restaurant	3424, boul. Carier Laval
Restaurant Hawaii Kai Inc. Restaurant Hawaii Kai Inc. 8020, Nantes Brossard, (Québec) J4Y 1Z1	1 Restaurant 1 Bar	8055, boul. Taschereau Brossard
2151-8238 Québec Inc. 16360 Te Maria-Goretti Montréal	Demande amendée 1 Bar danse et spectacles	16360 Te Maria-Goretti Montréal
Les investissements Nakis Inc. Restaurant La Grange de Repentigny 403, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2T2	3 Restaurants	403, rue Notre-Dame Repentigny
De Angelis, Roberto Dépanneur R.M.A. 7420, rue Casgrain Montréal	1 Epicerie	7420, rue Casgrain Montréal
Marché D'Alimentation Vincelli Inc. Marché D'Alimentation Vincelli Inc. 4601, boul. Des Sources Dorland-des-Ormeaux (Québec)	1 Epicerie	4601, boul. Des Sources Dorland-des-Ormeaux (Québec)
Récupération Distric Inc. Distric 2200, boul. McNamara Laval	1 Epicerie	2155, rue St-Ezlar Ouest Laval
Les Fromageries Pinar Inc. Les Fromageries Pinar Inc. 2117, rue Mont-Royal Est Montréal	1 Epicerie	2117, rue Mont-Royal Est Montréal
D. Spardakos & George & P.A. Despatie & P. Bayard & J. Pezoulas Restaurant Giorgio 3094, chemin Chamby Longueuil	1 Restaurant	3094, chemin Chamby Longueuil
Les Entreprises Serge Toussaint Inc. Provi-Sor 4333, boul. Jean Dorland-des-Ormeaux Montréal	1 Epicerie	4303, boul. Jean Dorland-des-Ormeaux
La Ferme Carnaval Inc. Super Carnaval 200, boul. de L'Avégnon, bureau 600 Neuchâtel	1 Epicerie	1011, boul. Taschereau Greenfield Park
La Ferme Carnaval Inc. Super Carnaval 200, boul. de L'Avégnon, bureau 600 Neuchâtel	1 Epicerie	4400, boul. De La Concorde Laval
La Ferme Carnaval Inc. Super Carnaval 200, boul. de L'Avégnon, bureau 600 Neuchâtel	Permis additionnel 1 Epicerie	3630, chemin Chamby Longueuil
La Ferme Carnaval Inc. Super Carnaval 200, boul. de L'Avégnon, bureau 200 Neuchâtel	Permis additionnel 1 Epicerie	6675, boul. Jean-Talon Est St-Léonard
143068 Canada Inc. Les Restaurants Dets 4006, Ste-Catherine ouest Westmount	1 Restaurant	4006, Ste-Catherine ouest Westmount
Laiterie Perrette Lité Laiterie Perrette Lité Dépanneur no. 237 998, boul. St-Martin ouest Laval (Québec) H7S 1M6	1 Epicerie	4405, Grande Allée Greenfield Park
Restaurant Pina Inc. Restaurant Pina Inc. 9098, boul. St-Laurent Montréal	1 Restaurant	9098, boul. St-Laurent Montréal

Un parti pris pour la responsabilité des citoyens

# La Commission Parizeau remet en cause le rôle de l'État face aux pouvoirs locaux

ALAIN DUHAMEL

En prenant résolument le parti de la responsabilité des citoyens, la Commission d'étude sur les municipalités, dirigée par l'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, remet en cause le rôle de l'État, tel qu'il s'est développé dans le contexte de la révolution tranquille, autant dans ses rapports avec les citoyens que dans ses rapports avec les administrations locales.

S'il est indubitable que le gouvernement doit assurer la protection et l'égalité des chances aux citoyens, il n'est pas certain, par contre, qu'il doive se répandre tous azimuts en s'imposant partout.

« Outre, cependant, que certaines de ces fonctions fondamentales de l'État peuvent prendre des formes différentes, un grand nombre de besoins collectifs peuvent être perçus par divers groupes de citoyens comme n'ayant pas la même intensité, la même urgence ou la même justification. Des divergences appréciables peuvent donc apparaître dans l'offre des services » lit-on dans un document de réflexion que vient de publier la commission d'étude instituée l'automne dernier par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« La Commission suggère, lit-on encore, que l'on accepte ces divergences comme étant fructueuses, comme étant l'expression d'aspirations et de conditions particulières correspondant à des milieux de vie différents et comme reflétant une diversité souhaitable découlant d'ailleurs de la diversité des attitudes et des besoins individuels. »

La commission doit à la fin de janvier, et jusqu'au début du mois de juin, entreprendre une tournée québécoise afin d'entendre les élus municipaux, les contribuables et tous les organismes intéressés à contribuer à un débat, engagé depuis quelques années en milieu municipal, sur le thème de la décentralisation de l'État québécois et, donc, sur l'avenir des administrations locales.

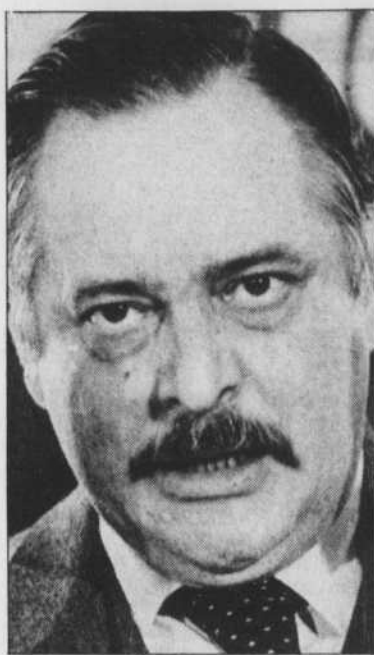
La publication de ce texte de réflexion, diffusé à plus de 8,000 exemplaires, a pour but de fournir un cadre, non limitatif, à la discussion. Les conclusions, provisoires, de la Commission donnent une indication des enjeux considérables d'un débat qui met en cause à plusieurs égards des fondements, après un quart de siècle, d'une révolution tranquille.

Ainsi, la Commission constate que les arbitrages entre les besoins exprimés et l'allocation des ressources se sont déplacés des administrations locales vers l'État, avec tout ce que cela comporte d'uniformisation, de standardisation, de normalisation et, dans une certaine mesure, d'affaiblissement de la responsabilité consciente des citoyens.

Ne pourrait-on alors penser que des administrations locales prennent à leur compte des services offerts actuellement par l'État québécois? Lesquels? « Les services susceptibles d'être fournis en quantité variable à des groupes de citoyens différents et en fonction de leurs exigences et des conditions locales pourraient et, au fond, devraient être du ressort des municipalités » répond la commission en entendant par là les services reliés à la définition de la qualité de vie à laquelle les citoyens aspirent.

Les citoyens, s'ils ont la responsabilité de déterminer la quantité et la qualité des services locaux, doivent aussi prendre la responsabilité de déterminer le niveau de taxation. Le mythe de la gratuité des services publics, quels qu'ils soient, n'a pas de place dans cette réflexion.

La commission admet que, dans les grandes villes, le principe de la responsabilité consciente des citoyens se heurte à des difficultés d'application, voire d'animation. Y a-t-il lieu d'institutionnaliser les rapports entre les groupes de citoyens et l'administration municipale? La



M. Jacques Parizeau

commission pose la question et se propose de l'approfondir avec ses interlocuteurs.

Tout examen des responsabilités municipales conduit à s'interroger sur le financement des services publics. La Commission estime à environ \$200 millions l'espace fiscal encore accessible aux administrations municipales dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale mise en marche en 1980. Cet espace se compose pour l'essentiel d'un manque à gagner dans les compensations des gouvernements du Québec et du Canada.

« La somme n'est pas négligeable mais pourrait être insuffisante dans l'éventualité où les municipalités assumerait plusieurs nouvelles res-

ponsabilités » conclut la Commission.

Une formule de peréquation, déjà utilisée à une modeste échelle, ne paraît pas souhaitable à la Commission puisqu'elle privilégie la responsabilité des citoyens. Le financement des nouvelles responsabilités municipales, le cas échéant, devra donc s'appuyer sur des sources de taxation ou de tarification identifiées et calibrées par les citoyens eux-mêmes.

Les rapports entre l'État et les administrations locales se sont diversifiés et compliqués au point où la commission s'interroge sur la pertinence de certains types de réglementation et des interventions directes, surtout des ministères sectoriels, eu égard à l'autonomie des municipalités.

Interviennent aussi, dans le cadre de réflexion de la commission, les débats sur la privatisation de certains services publics, sur l'avenir des municipalités régionales de comté (les MRC) et, par extension, sur l'avenir des communautés urbaines et régionales.

La commission incline à penser que les MRC deviendront des paliers intermédiaires de service, accueillant à la fois des services municipaux et des services gouvernementaux. L'avenir des MRC, dans la perspective d'un débat sur la décentralisation, s'est trouvée en fond de scène des rapports entre les administrations municipales et le gouvernement québécois depuis quelques années, les premières ayant à se plaindre d'une propension au délestage du second, sans pourvoir au financement desdits services.

Les audiences publiques de la Commission doivent débuter, en principe, le 27 janvier à Québec et se terminer le 2 juin à Sept-Îles. Le rapport de la Commission est attendu pour l'automne prochain.

## Les émissions acides : Ottawa ne s'est pas engagé envers l'Ontario

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

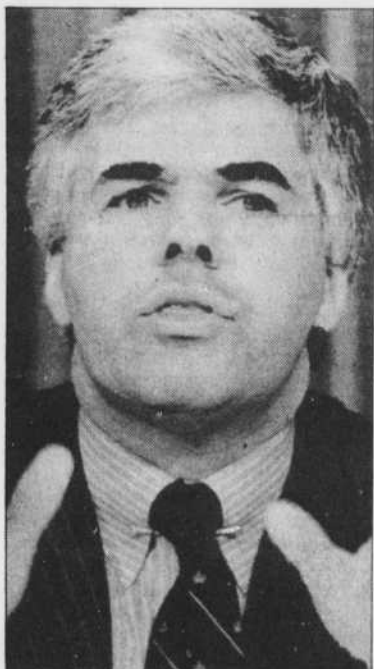
Le gouvernement fédéral n'a pas encore touché à l'enveloppe budgétaire de \$150 millions mise de côté pour réduire les émissions acides des grands pollueurs canadiens et aucun montant précis n'a été ou sera octroyé à l'Ontario pour régler l'ensemble des provinces n'ayant déposé leurs demandes d'assistance financière.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le ministre fédéral de l'Environnement, M. Thomas McMillan, qui venait d'aviser son homologue provincial, M. Clifford Lincoln, de son intention de le rencontrer « prochainement » pour discuter notamment de l'aide qu'Ottawa pourrait apporter à la Noranda, la principale source d'émissions acides sur le territoire québécois.

Mardi, le ministre québécois de l'Environnement s'inquiétait publiquement de la possibilité qu'Ottawa ait déjà engagé en faveur de l'Ontario l'essentiel de son budget de \$150 millions pour la lutte aux pluies acides, au risque de laisser des miettes au Québec. Lundi, en annonçant son programme de contrôle des émissions acides, le ministre ontarien de l'Environnement, M. Jim Bradley, indiquait que Queen's Park allait consacrer \$85 millions pour dépolluer les raffineries de métaux non-ferreux et qu'Ottawa allait en faire autant.

M. McMillan a précisé hier en entrevue qu'il avait bel et bien conclu un « gentleman's agreement » avec M. Bradley mais « sans engager formellement » le gouvernement fédéral sur une somme précise. Cette entente, a-t-il dit, a essentiellement consisté à divulguer à M. Bradley le critère de répartition des fonds fédéraux.

« Nous allons, a dit M. McMillan, partir du principe que le montant ac-



M. Thomas McMillan

cordé à chaque province devra, de façon générale, être proportionnel au pourcentage de polluants émis par les entreprises de chaque province par rapport au total des émissions canadiennes. »

En somme, Ottawa réservera les sommes les plus importantes aux principaux pollueurs de façon à maximiser l'efficacité de son aide.

« Si avons un préjugé favorable (« a biais ») dans cette affaire, a poursuivi M. McMillan, ce sera en faveur du Québec et de l'Ontario. Les provinces maritimes nous ont en effet indiqué qu'elles préfèrent que nous versions leur part au Québec et à l'Ontario, parce que ce sont les rejets de ces deux provinces qui ont le plus d'impacts dans les provinces atlantiques. »

Le ministre fédéral de l'Environnement ajoute que son homologue ontarien a tenu à le rencontrer récemment pour tâter l'enveloppe fédérale avant d'annoncer la contribution de sa province.

« Nous étions dans une sorte d'impasse, explique M. McMillan. M. Bradley voulait connaître notre contribution avant d'annoncer la sienne. Et de mon côté, je ne pouvais le lui indiquer car je dois connaître le total des besoins des autres provinces avant de commencer à distribuer les fonds. Nous avons donc fait un compromis lorsqu'il est venu récemment

me rencontrer à Ottawa. Il ne m'a pas demandé de chiffre précis. Mais je lui ai donné une indication générale. »

Cette indication, précise le ministre fédéral de l'Environnement, c'est essentiellement le partage éventuel de l'enveloppe de \$150 millions à partir sur la base du pourcentage de la pollution émise par chaque province canadienne par rapport au grand total du pays. Ce serait donc à partir de cette indication que le ministre ontarien de l'Environnement en serait venu à la conclusion que sa province recevra aux alentours de \$80 millions, soit à peu près 60 % de l'enveloppe totale.

M. McMillan précise d'autre part qu'à la suite d'un « échange de correspondance » avec M. Clifford Lincoln, il a été convenu hier que les deux hommes se rencontreront prochainement. Et que l'aide fédérale à la Noranda, le principal pollueur québécois, serait « en tête de l'agenda ».

Le ministre fédéral de l'Environnement a par ailleurs tenu à féliciter publiquement M. Lincoln et le nouveau gouvernement libéral, qui ont décidé de maintenir les exigences dictées à la Noranda par l'ancien gouvernement du Parti québécois. Le règlement québécois sur les pluies acides, adopté au début de l'été dernier, oblige la Noranda à réduire de 50 % d'ici 1990 ses rejets de 500,000 tonnes d'anhydride sulfureux (calcul effectué sur la base des rejets de 1980 en vertu des ententes fédérales provinciales).

M. McMillan estime qu'Ottawa « doit supporter les efforts du Québec », en raison de son attitude « progressiste » dans ce dossier et parce que la province ne doit pas être pénalisée pour l'interruption des pourparlers au moment de la récente campagne électorale. « L'argent est là et j'ai hâte personnellement que nous commencions à discuter », ajoute M. McMillan.

Ce dernier précise qu'il a rencontré la semaine dernière la haute direction de la Noranda et qu'il a hâte d'examiner avec M. Lincoln les résultats de cette rencontre.

### CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS**  
Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle  
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

**Le Barbier du Village**  
Tous Courtois

3605 St-Denis (Carré St-Louis) Montréal  
Travail professionnel  
844-8794

### La CECO ne peut être poursuivie

OTTAWA (PC-CP) — Dans un jugement partagé de 7 contre 2, la Cour suprême du Canada a statué hier, que les enquêteurs de la Commission de police du Québec sur le crime organisé (CECO) jouissent « d'une immunité absolue » et ne pouvaient être poursuivis par Gilles Rivard, un avocat qui soutenait que la CECO l'avait dénoncé sans lui permettre de se faire entendre.

La Cour d'appel du Québec avait ordonné aux commissaires, le juge Gilbert Morrier et M. Raymond Boily, de verser des dommages à Rivard parce qu'ils avaient outrepassé leur juridiction en ne fournissant pas à l'avocat la chance de se faire entendre.

La Cour suprême, par la voix du juge Julien Chouinard, qui a rédigé le jugement majoritaire, vient de renverser cette décision.

Selon le juge Chouinard, la Loi de police confère aux commissaires la même immunité que celle dont jouissent les juges de la Cour supérieure « pour tout geste accompli ou omis dans l'exercice de leurs fonctions ».

La loi ne limite pas cette immunité si les commissaires outrepassent leur juridiction, comme le prétendait l'avocat Rivard.

Le juge dit qu'il ne subsiste aucun doute que les commissaires avaient la juridiction de mener une enquête et de présenter un rapport.

« Il est possible qu'ils aient outrepassé leur juridiction en accomplissant ou en négligeant de faire les gestes mentionnés dans l'exposé détaillé des prétentions du demandeur », écrit le juge Chouinard. « Tout comme il est possible qu'ils aient violé les règles de la justice élémentaire en n'informant pas (Rivard) des faits qui lui étaient imputés et en ne lui fournissant pas l'occasion de se faire entendre. »

« Il est également possible qu'ils aient violé la Charte (québécoise) des droits et libertés. » Mais, dit le juge Chouinard, ces allégations peuvent être utilisées pour tenter de faire annuler par les tribunaux le rapport d'enquête de la commission de police, non pour réclamer des dommages de la part des commissaires.

Le juge Gérard La Forest, endossé par Mme Bertha Wilson, a rédigé un jugement dissident, estimant que les commissaires ont clairement violé une exigence de la Loi de police voulant qu'aucune personne ne puisse être blâmée dans un tel rapport à moins d'avoir été informée des allégations portées contre elle et d'avoir eu l'occasion de les réfuter.

« Cela n'a pas été fait dans le présent cas », affirme le juge La Forest.

### Hausse du salaire minimum

OTTAWA (PC) — Le ministre du Travail Bill McKnight a annoncé hier une hausse du salaire minimum fédéral de \$3.50 à \$4, à compter de mai prochain.

Le gouvernement fédéral, de plus, va abolir par la même occasion le salaire minimum différent pour les jeunes (il était de \$3.25), rendant le tarif de \$4 uniforme.

Le salaire minimum fédéral s'applique actuellement à environ 2,500 des 600,000 salariés sous juridiction fédérale. On retrouve ces salariés dans les banques, la livraison, le transport aérien, la radiodiffusion, les chemins de fer, les silos et les pipelines.

Un salaire minimum de \$4 est actuellement en vigueur dans les provinces suivantes: Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve.

Il est inférieur à \$4 au Nouveau-Brunswick (\$3.80), en Alberta (\$3.80) et en Colombie-Britannique (\$3.65). Il est supérieur à \$4 au Manitoba (\$4.30), en Saskatchewan (\$4.50) et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon (\$4.25).

### PELLETIER et PELLETIER

Optométristes  
84, NOTRE-DAME OUEST  
4e étage

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:  
**845-2987**

## Pas de grandes surprises Radio-Canada domine aux heures de pointe

NATHALIE PÉROWSKI

Les plus récents sondages BBM-Montréal, ne font pas de vagues. A peine un petit clapotis contre les récifs rabotés des habitudes d'écoute des montréalais. L'automne 85 est sans surprises. Le casse-tête des chiffres récoltés entre le 17 octobre et le 13 novembre, révèle ce qui était prévisible. A savoir que Télé Métropole détient la plus grosse part du marché montréalais tandis que Radio-Canada domine aux heures de pointe d'écoute.

Ce qui revient à dire que les Montréalais écoutent Télé Métropole la journée durant, sauf aux heures de pointe où ils sortent de leur routine et sautent sur leur convertisseur, pour syntoniser un autre genre de routine. Ce phénomène est moins un indicateur de la volatilité de l'auditoire, qu'une conséquence du nivellement culturel des grilles horaires de Radio-Canada et de Télé Métropole, les deux stations offrant plus ou moins le même genre d'émissions à plus ou moins les mêmes heures.

Ce que le palmarès de l'automne confirme, c'est que les émissions, mêmes les plus populaires, perdent tranquillement le monopole du million. Parmi le lot quotidien des téléromans, il n'y a cette fois que *Le Temps d'une paix* qui conserve sa mainmise avec 1,039,000, fidèles téléspectateurs. Après *Le Temps d'une paix*, on tombe dans le 965,000 avec *La Bonne Aventure* et dans le 951,000 avec *Peau de Banane*. Même le spécial *Loto-Québec* avec ses millionnaires croqués sur le vif alors qu'ils triomphaient en direct, n'a récolté que 913,000 téléspectateurs. Il faut croire que le bonheur des uns n'intéresse pas toujours les laissés pour compte.

Cette saison plus que jamais, on se bat non pas avec des produits

diamétralement opposés, mais avec des formats ou des formules qui s'assemblent et ce rassemble. Radio-Canada, nouvellement rompue à ce genre de bataille, en sort souvent perdante comme en témoigne le train de cinq heures toujours en retard avec une cote d'écoute de 116,000 contre la cote ronflante de 667,000 avec *Montréal en direct* à la même heure à CFTM.

Même phénomène avec Denise Bombardier et *En tête* (154,000) qui se bat à la même heure le vendredi soir contre *Vie d'artistes* (231,000). Le rapport s'inverse au moment du Téléjournal. Radio-Canada reprend ici du poil de la bête. A 22h, le *Téléjournal de Bernard Derome* attire 430,000 téléspectateurs. La cote baisse légèrement après, avec le Point (306,000), les *Nouvelles du Sport* (118,000) et *Telex Arts* (71,000). En comparaison avec l'automne dernier toutefois, toutes ces émissions ont monté. Cette hausse se vérifie également avec le Téléjournal de CFTM. L'année dernière à la même époque, la cote de TM était de 239,000. Elle est maintenant de 281,000.

Quant au *Samedi de rire* d'Yvon Deschamps, l'émission se maintient avec 594,000 téléspectateurs. *Fame* à la même heure à CFTM, ne va chercher qu'une décevante cote de 266,000.

Finalement, dans la tarte que se partagent les diffuseurs anglophones, on note une légère remontée de CFCF le soir au détriment des stations américaines. Entre 19h et 23h, CFCF détient 15% du marché. Les postes américains ont chuté d'un pourcent et talonnent CFCF avec 14% du marché.

Quant aux chaînes francophones, elles roulent le soir en toute quiétude avec un auditoire captif qui accorde 24% du marché à CFTM et 28% à Radio-Canada.

Au nom de votre santé, Cessez de fumer!

**LIBRAIRIE HERMÈS** de 9 à 9  
1120, av. Laurier ouest, outremont, montréal • 274-3669  
362 jours par année

**Résultats**

Tirage du 18 décembre 1985

649 1 7 19 36 42 49 no complémentaire 45

	GAGNANTS	LOTS
Prochain tirage: 21/12/85	6/6 1	1 079 508,20\$
	5/6+ 5	81 562,80\$
	5/6 236	1 321,40\$
Gros lot (approx.):	4/6 10 381	57,70\$
	3/6 172 171	10,00\$
	Ventes totales: 9 156 927,00\$	

**Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## GRAND PRIX DU ROMAN DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

**Patrick Besson**  
**Dara**

... le roman le plus stimulant, le plus inventif et le plus intelligemment construit de la rentrée littéraire en France.  
Lisette Morin / Le Devoir

Avec Dara, Patrick Besson nous donne un des très beaux portraits de femme de la littérature française.  
Christiane Charette / Bon Dimanche



Ce livre est un magnifique portrait, dans lequel je vous souhaite de vous égarer.  
Jacques Folch-Ribas / La Presse

**Seuil** 228 p. 17,95\$



# ARTS ET SPECTACLES

En marge de la rétrospective Morrice

## Une exposition de dessins canadiens au MBA

**ARTS PLASTIQUES**  
GILLES DAIGNEAULT

En contrepoint de la grande exposition Morrice que le MBA présente jusqu'au 2 février, le cabinet des dessins et estampes montre une soixantaine d'œuvres sur papier tirées de sa collection permanente et qui donnent un aperçu de l'art canadien de 1799 à 1956, soit depuis la *Vue sur la rivière Chaudière* de l'aquarelliste George Heriot jusqu'au fameux *Angle noir* de Molinari.

Entre les deux, on rencontrera des œuvres académiques d'artistes nés à l'extérieur du pays et qui dénotent diverses influences européennes, mais aussi des pièces plus précieuses — et plus connues — d'artistes majeurs comme Ozias Leduc, David Milne, John Lyman, Fritz Brandtner, Arthur Lismer et Emily Carr; l'art moderne n'est pas absent de la présentation avec des œuvres automatisées de Mousseau ou de Borduas.

Du même souffle, le MBA nous apprend qu'il vient d'accepter un « don somptueux » de collectionneurs italiens, le duc et la duchesse Pini di San Miniato, qui consiste en 26 dessins du sculpteur Pietro Bracci (1700-1773) dont le communiqué parle comme de « l'un des sculpteurs les plus inventifs et les plus prolifiques de la période rococo de la sculpture à Rome ». L'ensemble comprendrait des études de monuments et, surtout, « de délicieux angelots ou amours qui font penser à François Boucher », le contemporain de Bracci.

Les amateurs d'art contemporain apprendront avec tristesse que la fin de l'exposition actuelle de la galerie Appart' (326, rue Marie-Anne est) intitulée « Les jouets du président » marquera également la fin des activités de cette maison originale et stimulante qui ne sera pas remplacée. Mentionnons quand même que sa directrice, Marie-France Thibault, ne quitte pas le milieu des arts visuels, mais qu'elle y travaillera autrement, avec d'autres artistes et dans d'autres lieux. Tout n'est donc pas perdu.

Mon collègue Jean Royer a déjà signalé le grand soldé (50 %) des livres de poésie des éditions du Noroît, mais je me permets d'ajouter que le catalogue des titres de la maison comprend de très beaux recueils de dessins de peintres — notamment de Bellefleur, Giguère et Surrey — dont le prix original de \$ 25 était déjà une affaire. Alors, à \$ 12,50, le Noroît fait vraiment des cadeaux. Pour renseignements : 671-7718.

Jusqu'au 12 janvier, la galerie d'expressions céramiques Interaction (promenades de la place du Parc, espace 5508) présente l'exposition « Format » qui regroupe des travaux de plus de 70 céramistes provenant des quatre coins du Canada. Le communiqué insiste sur le fait que l'absence de jury a permis d'accueillir ici « tout discours soutenu à l'intérieur de la discipline et donne, par conséquent, un ton plus démocratique à l'exposition ». Pour renseignements : 845-1907.

Au réseau FM de Radio-Canada, qui consacre paradoxalement plus de temps aux arts visuels que la télévision, l'émission *Relèves* accueille, ce soir à 16 h, Monique Régimbald-Zelber et, la semaine prochaine, Alain Laframboise; ces deux jeunes artistes « savants » participaient, le printemps dernier, à la grande exposition « Peinture au Québec : une nouvelle génération » au Musée d'art contemporain.

Au cours de la période des Fêtes,

### Le film *Brazil* primé

LOS ANGELES (AFP) — L'Association des critiques de cinéma de Los Angeles a décerné sa plus haute récompense à *Brazil*, un film déjà sorti en Europe, mais inconnu des Américains en raison d'une bataille qui oppose le réalisateur et les producteurs sur sa longueur.

*Brazil*, réalisé par Terry Gilliam, a été distingué par le jury après avoir été présenté secrètement à des critiques à Los Angeles et New York. *The Official Story* (Argentine) et *Ran* (co-production franco-japonaise réalisée par Akira Kurosawa) ont obtenu *ex-aequo* la récompense consacrant le meilleur film étranger. Kurosawa a également été récompensé pour une vie entière consacrée au 7e art.

*Shoah* (France), le documentaire de neuf heures et demie de Claude Lanzmann sur l'holocauste nazi, s'est vu décerner le prix spécial du jury.

**LA BOLEE**  
Crêperie bretonne  
Cuisine française  
Couscous

À 20 minutes de Montréal  
À côté du Club nautique  
Licence complète ou apportez  
votre vin

744 RICHELIEU, BELOEIL  
Rév.: 467-8856

le Musée d'art contemporain sera ouvert au public durant les heures habituelles, mais il fermera ses portes le 25 décembre et le 1er janvier. Quant aux usagers de la bibliothèque, ils auront accès à ses services jusqu'au vendredi 20 décembre, le vendredi 27 décembre, et selon l'horaire régulier à partir du 3 janvier. À noter que l'autobus du MAC assurera son service les 24, 26 et 31 décembre ainsi que le 2 janvier à compter de midi. Pour renseignements : 873-2878.

Jusqu'au 5 janvier, le service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente l'exposition « Sappins de Noël, de Riga à Genève » à la Maison de la culture de Notre-Dame-de-Grâce (3755, rue Botrel). On y verra des arbres provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Lettonie, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie et d'Ukraine. Pour renseignements : 729-2816.



Photo M.A.A./Musée des beaux-arts de Montréal  
Pietro Bracci (1700-1773), *Étude de monumentale tête d'angelot.*

## Tableaux russes aux USA

MOSCOU (AP) — Quarante tableaux impressionnistes et post-impressionnistes provenant des musées Pouchkine (Moscou) et de l'Ermitage (Leningrad) seront exposés aux États-Unis l'an prochain. Ce sera le premier échange dans le cadre du nouvel accord culturel signé entre l'URSS et les États-Unis, à Genève. L'URSS, pour sa part, accueillera deux collections américaines. Les toiles des deux musées soviétiques constituent la plus importante collection d'impressionnistes et de post-impressionnistes qui ait jamais quitté l'URSS. Figurent, en effet, les signatures de Paul Cézanne (*Autoportrait au béret*, *Bouquet de fleurs dans un vase*), Claude Monet (*Dame dans un jardin*), Renoir (*Baignade dans la Seine*, *La Dame en noir*, *Portrait de l'actrice Jeanne Samary*), Gauguin (*Autoportrait*, *Fleurs de France*, *Vairaoumati*, *Eau délicateuse*, *Femme tenant des fleurs*), Van Gogh (*Les Arènes d'Arles*, *Portrait du Dr Félix Rey*), Matisse (*La Chambre rouge*, *L'Espagnole au tambourin*, *Poissons rouges*), Picasso (*Les Deux Saltimbanques*, *Portrait de José Maria Soler*, *Trois Femmes*, *Portrait d'Ambroise Vollard*).

### QUELQUES FILMS À VOIR À MONTRÉAL CETTE SEMAINE

au cinéma OUTREMONT, 277-4145 / 277-2001  
ce soir 7h00 **INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT** de Steven Spielberg (14 ans)  
ce soir 9h30 **ELLES SONT FOLLES, C'EST PUBLICITÉ!** En Primeur (G)  
...et à L'AUTRE CINÉMA, 722-1451  
ce soir 7h00 **LES RIPOUX** avec Philippe Noiret et Thierry Lhermitte (G)  
ce soir 7h15 **BIRDY** (V.-F.) de Alan Parker avec Matthew Modine (14 ans)  
ce soir 9h15 **LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE** Prix Jean Vigo 1985 (14 ans)  
ce soir 9h30 **MYSTÈRE ALEXINA** de René Feret avec Vuillemin et Valérie Stroth (G)

## “ ALLEZ VOIR CE FILM! ”

FAITES-VOUS UN GRAND PLAISIR!

9 sur 10 Tout près de la perfection! — Richard Gay (BON DIMANCHE)

“ Ce film au rythme enlevant est une véritable bouffée d'air frais.”  
— Marcel Jean (LE DEVOIR)

“ Il provoque le rire parce qu'au fond, ce sont parfois les choses les plus simples qui demeurent les plus drôles.”  
— Pierre Leroux (JOURNAL DE MTL)

“ Tous les acteurs sont également bons, justes, drôles, et finalement attachants.”  
— Francine Grimaldi (MTL-EXPRESS)



PRIMA FILM PRÉSENTE **ROLAND GIRAUD — MICHEL BOUJENAH — ANDRÉ DUSSOLIER**

le NOUVEAU film de Coline Serreau

## 3 HOMMES et un couffin

distribué par LES FILMS SMC

OU LES AVENTURES DE 3 PLAYBOYS ET LEUR BÉBÉ

Berri: 6.00 - 8.10 - 10.15 BERRI ASTRE Astre: 8.00 et 10.00

**CARMEN**  
2001 UNIVERSITÉ 200, 500, 800  
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

**CINEMAS CINEPLEX ODEON**

ROCK DEMERS PRÉSENTE **CONTES POUR TOUS #2**  
“ UN FILM AMUSANT ET ORIGINAL QUI SAURA SÉDUIRE UN PUBLIC AVIDE D'HISTOIRES FANTASTIQUES.”  
— Martin Smith, Journal de Montréal

“ UN SPECTACLE DE PREMIÈRE CLASSE AUSSI BON QUE 'LA GUERRE DES TUQUES'.”  
— Bruce Bailey, La Gazette

CKAC 97.3 **OPÉRATION Beurre de Pinottes**  
UN FILM DE MICHAEL RUBBO

Attention! Un disque et une affiche seront remis aux 5,000 premiers enfants qui verront ce film!

CHANSONS THEMES CELINE DION

VERSION FRANÇAISE RÉALISÉE PAR ANDRÉ MELANÇON

BERRI ODEON LAVAL MONTREAL  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115  
MAIL CHAMPLAIN 485-5000 CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 987-5207 1504 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870

LONGUEUIL PARADIS MASKA SHERBROOKE  
PLACE LONGUEUIL 679-7451 8215, RUE HOCHÉLAGA, 354-3110 ST-HYACINTHE, 774-2370 CINÉMA BELVÈRE

### PRIMA FILM PRÉSENTE

“ Au Festival des Films du Monde de Montréal, **PADRE NUESTRO** a triomphé devant une salle folle de joie, ravie de voir le clergé mêlé à des aventures aussi sentimentales que scabreuses...”  
— Claire Devarrieux, LE MONDE

“ **PADRE NUESTRO** connaîtra certainement un grand succès de salle. Le spectateur québécois y trouvera de bons moments comiques et l'occasion d'une étonnante réflexion...”  
— Paule La Roche, LE DROIT D'OTTAWA

“ Une comédie noire... un très beau film... plein d'un humour rafraîchissant...”  
— Louis-Guy Lemieux, LE SOLEIL DE QUÉBEC

“ On rit beaucoup, d'un rire sainement sacrilège...”  
— Claude Beylie, LAVANT-SCÈNE

## PADRE NUESTRO

VERSION FRANÇAISE



Avec FERNANDO REY, FRANCISCO RABAL, VICTORIA ABRIL distribué par LES FILMS SMC

**LE DAUPHIN** 1.00 - 3.00 - 5.00  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-8060 7.30 - 9.30

**ESCALIER C**  
JEAN-CHARLES TACCHELLA 14 ANS

Marie-Laure REYRE présente

**CHARLOTTE GAINSBORG**

## l'effrontée

un film de CLAUDE MILLER

Un miracle de film... — Marc Esposito (PREMIERE)

Claude Miller a réussi un film absolument magique — Michel Braudeau (LE MONDE)

Le film est une pure merveille. Il est formidable. — François Forestier (L'EXPRESS)

“ L'effrontée ”, est le plus joli film sur le passage de l'enfance à l'adolescence, qui ait jamais été fait. — Monique Pantel (FRANCE-SOIR)

avec **BERNADETTE LAFONT** et **JEAN-CLAUDE BRIALY**

scénario de CLAUDE MILLER - LUC BERAUD BERNARD STORA - ANNIE MILLER

Directeur de production ARMAND BARBAU Directeur de la photo DOMINIQUE CHAPUIS une reproduction OLIAN PRODUCTIONS FILMS 42 TELÉMA MONTREAL FILMS avec la participation du CMC (MINISTÈRE DE LA CULTURE)

BERRI 6.00 - 8.15 - 10.15  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

## DÉDRAMATISER

C'EST AVEC un luxe infini de précautions que les syndicats et le gouvernement abordent la présente ronde de négociations dans les secteurs public et parapublic au Québec.

Les « adversaires » s'observent avec des allures, souples et discrètes, de grands félins — ou des colères rentrées qui n'osent pas rugir. Leur attitude témoigne d'une conscience très vive des enjeux majeurs d'un match qui, forcément, les opposera d'ici quelques semaines. C'est une dynamique à la recherche d'elle-même.

Le contraste, en tout cas, est frappant. On nous aura épargné tout le *shadow boxing*. Ce n'est pas peu. Rappelons-nous la dernière ronde et ses « discours annonciateurs » lourds de menace. Rien de tel cette fois.

Le texte lu par la vice-première ministre à l'ouverture de la présente session ne comporte qu'une très furtive allusion aux événements qui se préparent : « Le gouvernement croit en la valeur éminente de la contribution des employés de l'État au progrès de la société et il entend procéder avec justice et équité. Et le gouvernement va respecter sa signature. »

Pas un mot non plus dans le mini-budget déposé mercredi par le ministre des Finances. Aucune allusion même subtile aux implications de la situation des finances publiques sur les offres éventuelles du gouvernement à ses employés. (Ces offres, le gouvernement aurait dû les déposer au plus tard le 30 décembre pour se conformer à la loi 37 qui précise que les parties doivent échanger « les propositions sur les salaires et échelles de salaires, dans les trente jours qui suivent la date de publication du rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération ». On comprend que le président du Conseil du trésor, interrogé mercredi à l'Assemblée nationale, ait annoncé son intention de procéder à « une modification mineure » de cette disposition. Ce qu'il a fait dès hier en déposant un projet de loi qui reporte au 28 février les dépôts en question.)

Pour le gouvernement de M. Bourassa, cette ronde est cruciale. Elle pourrait conditionner le climat social qui dominera son mandat.

Même attitude de prudence du côté syndical. On l'a vu, mercredi et hier, avec la présentation des demandes salariales de la FTQ et de la CSN. Non pas que ces centrales soient disposées à négocier « au rabais » et que les écarts appréhendés ne soient « milliardaires ». Mais on ne revendique plus tout à fait sur le même ton — strident.

Cela s'explique aussi. Des phénomènes de trois ordres semblent en cause.

On note d'abord une résistance plus grande offerte par les salariés du secteur public aux sollicitations des appareils syndicaux. Il ne s'agit pas de répéter que les héros sont fatigués et autres

platitudes. Le fait est que, dans l'ensemble et par voie de comparaison, compte tenu de l'incertitude qui n'est pas complètement dissipée autour d'eux, ces employés ne s'estiment pas si mal traités. La logique du « toujours plus » n'est pas absente, mais la loi des rendements décroissants commence à jouer : les gains qu'il reste à réaliser valent-ils l'effort qu'il faudrait consentir pour les obtenir ? Coût financier, bien sûr, s'il faut aller jusqu'à la grève ; coût psychologique également en raison de l'inévitable dégradation du climat en milieu de travail.

Deuxième phénomène : la situation des finances publiques est mieux comprise aujourd'hui qu'hier ; la réalité du chômage est omniprésente ; la « capacité de payer » d'un gouvernement n'est plus un épouvantail qu'on agite ou qu'on tourne aussi facilement en dérision. L'idée aussi fait son chemin que les décisions touchant le niveau de service à la population ne relèvent pas de la négociation avec les seules associations syndicales.

Troisième phénomène : la conjoncture politique et l'état de l'opinion présentent de nouveaux défis à un mouvement syndical aujourd'hui largement dominé par les objectifs et les stratégies propres au secteur public.

La population est lasse des querelles interminables et byzantines auxquelles les négociations du secteur public donnent lieu traditionnellement. Lasse aussi des interruptions de services qui n'épargnent pas les plus essentiels. Qui gouvernerait par sondage serait parfois tenté de faire lièvre des « droits syndicaux ». C'est un risque. Historiquement, un préjugé favorable en faveur de la syndicalisation et de la négociation collective a été un des grands actifs du mouvement syndical au Canada et au Québec. Les syndicats américains nous envient cet avantage, eux qui ne se sont jamais relevés des coups de butoir, législatifs et jurisprudentiels, du début des années 50 (en plein duplessisme !). L'érosion de ce préjugé favorable, conjugué avec les « risques » que présentent les recours à la charte des droits en faveur des « libertés individuelles », constitue une menace que le mouvement syndical ne feint même plus d'ignorer. Un nouvel affrontement, aussi traumatisant que les précédents, provoquera à coup sûr un puissant effet de ressac qui pourrait conditionner l'évolution du syndicalisme au Québec pour plus d'une décennie. Et cela même, à l'heure de la Commission Beaudry.

En tout état de cause, l'attitude actuelle des parties tient en trois mots : ne dramatisons pas. Si, donc, à cette étape-ci, syndicats et gouvernement ne veulent rien dramatiser, nous aurions tort de « théâtraliser ».

— JEAN FRANCOEUR

## Un palliatif insuffisant

COMMENT sortir de la crise de l'endettement international ? En octobre dernier à Séoul, les pays membres du Fonds monétaire international (FMI) avaient endossé le plan Baker — du nom du secrétaire américain au Trésor — qui prévoyait notamment l'octroi, par les banques commerciales, de \$ 20 milliards US de nouveaux prêts aux quinze pays les plus endettés du tiers monde. S'il fut une époque, pas si lointaine, où les grands banquiers faisaient la queue aux portes des pays en développement pour leur avancer de l'argent, les temps ont bien changé. Ils se montrent maintenant beaucoup plus réticents.

Ce ne fut donc pas sans hésitation qu'ils se sont ralliés, il y a quelques jours, au plan Baker. Il a fallu la pression conjuguée du FMI et de la Banque mondiale — démarche inusitée dans les annales financières internationales — pour que les grandes institutions bancaires répondent favorablement à l'appel qui leur a été lancé. Leur inquiétude se fonde essentiellement sur les perspectives économiques peu encourageantes des pays en développement. Le FMI prévoit en effet, pour l'an prochain, une baisse de la production, un ralentissement du commerce mondial et une chute de 13 % des cours des matières premières. Dans ces conditions, les pays les plus lourdement endettés ne pourront dégager les res-

sources suffisantes pour rencontrer leurs obligations.

Depuis la récession de 1982, ils éprouvent de grandes difficultés à obtenir de nouveaux crédits. Le financement extérieur total des pays du tiers monde est passé de \$ 140 milliards en 1981 à \$ 65 en 1984. De la dette totale qui atteint maintenant les \$ 800 milliards, environ \$ 210 milliards ont été rééchelonnés ou reportés au cours des quatre dernières années. Pour l'an prochain seulement, \$ 28,5 milliards additionnels devront subir la même médecine. En acceptant le plan Baker, les banques fourniront \$ 20 milliards d'argent neuf à des pays qui, comme le Brésil, et le Mexique, n'ont pas accès à des crédits volontaires en raison de leur niveau élevé d'endettement. Une somme additionnelle de \$ 9 milliards sera également dégagee par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. En outre, le FMI réservera \$ 2,7 milliards pour aider les pays les plus pauvres aux prises avec une balance des paiements chroniquement déficitaire.

Pour les pays en développement, ces mesures sont positives mais elles restent insuffisantes, car elles ne s'attaquent pas aux causes profondes de l'endettement. Acculés à une dette astronomique de \$ 360 milliards, les pays latino-américains ont été les premiers à réagir en propo-

sant une « voie alternative ». Dans un rapport publié mercredi dernier à Montevideo, les onze pays du groupe de Cartagène ont mis de l'avant un programme prévoyant, notamment, une réduction des taux d'intérêt, une diminution des marges de profit des banques commerciales, une augmentation de 20 % des prêts de la Banque mondiale et des autres institutions internationales et un plafonnement des remboursements annuels en fonction des taux de croissance ou des niveaux d'exportation.

Leur position est simple : le plan Baker les condamne à la récession parce qu'il les oblige à mobiliser la totalité de leurs ressources au financement de leur dette extérieure. L'an prochain, ils devront affecter plus de \$ 32 milliards au seul service de la dette.

En réalité, le programme des pays latino-américains implique une remise en cause de certaines politiques économiques américaines, en particulier la politique budgétaire qui, par les déficits records qu'elle a engendrés, a tenu le dollar et les taux d'intérêt à la hausse. La nouvelle loi visant l'équilibre budgétaire en 1991, adoptée la semaine dernière par le Congrès, annonce toutefois un changement majeur qui devrait alléger à terme le poids de l'endettement des pays du tiers monde.

— ALBERT JUNEAU

## La Caisse et l'apartheid

LA DIRECTION de la CSN a révéé récemment l'ampleur des investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans ce que la centrale appelle « le financement de l'apartheid ». Du même coup, la Confédération des syndicats nationaux, au nom de ses syndiqués dont les rentes sont gérées par la Caisse, invite celle-ci à user de l'arme financière contre le régime de Pretoria.

La Banque de la Nouvelle-Écosse a déjà coupé ses liens avec l'Afrique du Sud. Et il ne fait pas de doute que le boycottage est un instrument de pression redoutable, même si tous n'ont pas les moyens de l'employer. Au Canada, plusieurs grandes banques et entreprises multinationales où la CDPQ détient un portefeuille important jouent un rôle incontestable dans la vie économique de l'Afrique du Sud.

C'est bien pourquoi du reste le Canada, comme d'autres pays occidentaux, est resté longtemps muet sur l'apartheid, jusqu'à ce que les manifestations, puis la répression sanglante qui s'est faite à ciel ouvert, poussent les gouvernements à prendre publiquement leurs distances.

Un autre volet de l'économie sud-africaine mériterait d'être étudié. Pendant qu'on parle en effet des investissements d'ici faits là-bas, on voit moins les investissements venus d'Afrique du Sud vers le Canada,

dans l'immobilier notamment, ou les produits d'amiante et la pierre tombale importés, pour ne citer que deux exemples, qui trahissent des liens plus complexes et multiples qu'on le croirait.

La Caisse s'est placée dans un dilemme évident. Si elle boude les banques et les grands groupes industriels canadiens implantés en Afrique du Sud, elle renonce du même coup à des placements dont elle a besoin pour parfaire la retraite des Québécois.

Si par contre elle investit avec ces groupes et leurs filiales en Afrique du Sud, elle consolide, pour une part qui n'est jamais négligeable, l'oppression raciale et l'exploitation économique de la majorité noire : c'est aussi pour renverser au Québec ce genre d'injustice historique que la CDPQ a été créée !

Jusqu'à maintenant, la Caisse n'a guère été en position d'imposer ses vues aux conseils d'administration des banques et des multinationales dont elle détient des actions ou des obligations. On lui fait parfois la vie dure dès lors qu'elle tente d'avoir une représentation à titre d'actionnaire minoritaire.

Mais au nom des Québécois dont elle est le fiduciaire, elle a le devoir de faire savoir aux investisseurs et aux entreprises d'ici qui ont des intérêts là-bas son opposition à

l'apartheid, son objection aux pratiques actuelles, et aussi son inquiétude.

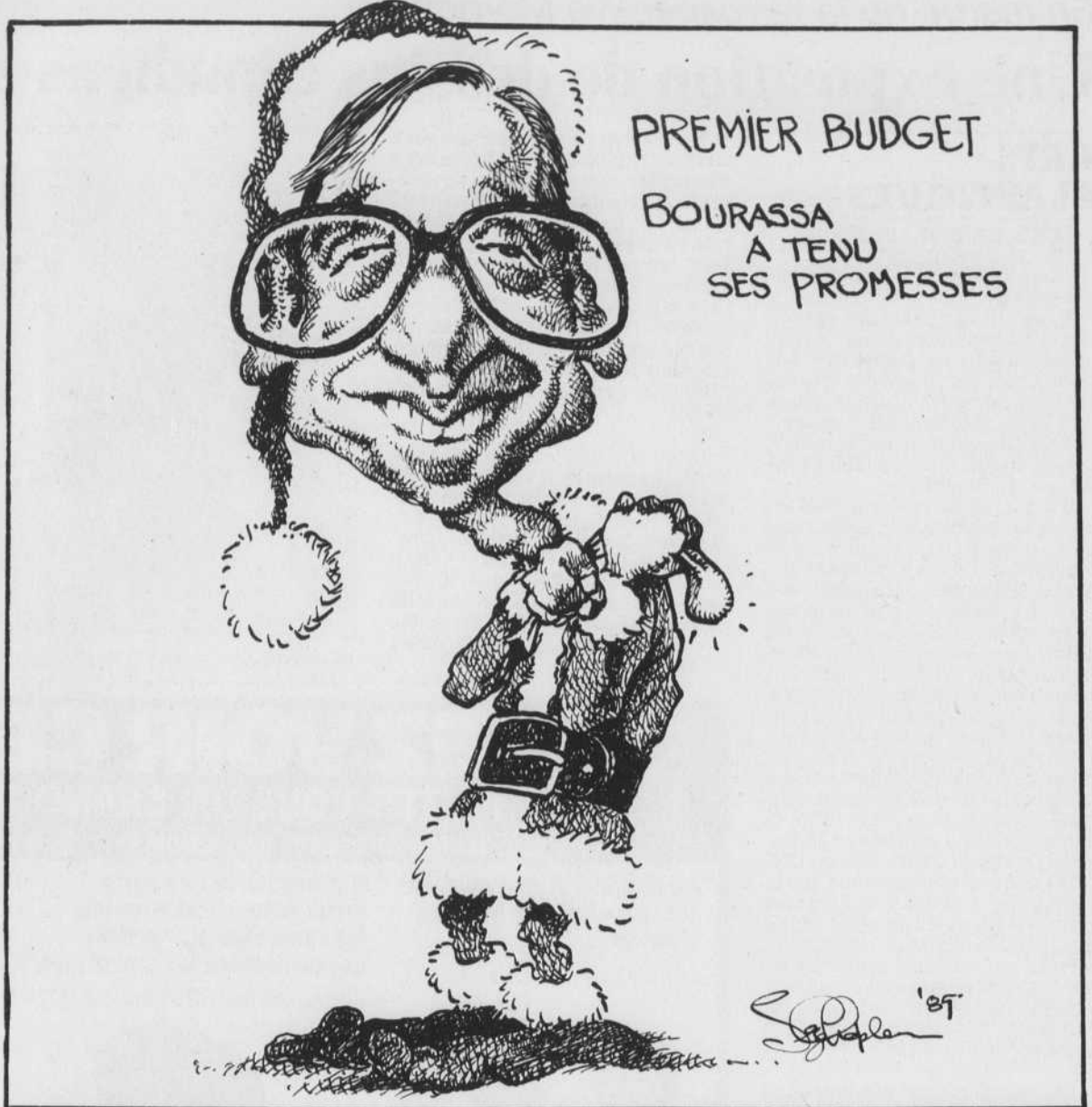
Si des multinationales veulent prendre le risque, avec justement du capital de risque, de sauter avec Pretoria, libre à elles de périr avec le régime. Au train où vont les choses en Afrique du Sud, leurs actions n'y vaudront pas cher le paquet.

Mais aucun fiduciaire, même le plus apolitique sinon le plus amoral, n'a le droit de placer les biens d'autrui dans pareil baril de poudre. La Caisse doit faire preuve de détermination et de clairvoyance à la fois. Elle ne saurait se contenter de jouer à l'investisseur civilisé qui respecte les lois du pays, ni simplement attendre qu'Ottawa donne à tous les autres intérêts canadiens le signal de plier bagage.

La Caisse de dépôt et placement du Québec détient un portefeuille considérable. Elle ne peut ni le placer avec témérité, ni faire comme si nos dépôts n'avaient aucun poids politique. Nul n'attend de la CDPQ qu'elle parte en guerre contre Pretoria. Mais il importe qu'elle fasse sentir ses muscles dans les milieux qui comptent. Le plus tôt sera le mieux.

À longue échéance, les intérêts d'ici ne seront que mieux servis en Afrique.

— JEAN-CLAUDE LECLERC



## Cher Père Noël

### BILLET

ALBERT BRIE

IL Y A belle lurette que j'ai coupé court à l'habitude de vous écrire. Je me demande si je n'ai pas eu tort, puisque vous n'avez jamais cessé d'habiter le monde enchanté de mes enfants, puis de mes petits-enfants.

Si j'ai perdu foi, la foi palpable, dans votre existence, je n'en ai pas moins continué d'en alimenter le feu sacré dans l'imagination de mes héritiers. À l'heure de la communication sous toutes ses formes, il ne m'apparaît pas déplacé de renouveler des échanges entre vous et les vieux croyants. Permettez donc à un ancien admirateur de vous dire ses points de vue sur vos modifications dans le cheminement que j'ai observé depuis des décennies.

Vous avez été jusqu'à ce que j'atteigne neuf ans une bien douce illusion. De plats réalistes l'ont toujours trouvé bête, cette chimère. Je ne fus jamais assez savant pour me faire juge en la matière. C'est le fait de mon incurable naïveté. Bien que prudent de nature, je ne me barde pas d'esprit critique dès qu'une joie soudaine m'assaille. Je m'y abandonne, quitte à garder mes beaux raisonnements, si besoin est, pour apaiser ma désillusion.

Je crois qu'il faut préserver à tout prix l'imagination des tout-petits contre une certaine rationalité imposée par les impératifs des conventions. Les adultes cultivent des

mirages plus grossiers que ceux des enfants et qu'incarnent l'argent ou la gloire, aux fins d'un chimérique bonheur dépourvu de poésie. Qui songe à leur en confisquer l'usage ?

J'ai bien peur, Père Noël, que ma descendance consanguine n'attende pas comme, à mon exemple, vos stratagèmes cousus de fil blanc. Ce n'est pas parce qu'elle est plus intelligente si elle perce votre enveloppe, c'est qu'elle appartient aux récentes générations qui sont entraînées dès leur âge le plus tendre à perquisitionner au-delà des nuées et qu'il n'y a pas là, pas plus que dans les étoiles, de châteaux, de princesses, de géants et de lutins.

Je dois reconnaître, bon vieux homme, que vous vous ajustez assez bien au nouveau royaume féérique de nos actuels « bout de chou ». Vous avez remis votre vieil équipage de traîneaux de carrioles, de rennes, et vous lui avez substitué votre escadrille d'avions supersoniques, d'hélicoptères, de fusées. Vous n'êtes pas, en dépit du fait que vous la portez, une vieille barbe, et votre attirail de babioles, à l'image des engins futuristes, est toujours sorti flambant neuf de vos usines progressistes.

Je ne suis pas dans le secret du petit Jésus, mais je doute fort que l'enfant de la crèche tienne vraiment à vous ravir votre rôle de distributeur de jouets. Ceux qui posent sa candidature ne se sont toujours pas rendus compte que si les éternes sont dispensées à tous les enfants de la Terre, il y a dans leur partage une injustice qui fait que plus on est fortuné plus on est

choyé. J'ai l'impression que le Père qui règne en haut voit d'un mauvais oeil ce délit de népotisme qu'on lui impute.

Quant à Saint-Nicolas, je trouve que c'est faire grand tort à sa sagesse, à son héroïsme et à sa douceur que de faire croire à nos enfants que c'est de lui qu'ils tiennent leurs robots, leurs fusées antimissiles, leurs ordinateurs et leurs walkmans.

Vous êtes toujours un brave homme, Père Noël. Brave et généreux. Trop ! Le petit commerce y a vu son profit. Les marchands, vous ont contrefait en épais radoteur. De toutes les façons. Par exemple, vous êtes trop nombreux. Les enfants pendant longtemps ont cru à votre ubiquité, mais aujourd'hui, ils ont découvert que vous avez donné naissance à des imitateurs, des ersatz, des faux bonhommes, des histrions.

Vous vous faites voir partout sous des oripeaux si divers ou des corps si fluctuants, d'où surgissent des voix si changeantes que vous donnez l'impression de vouloir duper les petits. On vous a fait croire, Père Noël, que le monde enfantin était infantile. Les marmots sont crédules, imaginatifs, mais point sourds, point aveugles et point sots.

Si vous ne réagissez pas, mon vieil ami, contre les abus qui vous dépersonnalisent, l'un de ses jours, je m'errai dans l'obligation d'avouer à mes héritiers... Mais non ! Ils me le jetteront à la figure avant moi : « Ton bonhomme Noël, c'est un vieux singe ! » De grâce, évitez-nous cette double humiliation !

## LETTRES AU DEVOIR

### Un jeu de bascule

LE SOIR du 2 décembre a pu pour plusieurs être un soir de surprises. Le balayage libéral, la défaite de M. Bourassa et la victoire ardue de M. Johnson auront paru normaux à l'observateur averti.

Depuis 1970, toute la scène politique québécoise est occupée par un affrontement constant entre le Parti libéral, appuyé par les minorités ethniques, et le Parti québécois qui, privé de cet appui, doit être fortement majoritaire chez les francophones pour gouverner le Québec. La victoire de 1981, comme la défaite de 1985, illustre de façon éloquent ce fait.

Avec 60 % du vote francophone, c'est le triomphe (1981), avec 48 % du vote francophone, c'est la débâcle. Pour comprendre ce qui se passe vraiment, nous analysons les résultats par régions administratives, en découpant la région de Montréal en quatre sous-régions et celle de Québec en deux, soit la rive nord et la rive sud.

Le recul du Parti québécois est manifeste dans toutes les régions. Les écarts les plus significatifs sont sur la Côte-Nord (-17 %) et la rive-nord de la région de Québec, où les fonctionnaires vindicatifs, portent cette rebuffade à -23 %. Partout ailleurs ce recul ne s'éloigne pas trop de la moyenne globale (-10 %).

Si le vote francophone moyen s'élève à 48 %, il passe à 55 % dans trois jeunes régions périphé-

riques : Côte-Nord, Saguenay-Lac St-Jean et Nord-Ouest. Par contre, il chute à 40 % dans l'Outaouais, au pied du Parlement fédéral, pour tomber à 34 % au pied de l'Assemblée nationale. En voyant ces chiffres, notre futur premier ministre doit déjà penser à la prochaine négociation dans la fonction publique. Il voudrait bien éviter une nouvelle bascule tout en gardant l'équilibre du budget !

— PIERRE CHAMPAGNE  
Montréal, 4 décembre.

### Un programme et son parti

DEPUIS DUPLESSIS, aucun parti politique québécois n'est demeuré au pouvoir plus de deux termes.

En place depuis neuf ans, le Parti québécois a réussi, malgré une éprouvante crise économique et un changement de cap important, à franchir la distance.

Nombre de Québécois ont certes raison d'être déçus, mais les mois qui viennent feront peut-être la preuve que la sagesse populaire avait décelé une anomalie inquiétante dans la remise en cause hâtive de l'essence même du programme, de la raison d'être du parti lui-même.

Les électeurs ont-ils regretté les orientations limpides, courageuses et transparentes auxquelles ils avaient été habitués depuis la naissance du parti de M. Lévesque ?

Dégagées des préoccupations électoralistes, les forces nationalistes, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, pourront, seriemment, redéfinir sans tergiversation les façons d'assurer, à moyen terme comme à long terme, notre authenticité.

— RICHARD DUCLOS  
Canton de Hatley, 12 décembre.

### Triomphe

JE ME RÉJOUIS de la victoire du Parti libéral aux dernières élections. Elle renvoie les écrivains, les peintres, les musiciens, les poètes, tous les artistes, à leur table de travail. Le seul parti auquel ces gens appartiennent d'office est celui de l'opposition. Leur seul pouvoir, celui de la contestation. Leur triomphe, s'il y a lieu, se fera aux dépens de la misère et de la bêtise humaines.

— LOUIS CARON  
écrivain.

Montréal, 6 décembre.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information :  
à Montréal: 332-3891  
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:  
Édition quotidienne = 139\$ par année  
75\$ 6 mois  
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:  
Édition quotidienne = 145\$ par année  
79\$ 6 mois  
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## QUÉBEC : CITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

JEAN-CLAUDE MARSAN

L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE de Québec a été inscrit récemment à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit du premier lieu urbain du Canada à être reconnu comme une valeur universelle exceptionnelle.

Le Vieux-Québec rejoint ainsi sur cette liste les vieilles villes de Jérusalem, de Cracovie, de La Havane et cotoie la Cité du Vatican. Même au milieu des « quelques arpents de neige » de Voltaire, l'Habitation du Sieur de Champlain a su se développer pour devenir un milieu construit dans lequel l'humanité se reconnaît. Elle y trouve un site, des traces, un milieu, des constructions qui témoignent avec art de sa destinée et de son cheminement tortueux, mystérieux et audacieux sur cette terre.

Québec, c'est avant tout un site unique. Même avec toutes ses splendeurs architecturales, ses places publiques et ses rues, Québec ne serait pas Québec sans comme assise ce formidable roc surgi de l'océan à l'aube des temps et qui se dresse plein de fierté dans cette apothéose première.

Les seules autres villes qui affichent quel que caractère dans ce pays, telles Halifax, Montréal ou Vancouver, le doivent en grande partie à un site similaire combinant montagne et eau. Que serait Vancouver sans l'océan et l'arrière-scène des montagnes Rocheuses ? Probablement ce que sont Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et les autres villes des plaines, agglomérations de surface plate qui réussissent peu à émouvoir.

André Patry, dans un récent article paru dans la page voisine, a rapproché le site de Québec avec celui de Rio de Janeiro, « ville unique entre la montagne et l'océan ». Ainsi pourrait-on évoquer Naples, Édimbourg, Prague et quelques autres agglomérations prédestinées. Ces cités se rattachent à un symbole profond, universel, celui de la montagne mythique surgie la première du bouillonnement des eaux et du chaos initial pour offrir une prise à l'aventure humaine. À Québec, ce symbole est d'autant plus riche que le paysage naturel s'avère un des plus vieux de la planète.

Dans toutes les civilisations, ces traits dramatiques de la topographie naturelle se revêtent de valeurs transculturelles. Les Grecs de l'Antiquité construisaient la demeure des dieux sur des pitons rocheux dominant la plaine, auxquels ils donnaient le nom d'acropoles, c'est-à-dire « villes hautes ». À leur façon, les autochtones d'ici affichaient la même vénération pour ces parti-



Le Vieux-Québec appartient maintenant au patrimoine universel.

Photo: Parcs Canada

cularités de la nature en enterrant leurs morts sur le sommet du mont Royal. Les villes qui, à l'instar de celle de Québec, dominent les environs ou sont accrochées à flanc de montagne ne réussissent pas uniquement l'oeil : elles émeuvent l'âme parce qu'elles puisent à une source abondante de symboles qui abreuve l'imaginaire de l'humanité.

Autre distinction unique de Québec : elle constitue la seule ville fortifiée existante sur le continent nord-américain. Il ne s'agit pas

d'un lieu archéologique, vide et instructif comme Louisbourg mais d'une ville réelle et vivante qui, avec ses remparts d'un autre âge, rappelle une réalité, pénible et universelle, celle de la lutte continue que les humains font et se font entre eux. Le fait que la guerre des étoiles rend désormais inutiles de telles enceintes ne change rien à cette réalité : elle ne contribue qu'à l'aggraver.

De l'Antiquité à Napoléon, la majorité des villes d'Occident ont été fortifiées. La plu-

part des établissements urbains de ce continent, à l'instar de Montréal, Toronto ou Détroit, ont d'ailleurs débuté par un fortin. Le paisible territoire québécois que nous connaissons aujourd'hui n'a pas moins passé la moitié de son existence en état de guerre ou presque ! Lutte contre l'autochtone, contre l'Anglais, contre l'Américain ; les historiens nous apprennent même que le motif principal à l'origine de la construction de la citadelle de Québec fut de protéger le conqué-

rant anglais contre l'habitant canadien-français.

Plus que toute autre construction, ces fortifications de Québec, appelées fortifications bastionnées et dont les formes caractéristiques répondaient aux règles de la géométrie du flanquement pour contrer l'artillerie, rattachent le Vieux-Québec à l'Europe. Elles nous renvoient à l'image qui nous est restée du siècle du Roi-Soleil alors que le grand ingénieur de Vauban poussait ce genre d'ouvrages de défense à leur perfection et en parsemait la France.

Sans doute, le Québécois ou le touriste ne pense pas à ces réalités en franchissant la Porte Saint-Louis ou la Porte Saint-Jean ou en se penchant au-dessus des murs qui dominent le Saint-Laurent où les bateaux ennemis ont depuis longtemps disparu. Mais ces formidables remparts, majestueux et maintenant inutiles, meublent la mémoire collective, celle même qui enregistre l'évolution de l'aventure humaine.

Le Vieux-Québec, c'est enfin un milieu construit homogène, harmonieux, avec sa trame urbaine serrée et ses bâtiments complices. Ville piétonne par excellence, le type d'occupations du sol, le charme des places publiques, l'échelle et le caractère des rues, tout contribue à l'intérêt et au ravissement.

Mais de tous ses édifices, cathédrales, séminaire, couvents, monastères, palais et constructions militaires, il y en a un qui occupe l'horizon à lui tout seul et qui semble identifier la cité plus tout autre : le Château Frontenac. En toute logique, il ne devrait pas être là, pas plus que la Tour Eiffel ne devrait dominer Paris. Par rapport aux édifices avoisinants, n'est-il pas hors d'échelle ? N'est-il pas l'oeuvre d'un architecte américain, ces mêmes Américains que l'on a voulu arrêter avec les remparts un demi-siècle plus tôt ?

Le Château Frontenac fait lui aussi que Québec est Québec, une ville vivante et dynamique et, à ce titre, entraînée dans des courants contradictoires. Il est le symbole d'une ère qui, grâce aux chemins de fer, a tenté d'unifier les différences et a transformé sur ce continent les rivalités en curiosités.

L'arrondissement historique de Québec, c'est tout cela et beaucoup d'autres réalités que les mots ne peuvent pas rendre. Sur ce point précis du globe, qui n'a pas échappé à l'attention de Jacques Cartier et de tous les autres qui l'ont suivi, il s'agit d'une condensation artistique exceptionnelle de l'histoire, laquelle mérite bien d'appartenir au patrimoine universel.

## Le Salon des métiers d'art vieillit-il bien... ?

« La situation actuelle crée une nouvelle querelle des anciens et des modernes »

CAROL DOYON

L'auteur est professeur d'histoire de l'art au Cégep Ahuntsic.

LE SALON fête cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire. Parvenu à une maturité certaine, il faudrait peut-être profiter de l'occasion pour faire une analyse plus serrée de cet événement annuel. Il est grand temps, à mon avis, de sortir d'un discours purement promotionnel pour voir la « réalité » qui produit les objets exposés et le faire en tenant compte de la théorie qui sous-tend l'action des organisateurs de cet événement.

Dans cet organisme qui accorde une importance très (trop) grande à une image de marque progressive et moderne, qui réagit très (trop) mal à des critiques d'amateurisme ou autre chose semblable, qui promet avec une trop grande insistance de faire toujours mieux et encore mieux que mieux, il est étonnant de voir avec quelle facilité et indifférence, le SMAQ s'accommode des concepts les plus contradictoires.

Je lis métiers d'art et malgré une opposition apparente des deux termes, je comprends métiers manuels exercés de manière artistique, c'est-à-dire avec goût et sens esthétique. Bref joindre à l'utilité, l'agréable. J'y retrouve pourtant bien autre chose au Salon, où ce qui se trouve annoncé (métiers d'art) est refoulé et remplacé par des produits dont le rapport avec les métiers d'art est secondaire et souvent inexistant. Même les mots artisans et artisanat sont devenus suspects et « obscènes ». Il existe encore, bien sûr, le travail de véritables artisans dont les spécialités sont liées directement ou indirectement à la production d'objets utilitaires. La pertinence et la légitimité indiscutables de leur travail



semblent être remis en cause par ceux-là mêmes qui sont chargés de la sauvegarde des intérêts et des acquis de la corporation des artisans.

Le message de la présidente dans le Cahier du DEVOIR est assez clair à cet égard. Ces artisans se font actuellement doubler par de nouvelles catégories d'artisans, se nommant eux-mêmes des « créateurs ». Certains développent une production de type nettement artistique plus ou moins renouvelée, d'autres une production de type plutôt design. Cette dernière doit-elle être comprise dans le sens d'un objet artisanal modernisant ? C'est un mariage pour le moins curieux de qualités à la fois artisanales et design. Enfin, cette année, le Salon compte parmi ses exposants des concepteurs. Il y a même des concepteurs-sculpteurs au SMAQ.

Cette situation crée une nouvelle querelle des anciens et des modernes, polarisant en deux factions opposées les partisans d'un tactile valorisant les matériaux naturels et le plaisir du métier et les partisans d'un visuel valorisant les matériaux synthétiques et les formes froides. Pourtant ces « artistes » disposent d'un ré-

seau assez élaboré de Galeries et de lieux d'expositions divers. Les designers ont leur Salon : Via-Design et la bénédiction du MIC et du MAC. Pourquoi investir et transformer un lieu qui n'est tout simplement pas le leur ? Sont-ils incapables de faire face à la concurrence dans leur propre champ d'activité ?

Comment comprendre que 90 % des projets et pièces soumis par les artisans aient été refusés ? Le discours officiel insiste sur la sévérité et la grande exigence du jury, garante de la qualité de la sélection. On pourrait y voir autre chose : celui d'un divorce et d'une incompatibilité entre les idéaux des responsables et la réalité de la masse. Le jury a choisi une majorité d'oeuvres dont le lieu précis relève des tendances artistiques actuelles ou d'une ligne plus design, et ce choix renforce la pensée du discours de prestige.

La participation des exposants à Recherches est de l'ordre de 4 % (13 artisans sur 305) bien qu'ils en assurement une grande partie des coûts et y sacrifient un espace important. Je ne suis pas contre Recherches, mais ce qui me rend perplexe c'est

sa non-représentativité. Le grand balayage a commencé en 1982-83 en même temps que MAQAM (Métiers d'art du Québec (Montréal)) devenait le grand patron du SMAQ, c'est possiblement une coïncidence. L'élimination s'est exercée de façon arbitraire d'abord dans la famille du traitement de surface et dans celle de la céramique. Il n'y a plus eu d'investissement. Apparaissent les artisans étaient avertis lorsqu'ils ne répondaient plus aux normes de leurs évaluateurs. En 1984, la purge a continué, cette fois dans le textile. Sur plus de 350 exposants, quelque 40 d'entre eux ont été refusés. Pour le public, cela ne représente rien d'autre qu'un élargissement des allées et moins de stands à visiter, pour les artisans c'est une catastrophe. Et c'est ainsi que progressivement toute production de type utilitaire (métiers d'art) est éliminée.

Dire que les artisans du Salon vivent dans la terreur de l'évaluation annuelle est malheureusement une affirmation juste. Les artisans jusqu'à tout dernièrement étaient évalués — il y a actuellement un moratoire de deux ans — à tous les ans par un comité d'évaluation de la famille qui ne tenait compte trop souvent de rien, sauf de sa propre idée *hic et nunc* de la création et de l'esthétique. Si j'ai bien compris le discours d'un évaluateur, esthétiquement, son *feeling* personnel. La formation, l'expérience, l'originalité, le rapport à la tradition, l'homogénéité du travail ne comptent pas toujours. Tous, sans exception, des nouveaux ou anciens subissent le même examen. La seule façon d'échapper à l'évaluation est d'être soi-même évaluateur. Même si cette année un moratoire a été décrété sur l'évaluation, MAQAM a imposé une évaluation. J'imagine qu'on doit la considérer comme un exercice de feu.

C'est à cause d'une telle évaluation que 12 artisans professionnels refusés ont été obligés d'aller chercher une ordonnance de la Cour supérieure — qu'ils ont obtenue — pour faire respecter et valoir leurs droits et réintégrer le Salon. Je ne comprends pas comment une corporation sérieuse et professionnelle n'ait pu prendre la décision qui s'imposait au moment où elle s'imposait et ait laissé s'aggraver la situation.

Enfin le Salon vieillit-il bien ? Je ne le crois pas car son seul effort consiste dans un *face-lift* annuel. Vivre sa maturité est un défi pour les « officiers » de la corporation d'être capables de passer de leurs préoccupations personnelles à celles de la collectivité. C'est-à-dire de ne pas confondre leurs goûts, leurs besoins et leurs visions personnelles avec les intérêts des membres qu'ils représentent et de la collectivité québécoise.

Cela veut dire aussi que SMAQ/MAQAM doit défendre jalousement le lieu spécifique de sa pratique en résistant aux impératifs de la mode à tout prix, c'est aussi une forme cachée de mercantilisme,

sans pour cela s'enfermer dans une pratique passiste et surannée. Il doit aussi résister aux mirages — oh ! combien séduisants — d'une reconnaissance internationale artificielle, concoctée par des utopistes de tout acabit. Avant d'être international (universel) un produit appartient à un milieu et à une culture précises.

Cela veut dire aussi d'affermir les acquis — les anciens, les plus expérimentés — et de se préoccuper de la relève tout en assurant un continu. Le travail auprès de tous ses membres est essentiel. Un travail qui respecterait l'apport, l'expérience et la vision de chacun, sans jouer les uns contre les autres, de travailler pour le profit de tous et non pour celui de quelques-uns qui pourraient se servir de SMAQ comme une rampe de lancement, comme un couronnement de carrière ou pour nourrir un appétit vorace de pouvoir.

Cela veut dire aussi de limiter l'importance des évaluations intempêtes et de la réduire à quelques principes généraux et fondamentaux de base : c'est-à-dire une connais-

sance approfondie du métier (pour distinguer les amateurs des professionnels) et d'une connaissance minimale de l'histoire des formes (pour éviter la reproduction et la copie). Que penser du *Rêve* de Picasso reproduit sur une surface émaillée ? Ou des Stroumpfs de Peyo sur des tableaux de bois ? Si les levers de lune dans les paysages nordiques et les maisons traditionnelles dans la neige sont devenus des points de repères culturels, que dire des masques des Indiens de la Côte du Nord-Ouest par un Blanc ? ou des Noires bavardant au puits la cruche d'eau sur la tête ? Il faudrait que les artisans s'entendent sur un minimum, en laissant prendre à chacun ensuite les risques de ses choix esthétiques.

Enfin de considérer la variété et de la diversité des tendances comme une richesse et un signe de dynamisme du travail artisan : de penser le Salon comme une Foire — ce qu'elle est par définition d'ailleurs — comme une fête où tous les artisans offrent à la population le produit de leur travail comme un grand cadeau de Noël.

## Histoire et pourcentage

LU

LUCIA FERRETTI

★ Marie-Paule Malouin, *Ma Soeur, à quelle école allez-vous ? Deux écoles de filles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1985, 171 pages.

L'ÉTAT et la société québécoise n'ayant pas voulu, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, investir massivement dans l'éducation, c'est à des communautés religieuses, dépourvues du pouvoir de taxation, qu'a incombé tout ce temps le fardeau de l'instruction, et en particulier de l'instruction des filles. Dans ce contexte, les congrégations enseignantes ont fondé des écoles privées, et surtout des pensionnats de filles, dont les surplus ont permis le soutien des écoles publiques. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dit Malouin, le secteur privé « subventionné » le secteur public. En revanche, les enfants du public étudient dans des classes bondées, dépourvues de matériel didactique, et suivent des programmes plus courts que leurs consœurs pensionnaires. Ce dédoublement du système d'enseignement et en particulier la fondation de collèges classiques féminins, a donné l'occasion à une minorité de jeunes filles d'accéder à une formation susceptible de les préparer à assumer d'autres rôles sociaux que ceux d'épouses et de mères.

C'est à partir de l'étude de l'organisation de deux écoles de filles

tenues au tournant du siècle par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie que Marie-Paule Malouin a pu tirer ces conclusions, applicables à l'ensemble du secteur de l'éducation féminine avant les réformes des années 1960. Mémoire de maîtrise publiée sans retouches majeures, *Ma Soeur, à quelle école allez-vous ?* démontre une bonne capacité à cerner le sujet strict dont il est question ainsi qu'une grande probité dans le traitement des sources. Malheureusement, il faut aussi la preuve qu'un bon mémoire donne parfois un mauvais livre.

Si l'auteure n'avait pas l'intention de récrire son mémoire, elle aurait dû alors en faire la matière de quelques articles dans des revues spécialisées. Tel qu'il nous est en effet livré aujourd'hui, son texte est quasi-illisible. Le propos est d'abord statistique et les pages sont à ce point encombrées de tableaux et de chiffres que la compréhension est en très ardue. D'autant plus que parallèlement à cette boulimie arithmétique, on espère en vain l'inscription du sujet dans la problématique plus générale des rapports école-société aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, une évocation tant soit peu vivante de la vie d'enseignante ou de couventine, ou une réflexion sur les continuités et les ruptures entre la situation analysée et le système contemporain d'enseignement au Québec. En réduisant l'histoire à un exercice de méthodologie, Marie-Paule Malouin lui a malheureusement fait perdre une bonne partie de sa signification sociale.

## LETTRES AU DEVOIR

## L'abus des sondages

LES MÉDIAS ont beaucoup trop tendance à escamoter les questions relatives à l'influence des sondages en temps d'élections. Il y a là, selon moi, un accrochage à la démocratie et on n'a pas le droit de se cacher la tête dans le sable et de laisser manipuler l'opinion publique par les experts.

Ce ne sont pas tellement les sondages en eux-mêmes qu'il faut mettre en cause, mais l'abus qu'on en fait dans les médias et leur multiplication. On ne commente plus les programmes des partis, ni les discours des chefs, et encore moins les déclarations des candidats, mais on commente les sondages, on les analyse à

la loupe et l'on ne cesse de leur faire dire ce qu'on veut. Et, quand on a fini de commenter, on recommence à spéculer sur le prochain sondage qui devrait sortir. Comptez les émissions de télévision, les pages de journaux, les bulletins de nouvelles, les émissions de radio, etc., qui ont été produits sur les sondages et vous constaterez probablement que le président des élections aurait dû se pencher bien davantage sur ce fait que sur l'interdiction du débat télévisé.

Je pense qu'on a vraiment dépassé les bornes à ce sujet aux dernières élections. Deux semaines avant le scrutin et pendant toute la fin de la campagne, tous les commentateurs politiques, du haut de leur tribune et avec une sorte d'arrogance méprisante pour le scrutin à venir, se comportaient comme si le vote des citoyens n'était plus qu'une simple formalité.

Se demander tout simplement s'il y a abus et ne plus en parler, c'est faire preuve d'une irresponsabilité complète. Malheureusement, tous nos médias en restent là. Nos éditorialistes et nos commentateurs politiques se trouvent tous beaux et fins.

Ils se partagent toutes les tribunes entre eux et... va pour le petit peuple. Il n'a qu'à écouter et regarder tous ces beaux esprits et leurs experts (toujours les mêmes et de moins en moins nombreux) et à lire ensuite les mêmes choses dans son journal, avec tout simplement quelques fantaisies en plus.

Est-ce pensable d'espérer qu'un « expert » voudra bien se pencher sur ce problème en prenant la peine de consulter vraiment, non pas tout simplement d'autres experts, mais les gens qui sont sur le terrain, près de la population ? Quand on en est rendu à faire un sondage sur les sondages, on pourrait peut-être penser à dépasser cette pratique qui est en train de devenir une manie dangereuse pour une saine démocratie. Je demande donc grâce pour les pauvres sondés que nous sommes tous devenus et je revendique le droit, qu'on est en train de déformer, de pouvoir encore choisir en toute liberté ceux qui auront l'honneur de nous représenter.

— GEORGES-HENRI FORTIN  
Alma, 11 décembre.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Le français

le rapport.  
Se basant sur les données du recensement de 1981, le rapport constate que « les français reculent partout au Canada et que même au Québec, les transferts linguistiques ont joué en faveur de l'anglais ».

La situation est telle que le Conseil de la langue française suggère au gouvernement de prendre des moyens additionnels pour se porter au secours de la langue française au Québec.

Ce rapport arrive au moment même où le nouveau gouvernement libéral prend le pouvoir, un gouvernement qui est reconnu pour favoriser un assouplissement de la loi 101 en faveur de la langue anglaise.

Dans son rapport, le Conseil espère que l'Assemblée nationale garantirait dans un document constitutionnel les droits linguistiques du Québec et le statut de la langue française.

Puis, le Québec devrait faire reconnaître dans la constitution canadienne la légitimité des moyens qu'il prend en faveur de la langue française, suggère la Commission.

Enfin, heurtant de front la position libérale annoncée au cours de la dernière campagne électorale, la Commission propose « de conserver toute sa force à l'affichage public en français » et de modifier la loi 101 afin de la rendre plus efficace dans ce secteur.

Plus encore, le Conseil rappelle que des lois ne suffisent plus pour assurer le développement et la vitalité de la langue française.

« Il est urgent de créer au Québec une dynamique nouvelle, poursuit le Conseil. Les travailleurs et les jeunes devraient être invités à prendre une part beaucoup plus active et dynamique dans le développement, la diffusion et l'usage effectif du français, comme aussi dans l'amélioration de la qualité de la langue ».

Aussi, le Conseil invite le gouvernement à favoriser l'initiative des groupes et des citoyens soucieux de s'impliquer dans ce dossier.

Il n'était pas possible d'obtenir jeudi soir les réactions du nouveau gouvernement face à ce rapport.

Le texte est une espèce de testament du président du Conseil, signataire du rapport, M. Michel Plourde, qui n'est plus à la tête du Conseil depuis juillet dernier.

### ◆ De Havilland

des Communes.  
Le ministre a cependant refusé de dire si tous les documents relatifs à la transaction seront déposés devant le comité parlementaire.

Cette ouverture inattendue du ministre a agréablement surpris l'opposition. Le leader libéral, M. John Turner, a crié victoire. « C'est une volte-face totale du gouvernement dans ce dossier. Hier M. de Cotret refusait carrément ce qu'aujourd'hui le ministre accorde. M. Stevens a pris une position ouverte mais aussi tout à fait opposée à celle de M. de Cotret ».

Ironisant, M. Turner s'est demandé où était caché le ministre de Cotret hier pendant la période de questions.

Le leader libéral espère que dorénavant toute privatisation soit l'objet d'un examen devant un comité parlementaire. « C'était l'engagement de M. Mulroney pendant la campagne électorale », a-t-il précisé.

Pour le néo-démocrate Mike Cassidy ce renversement d'attitude illustre une certaine inquiétude de la part du gouvernement. « Il m'apparaît que le bureau du premier ministre a décidé de la politique négative de M. de Cotret était un facteur négatif pour le gouvernement ».

Selon M. Cassidy, les députés de l'opposition et la population pourront obtenir plus d'informations sur la vente grâce au comité parlementaire. De plus, les auditions permettront de savoir qu'elles étaient les

autres alternatives et de les comparer avec l'offre de Boeing.

Pour l'opposition de nombreuses questions demeurent sans réponse dans la transaction sur De Havilland. Ainsi, il appert que la compagnie De Havilland doit perdre \$14 millions en 1986 et non \$200 millions comme avait déclaré M. de Cotret pour justifier la vente de l'avionneur torontois. En 1987, De Havilland devrait enregistrer des profits.

En ce qui concerne les royautés versées au gouvernement sur la vente des Dash-8, l'opposition estime qu'il s'agit d'une farce. Ottawa commencera à recevoir des royautés après la vente de plus de 400 Dash-8. Or De Havilland indique qu'il serait possible de vendre tout au plus quelque 300 avions d'ici 1994.

L'opposition rejette l'argument que le gouvernement ne viendra plus en aide à De Havilland après sa privatisation. Le député libéral Robert Kaplan a calculé que la nouvelle compagnie De Havilland recevra plus de \$600 millions en subventions et aides d'ici cinq ans. Depuis une dizaine d'années, Ottawa a investi plus de \$334 millions dans De Havilland.

Le gouvernement devra aussi éclaircir le fait que Boeing n'a donné aucune assurance en ce qui concerne les emplois des 4,500 travailleurs de De Havilland et le maintien des contrats de sous-traitance avec Canadair. L'avionneur de ville St-Laurent fabrique le fuselage arrière du Boeing 767.

Enfin, l'opposition aimerait savoir si le consortium majoritairement canadien Rimgate a reçu toutes les informations pertinentes à la vente de la société aéronautique. Selon les dirigeants de Rimgate, le ministre Stevens a refusé de les recevoir.

### ◆ Blâme

mentation de 25 % de l'effort fiscal des Québécois entre 1970 et 1976, par rapport aux Ontariens.

Le député de Roberval a souligné que le gouvernement du Parti québécois a transmis aux libéraux des finances publiques dans une situation saine puisque le nouveau ministre des Finances a déjà pu faire des caux de deux ans contributables. « La situation financière du Québec ne permettrait pas beaucoup de manœuvres mais elle était saine », a-t-il averti.

La motion de blâme souligne enfin que le mini-budget « ne comprend aucune mesure concrète pour les femmes, les jeunes et les chefs de famille à la recherche d'emploi ». Pour sa part, M. Garon a souligné que le mini-budget n'est absolument pas expansionniste, malgré le constat pessimiste faite par le ministre des Finances quant aux perspectives économiques du Québec.

M. Johnson a rappelé que, s'il avait été adopté dans son intégralité, le budget Duhaime aurait permis « \$261 millions de baisse d'impôt en 1986, \$515 millions en 1987 et \$707 millions en 1988 et que 83 % des bénéficiaires de ces réductions d'impôt auraient profité aux couples avec enfants ».

La motion de censure déposée hier ne sera soumise au vote des députés que dans les quinze jours suivant la reprise de la session parlementaire, le mardi 11 mars.

Dans son discours d'hier, M. Johnson a estimé aussi que le mini-budget « annonce \$700 millions de coupures l'an prochain s'il veut conserver son déficit constant comme il l'a dit ».

Durant le débat à l'Assemblée nationale, tous les députés du Parti québécois ont accusé hier le premier ministre, M. Robert Bourassa, d'avoir convoqué une session parlementaire prématurée et d'avoir déposé un Budget improvisé.

M. Johnson a accusé le gouvernement Bourassa d'être un « opéra-bouffe, avec illusionnisme, trompe-l'oeil, un équilibriste sans filet aux Finances, un mauvais imitateur de budget au Revenu, et malheureusement quelques tragi-comédiens, dont un qui est absent de cette Chambre, Dieu merci pour lui, aujourd'hui ».

Le chef de l'opposition a plusieurs fois averti les nouveaux députés libéraux qu'ils « devront payer politiquement dans leurs bureaux de comté d'ici un an ou deux » les coupures nécessaires au financement temporaire des promesses électorales du PLQ. « Ce gouvernement es-

saie de gagner du temps mais il devra payer tôt ou tard », a lancé M. Johnson.

Il a aussi signalé que, dans le secteur des assurances, M. Bourassa promettait en juillet \$400 millions d'allègements fiscaux, ramenés à \$128 millions le 30 octobre, alors que la suppression de la taxe sur certains primes individuelles ne représentait plus que \$54 millions par an.

Par ailleurs, le chef de l'opposition a espéré que le ministre des Finances associera l'Assemblée nationale (et donc l'opposition) à sa réflexion sur le processus budgétaire. « Nous sommes tous à fait d'accord avec cette perspective d'ouverture du processus budgétaire, d'autant plus que c'était un engagement majeur de notre propre programme électoral », a signalé le chef du PQ.

◆ Otages  
Et c'est ainsi que les télé-spectateurs ont pu voir presque en direct Georges Courtois, l'arme au poing, arrogant et nerveux, affirmer au micro toute sa détermination. « Ou nous partons, ou nous mourons », « la moindre tentative de la police sera suivie de sanctions immédiatement, dans les secondes qui suivent ».

L'homme semble intelligent et s'exprime sans difficulté. Il affirme être innocent des crimes qu'on lui reproche et semble faire de cette prise

## Vague de froid sur le Québec

SYLVAIN BLANCHARD

La première vague de froid d'un hiver trop précoce tire à sa fin, car les météorologues prévoient un adoucissement des températures au cours des prochains jours.

Si hier des records ont été enregistrés à Saint-Hubert, Mirabel et Sainte-Agathe où le thermomètre est descendu à -30, -34 et -35 degrés celsius, à Montréal, un autre record a passé bien près d'être fracassé, alors qu'en matinée la température atteignait -27 degrés celsius. Le record, qui date de 1942, est de -28.

Les automobilistes de la région métropolitaine Montréal bénéficieraient d'un répit de quelques jours et ils n'auront pas besoin d'aller quémander l'aide de leur voisin pour survoler leur batterie.

En effet, selon les prévisions de M. Ed Cowell, surveillant à l'emploi d'Environnement Canada, à Dorval, le temps devrait commencer à se réchauffer à partir d'aujourd'hui pour retrouver sa normale saisonnière lundi. L'aperçu pour mardi, veille de Noël est de -5 degrés celsius. Il ne sera donc pas trop pénible d'attendre l'autobus si vous n'êtes pas en état de prendre le volant.

Pour aujourd'hui, Environnement Canada prévoit un ennuagement tard en soirée, quelques averses de neige et un maximum se situant entre -14 et -16 en raison d'une perturbation en provenance de la Nouvelle-Angleterre.

Ce qui devrait survenir lundi ...

Samedi, la température devrait grimper au cours de la journée à -10, tout comme dimanche où le ciel sera plutôt nuageux. Le minimum prévu pour ces deux jours est de -15. Le temps sera parfait pour commencer à penser à enlever son troisième gilet de laine.

Toujours selon M. Cowell, le véritable réchauffement devrait se produire lundi. Une perturbation en provenance du Sud de la frontière devrait en effet nous amener du temps nuageux, quelques averses de neige et des températures variant aux alentours de -5 degrés celsius.

Les températures normales au Québec pour un 20 décembre sont de -4 avec un minimum de -12. Mercredi soir, le thermomètre est descendu à un niveau record de -26 (l'ancien record était de -23 et datait de 1979).

La vague de froid qui sévit actuellement dans la province est attribuable à une masse d'air de l'Arctique qui provient du nord-ouest canadien. Dans cette partie du Canada, l'absence quasi-totale de soleil a pour effet de refroidir encore davantage l'air existant.

Cette masse d'air se déplace vers le sud, atteignant même parfois les côtes de la Floride. À Atlanta, par exemple, il faisait hier matin -9, ce qui est nettement en dessous de la normale. Ce phénomène ne dure généralement que quelques jours, l'air étant remplacé par un courant d'air chaud provenant de la Pennsylvanie et de la Nouvelle-Angleterre.

Ce qui devrait survenir lundi ...

## Roger Lafontant porte en appel le refus d'Ottawa

MONTRÉAL (Le DEVOIR - CP)

— Replié sur Montréal après son exclusion du gouvernement Duvalier comme ministre de la police et des forces armées, le docteur Roger Lafontant a porté en appel le refus d'Ottawa de lui accorder la résidence permanente, prolongeant ainsi son installation au Canada.

Un arbitre de l'Immigration, M. Michel Meunier, dans une décision prise mercredi et dont les motifs n'ont pas été rendus publics, a refusé de reconnaître le statut de résident permanent dont l'ancien ministre a déjà joui au Canada.

Tant l'avocat de Lafontant, Me A.H.Z. Zaitlin, que le porte-parole de l'Immigration, M. Jacques Alain Vallée, ont confirmé hier que les procédures d'appel pourront prendre « des années ».

Lafontant a vécu à Montréal de 1971 à 1979 avant de retourner en Haïti prendre la direction des forces de répression, après une brève éclipse comme consul.

Il a aussi demandé le statut de visiteur, qui lui a été refusé à son arrivée à Montréal, le 14 octobre, procédure qui doit se poursuivre à Mirabel le 7 janvier prochain.

L'arbitre a motivé son refus quant à la résidence dans une décision écrite dont le texte, explique le porte-parole de l'Immigration, ne peut être publié par la ministre.

L'avocat de l'intéressé pourrait néanmoins rendre le document public, ajoute-t-on.

En vertu de la loi, celui qui s'absente plus de six mois du Canada sans indiquer, au départ ou en temps, son intention de rester au pays perd automatiquement son statut de résident permanent.

En cas de doute, la question est tranchée par un agent d'immigration et, en cas de litige, par un arbitre ou, éventuellement, les tribunaux.

L'arbitre a vraisemblablement trouvé que le requérant, un épide-miologiste devenu un des hommes forts du régime haïtien, avait perdu son statut en restant à l'extérieur pendant une période plus longue que ne le permet la loi.

Lafontant a été arrêté à Mirabel le 14 octobre par l'Immigration alors qu'il détenait un visa de courtisiois de l'ambassade canadienne à Paris et un passeport diplomatique.

Il a été remis en liberté, d'abord sous un cautionnement de \$20,000, puis par parole.

L'audition de sa cause qui devait avoir lieu le 15 novembre a été avancée au 12 à la requête de son avocat, Me Zaitlin, qui alléguait des motifs de sécurité.

En pratique, l'ancien diplomate haïtien à Montréal pourra rester au Canada durant les procédures, longues de trois à cinq ans en pareil cas. Lafontant est arrivé de Zurich sur

demande aux propriétaires de magasins ou de cafés de « repérer » tout individu suspect. Les gangsters affirment en effet disposer dans la ville de complices, prêts à mitrailler au hasard au cas où une opération de police serait tentée dans le Palais de justice.

un vol de Swissair, seul et disposant, selon un fonctionnaire fédéral, d'une importante somme d'argent.

D'après le journal *Haïti-Progress*, publié à New York, l'ex-ministre a dû partir en catastrophe de Port-au-Prince, accompagné de sa femme et de quatre enfants, le 4 octobre, après avoir été contraint de démissionner le 10 septembre.

A son arrivée à Miami, il a déclaré avoir quitté Haïti « de sa propre volonté ».

Radio-Canada a aussi révélé que Lafontant avait présenté d'abord une demande à la délégation canadienne à Mexico, où elle aurait été refusée, sur rapport « confidentiel ».

L'ex-ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale a fait l'objet de nombreuses dénonciations pour violations des droits fondamentaux, notamment de la part d'Amnistie Internationale.

Une des figures dominantes du régime, déjà sous le président François Duvalier, Papa Doc, puis sous son fils Jean-Claude, les raisons de sa démission ne sont pas connues. Il est possible que l'ancien chef des forces de l'ordre ait été sacrifié à la campagne, menée par le régime, en vue de présenter une meilleure image sur la scène internationale.

Son épouse détient la citoyenneté canadienne, et le ministre de l'Immigration n'exclut pas la possibilité qu'elle fasse une demande de parrainage pour son mari.

Selon la version officielle, Lafontant aurait obtenu par subterfuge auprès de l'ambassade canadienne à Paris un visa de courtisiois pour entreprendre une visite auprès de la délégation haïtienne à Ottawa.

L'ambassade canadienne n'aurait pas été informée à temps de la situation de l'ex-chef des « tontons macoutes ». L'explication laisse sceptique dans la communauté haïtienne. En effet, la presse parisienne a signalé le « remaniement ministériel » du 10 septembre en Haïti et la démission du ministre Lafontant.

Le départ de Lafontant a coïncidé de peu avec le déclenchement, partout en Haïti, d'un vaste mouvement de protestation dans la jeunesse, qui réclame la fin du duvalisme et de la misère, et l'établissement des libertés démocratiques.

Pour le nouveau ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale, M. Jean-Marie Chanoiné, la tension est attribuable à des « agitateurs » qui exploiteraient « l'impatience de quelques citoyens » ou manipuleraient « des écoliers à des fins politiques ».

Mais à Port-au-Prince plusieurs suivent de près les événements et leur impact sur le régime, sans exclure le retour du docteur Lafontant. Ainsi, dans sa parution du 6 décembre, *Haïti-Observateur*, hebdo sympathique à l'ex-ministre, signale la réintégration de plusieurs de ses fidèles et quette « les moindres indices d'un revirement politique en faveur de Roger Lafontant ».

Entre-temps, Ottawa a repris sur une grande échelle ses programmes d'aide financière et de coopération économique avec le gouvernement Duvalier.

d'otages une tentative désespérée d'échapper à la prison. Il est en effet possible de 20 ans d'incarcération.

« Cette opération doit aller jusqu'au bout », affirme-t-il en menaçant de tuer des otages et en précisant que cela ne peut se terminer par une reddition. C'est pourquoi les policiers accordent peu de crédits aux paroles de Khalki, qui affirme appartenir au groupe palestinien Abou Nidal; même si Courtois, qui semble le chef du commando, déclare qu'il a connu Khalki en prison et qu'il a décidé de « s'allier à la cause palestinienne ».

Tandis que les policiers interdisent l'approche du palais, les négociations commencent. Le préfet de région Jean Chevance, son chef de cabinet, le doyen de la faculté de droit de Nantes et le préfet Robert Broussard, arrivé dans l'après-midi avec un groupe d'élite de la police nationale, le RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), parlent avec les trois hommes qui ne parviennent pas à formuler des exigences précises.

Selon des policiers sur place, le préfet Broussard et le préfet de région négocient directement à l'intérieur de la salle où les gangsters les ont autorisés à rentrer.

En fin de soirée, les trois bandits demandaient que soit mis à leur disposition un car, toujours selon la police.

Au dehors, la police est vigilante et

certificats-cadeaux 20% de valeur en plus En vente dans tous les cinémas

SANDRINE BONNAIRE dans un film de AGNES VARDA

SANS TOIT NI LOI

MACHA MERIL / STEPHANE FREISS / YOLANDE MOREAU / PATRICK LEPCZYNSKI

Le PARISIEN 1:25-3:30-5:30-7:35-9:40

480 ST-CATHERINE O 866-3856 MCGILL Sam Dernier Spect 11:40

ANÉMONE • LAURA ANTONELLI • MICHEL BOUJENAH

MICHEL GALABRU • GÉRARD JUGNOT • PIERRE MONDY

TRANCHES DE VIE

Le PARISIEN 12:40-2:30-4:20-6:10-8:00-9:50

480 ST-CATHERINE O 866-3856 MCGILL Sam Dernier Spect 11:40

PALME D'OR CANNES 1985

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE CANNES 85

14 ANS

« Un des meilleurs films qu'on ait vus depuis longtemps. » — (Pariscope)

« Emotion, humour et tendresse font bon ménage. » — (La Presse)

« Papa est en voyage d'affaires que nous avons tant aimé, à la rare vertu de réintroduire dans le cinéma une vitalité, un humour, une insolence corrosive qui témoignent d'un instinct et d'un tempérament enrichissant pour l'esprit. » — C. B. (L'Actualité)

« Des trouvailles d'expression et une qualité d'émotion qui forcent l'admiration. » — Luc Perrault, (La Presse)

« Il faut courir voir ce film d'une tendresse mémorable. » — (Time Magazine)

« S'il n'y a qu'un seul film que vous pouvez voir cette année, voyez celui-là. » — Marie-Christine Abel

« Frais, drôle, émouvant et chaleureux. » — (Le Devoir)

« ...Preuve d'une belle vitalité. » — (Le Point)

« Remarquable! » — (The Gazette)

« À la fois léger et joyeux. » — Marcel Jean (Le Devoir)

DIMA FILMS présente Un film de EMIR KUSTURICA

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES MORENO D'E BARTOLLI, MIKI MANOJLOVIC, MIRJANA KARANOVIC

Le PARISIEN 1:45-4:15-6:45-9:20

480 ST-CATHERINE O 866-3856 MCGILL

## Le thon soumis à une inspection plus sévère

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le thon empaqueté ou vendu au Canada sera soumis à une inspection plus sévère.

Le ministre des Pêches et Océans Tom Siddon a réagi au rappel de 19,200 boîtes de thon rance mercredi, le deuxième en trois mois, en annonçant une série de mesures extraordinaires sur le contrôle de la qualité du poisson mis en conserve.

Des échantillons de boîtes de thon seront retirés des rayons et seront méticuleusement examinés, a déclaré M. Siddon.

« Tout produit qui ne correspond pas aux normes rigoureuses prévues par la loi quant à l'odeur, le goût, la texture ou l'apparence, sera confisqué par le ministre », a-t-il indiqué.

De plus, les fonctionnaires analyseront des échantillons prélevés sur tout lot de production de thon en conserve à l'usine même.

Les numéros de lot des produits sur les rayons seront vérifiés, afin de voir s'ils correspondent aux lots rappelés en septembre dernier.

Le ministre a en outre ordonné une analyse détaillée des procédures d'inspection et des normes appliquées par les fonctionnaires du ministère à l'usine Star-Kist de St-Andrews, au Nouveau-Brunswick, au cours des trois dernières années.

Une étude sera également menée sur toutes les procédures, normes de qualité et règlements concernant

l'inspection et l'approbation du poisson en conserve produit ou vendu au Canada.

« Si nécessaire, je suis prêt à introduire des modifications à la Loi sur l'inspection du poisson et à intensifier les méthodes d'inspection du ministère des Pêches et Océans », a affirmé le ministre.

L'annonce de M. Siddon a été très bien accueillie par les deux partis de l'opposition.

Au cours de la période des questions, le député libéral George Baker avait soutenu que le nombre d'inspecteurs avait diminué depuis la prise de pouvoir des conservateurs, tandis que le néo-démocrate Vic Althouse avait affirmé que le nombre d'heures d'inspection avait diminué sous le gouvernement précédent, et qu'il avait poursuivi cette tendance sous les conservateurs.

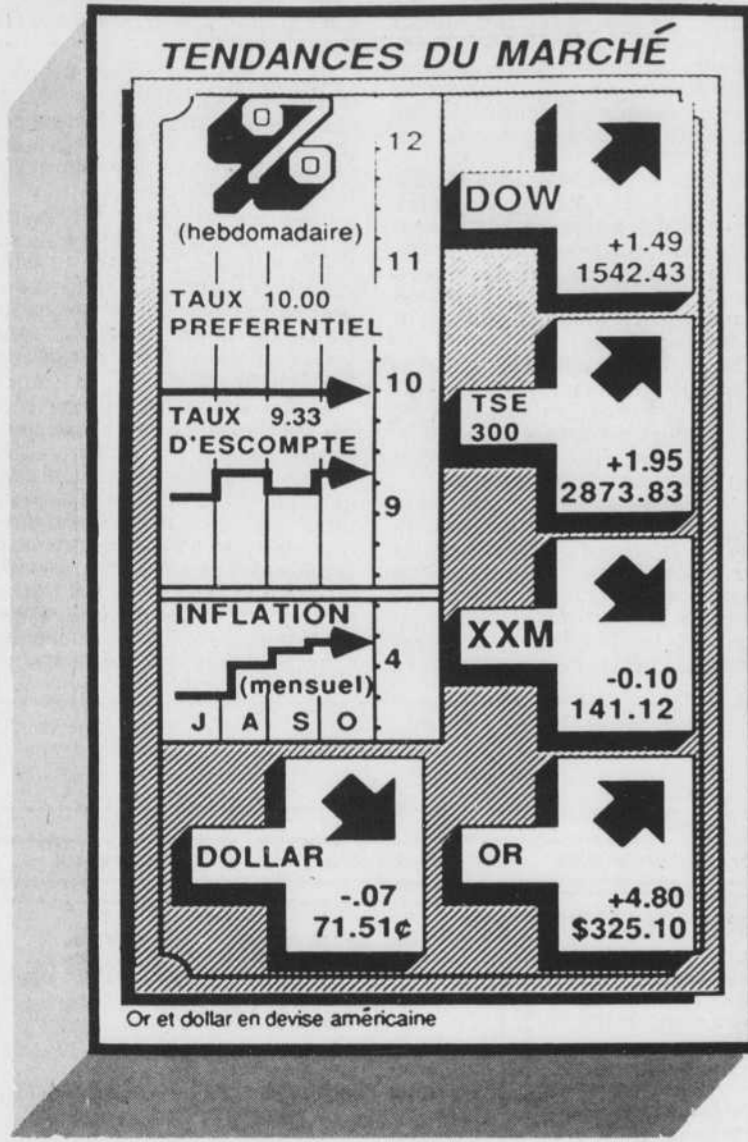
Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp a répliqué que son ministère n'avait pas réduit son nombre d'inspecteurs.

Il a plutôt rappelé les mesures entreprises en septembre pour retirer du marché 800,000 boîtes de thon rance.

M. Epp a ajouté que seules deux boîtes avaient pu alors échapper à la vigilance des fonctionnaires.

« Nous avons retrouvé deux boîtes qui avaient été oubliées dans un rappel de 800,000 boîtes. Je pense que même les membres de l'opposition vont admettre qu'il s'agit d'un excellent système », a-t-il déclaré.

## EN UN COUP D'OEIL



## Peu avant l'annonce de son investissement, Shell menaçait de fermer sa raffinerie

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne

OTTAWA (PC) — La pétrolière multinationale Shell Canada a fait parvenir un télégramme aux ministres québécois et canadiens responsables de l'énergie, de l'industrie et du commerce dans lequel elle menace de fermer les portes de sa raffinerie de Montréal si celle de Gulf est maintenue en activité.

Le télégramme, daté du 17 décembre 1985, a été adressé à M. John Ciaccia, ministre québécois de l'énergie et des Ressources, à son collègue de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, et au ministre fédéral de l'Expansion industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens, et à sa collègue Pat Carney de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le texte est sans équivoque et va dans le sens des intentions déjà exprimées par une autre pétrolière, la britannique Ultramar de Saint-Romuald, près de Lévis, qui a déjà menacé de fermer ses portes si les gouvernements et Investissement Canada annulent la transaction qui lui permettra de mettre la main sur les 675 stations-service Gulf au Québec et dans les Maritimes et de fermer la raffinerie de Montréal-Est.

Cette attitude des deux pétrolières est aussi susceptible de bloquer l'acquisition par Gaz Métropolitain, une entreprise québécoise dont les principaux bailleurs de fonds sont la Caisse de dépôt et placement du Québec et SOQIP (Société québécoise d'initiative pétrolière), de la raffinerie Gulf et de ses 675 stations.

Le télégramme signé par le vice-président de Shell pour l'Est du Canada M. A. G. Seager, rappelle que déjà, cette entreprise a annoncé son intention d'investir \$ 80 millions à sa raffinerie de Montréal-Est, qu'elle emploie 650 travailleurs et que si le gouvernement intervient financièrement pour sauvegarder et maintenir en opération la raffinerie de Gulf dans l'Est de Montréal, « elle n'aura d'autre alternative que de fermer ses portes ».

« La compagnie Shell, a écrit le vice-président, est inquiète devant les rumeurs persistantes voulant que les gouvernements fédéral et provincial s'approprient à soutenir financièrement les opérations de la Gulf de Montréal, dans le cadre de l'interrelation de cette raffinerie avec l'industrie pétrochimique de Montréal ».

En plus de faire cette mise en garde sérieuse, Shell promet aux deux gouvernements de fournir, à la place de Gulf, les matières premières à Pétromont, qui en retour pourra alimenter ses clients Com-

mercial Alcohols et Union Carbide et peut-être BASF de Laval si elle ne ferme pas ses portes comme elle l'a déjà annoncé.

« Cela dit simplement, a conclu le vice-président de Shell, que notre décision d'investir \$ 80 millions dépend de cette possibilité de distribuer des matières premières à l'industrie pétrochimique et à notre capacité de fournir notre part de la demande du marché québécois ».

Hier aux Communes, le ministre de l'Expansion industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens, de retour d'une longue convalescence, est venu jeter un peu de confusion dans un dossier qui en contenait suffisamment jusqu'ici en indiquant que, contrairement à ce que certains de ses collègues prétendaient depuis une semaine, Investissement Canada ne ferait pas connaître aujourd'hui (vendredi) sa décision d'annuler ou d'approuver la transaction entre Gulf et Ultramar, mais attendrait à

lundi ou mardi.

Quant à l'argument du directeur des enquêtes sur les coalitions qui laissait entendre que la transaction Ultramar-Gulf pourrait être remise en question du fait qu'il est faux de prétendre qu'il y a surproduction au Québec, M. Stevens n'a pas voulu l'accepter avec autant de facilité que son collègue de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté.

« Étant donné que sa collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (Pat Carney), a souligné en Chambre le député libéral Jean Lapierre, prétend qu'au Québec il y a surcapacité de production et que le directeur des enquêtes sur les coalitions affirme le contraire, je demande au ministre qui dit la vérité ».

Après avoir indiqué qu'il avait pris bonne note des divergences d'opinions, M. Stevens a refusé de favoriser l'une ou l'autre. « C'est pourquoi, a-t-il dit, j'ai demandé aux gens de mon ministère de m'expliquer

pourquoi nous avons ces deux conclusions différentes ».

M. Lapierre a souligné au ministre qu'il avait la nette impression que le *Pétroleum Club* avait décidé d'appliquer toutes les pressions nécessaires pour empêcher Gaz Métropolitain, une société entièrement québécoise, de faire son entrée sur le marché et de devenir la concurrente que personne ne veut voir naître au Québec.

« Aucune pression de cette nature, a répliqué M. Stevens, n'a été appliquée. Il faut se rappeler que l'offre de Gaz Métropolitain dont on parle tant n'a jamais été faite de façon formelle et écrite ».

Hier, la société Gaz Métropolitain continuait d'affirmer qu'elle a effectivement présenté une offre ferme de \$ 80 millions, sans autres conditions, à Olympia and York (Gulf) le 1er décembre et qu'elle la maintenait toujours.

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

### La Banque Royale vend Cast

La Banque Royale du Canada s'est départie de sa participation dans le groupe Cast (1983) Ltd. des Bermudes, au profit d'un groupe d'investisseurs, avec en tête M. Klaus Glusing, l'actuel président. Le montant de la transaction est évalué à près de \$ 200 millions.

Cast est une entreprise diversifiée principalement engagée dans le transport maritime. La Banque Royale avait récupéré ce bloc d'actions en 1983 à la suite de la faillite de la compagnie mère, Eurocanadian Shipholdings Ltd., à laquelle elle avait consenti quelque \$ 250 millions de prêts.

Un porte-parole de la Banque Royale a expliqué qu'elle n'avait jamais eu l'intention de demeurer dans cette affaire pour bien longtemps. Il a précisé que Cast était maintenant redevenue rentable.

### La Banque TD à la Bourse de Tokyo

La Banque Toronto-Dominion suivra l'exemple des Entreprises Bell Canada (EBC) en inscrivant ses actions ordinaires à la Bourse de Tokyo. Le conseil d'administration de l'entreprise vient en effet d'adresser une demande d'autorisation en ce sens à la Bourse japonaise.

« Cette inscription fait suite à l'intérêt croissant des Japonais dans les titres étrangers, explique-t-on dans un communiqué. Cela permettra d'accroître la base d'actionnaires de la Banque et d'en augmenter la liquidité ».

Si l'inscription est acceptée, elle pourrait être faite en mai prochain. EBC est présentement le seul titre canadien offert sur la place boursière nipponne.

### Les affaires de Vidéotron progressent

Le Groupe Vidéotron Ltée a réalisé une augmentation de 54 % de ses profits pour le premier trimestre à la faveur d'une hausse de 19 % de ses recettes. Le bénéfice net s'est élevé ainsi à \$ 3.3 millions tandis que les revenus ont atteint pour leur part \$ 30.8 millions.

Cette importante hausse est attribuée principalement à l'augmentation du nombre d'abonnés au réseau. Le service de base de câblodistribution a accueilli en effet 31,131 abonnés additionnels durant le premier trimestre et 64,595 durant les 12 derniers mois.

Par ailleurs, le conseil d'administration a autorisé le rachat annoncé précédemment de la totalité des actions privilégiées de série A de sa filiale en propriété unique, Vidéotron Ltée, présentement en circulation. Ce rachat sera effectué le 31 janvier 1986 au prix de \$ 10.30 chacune, plus le dividende couru à cette date.

### Mitel essuie un autre déficit

La société Mitel de Kanata en Ontario a réalisé une hausse de 10 % de ses revenus qui ont atteint \$ 107.7 millions pour les 13 semaines se terminant le 22 novembre dernier.

Le trimestre se solde cependant par une perte nette de \$ 14 millions ou \$ 0.40 par action en raison d'une dévaluation de \$ 11.8 millions des stocks. Ceci se compare à des pertes nettes de \$ 4.3 millions ou \$ 0.17 par action lors de la même période de l'an dernier.

Mitel affiche par ailleurs un gain extraordinaire de \$ 9.6 millions à la suite de la vente publique de 30 % de ses actions de Trillium Telephone Systems Inc. Celle-ci remonte en novembre 1983. Les détenteurs ayant le privilège de les convertir en actions de Mitel jusqu'au 15 novembre 1985, l'entreprise ne pouvait cependant déclarer le gain avant cette échéance.

### La Métropolitaine acquiert Wausau

La Métropolitaine s'est portée acquéreur de la compagnie d'assurances générales Wausau Insurance Companies de Toronto. Une entente a été conclue à cet effet avec la société mère, Employers Insurance de Wausau au Wisconsin.

Le chiffre d'affaires annuel de Wausau s'établit à environ \$ 35 millions. Le montant de la transaction n'a cependant pas été dévoilé.

### British Telecom choisit Marconi

La société British Telecom a choisi la Compagnie Marconi du Canada pour le prolongement de 8,704 lignes du central de Keybridge à Londres.

Le contrat de \$ 7 millions sera pris en charge par la division des produits Datacom de Marconi. Avec ses 24,000 lignes, Keybridge constitue le plus important réseau téléphonique en Angleterre et l'un des plus importants au monde.

### San Francisco à la Bourse de Montréal

Les actions ordinaires des Boutiques San Francisco Inc. seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal le 23 décembre prochain. Les transactions apparaîtront dans nos pages sous l'abréviation *San Fran*.

Ces 22 boutiques de vêtements pour jeunes émettront prochainement un million d'actions au prix unitaire de \$ 5.75 à la suite d'un premier appel public à l'épargne réalisé à la faveur du régime d'épargne-actions du Québec.

### Nominations chez B.C. Resources

Le président du conseil de la société British Columbia Resources de Vancouver, M. Walter J. Riva, démissionnera de ses fonctions à la fin de l'année. Il sera remplacé par M. Bruce Howe, l'actuel président et chef de la direction. Le vice-président exécutif, M. Jack Smith, succédera à ce dernier.

merci Alcohols et Union Carbide et peut-être BASF de Laval si elle ne ferme pas ses portes comme elle l'a déjà annoncé.

## La Laurentienne a favorisé le lancement d'une dizaine d'entreprises

CLAUDE TURCOTTE

Le Fonds Emploi Jeunesse lancé au début de l'année par le Groupe La Laurentienne a permis de « donner un coup de pouce » dans le lancement d'une dizaine d'entreprises.

En dressant le bilan de cette démarche à l'occasion de l'année internationale de la jeunesse, M. Roger Décary, président et chef des opérations de La Laurentienne, mutuelle d'assurance, a souhaité l'émergence « d'un véritable consensus pour trouver des solutions viables au problème du chômage chez les jeunes ».

Le Fonds Emploi Jeunesse, dans lequel le Groupe La Laurentienne a mis au départ \$ 100,000, en espérant que d'autres entreprises le fassent grossir, n'a cependant pas suscité l'effet d'entraînement attendu. Une seule compagnie, Lavalin, a ajouté \$ 10,000 au Fonds, dont l'administration avait été confiée à la Chambre de commerce du Québec. Diverses entreprises et institutions ont cependant adopté de façon indépendante des mesures d'aide aux jeunes.

M. François Paradis, président honoraire de la Chambre et membre du jury chargé de faire la dis-

tribution des subventions, prévoyait une participation plus grande des jeunes. On attendait 250 projets, on en a reçu 89 et 10 ont été retenus, selon certains critères, notamment le sérieux de la présentation du projet, son originalité et le sens de l'initiative manifesté par les instigateurs.

En voici quelques exemples : Raymond Dion, de Richelieu, mis à pied après 10 ans de travail dans le commerce au détail d'appareils électriques, a vu un marché oublié, celui du disque au laser; il a fondé Compact Disc et obtenu une subvention de \$ 7,000, ce qui lui a permis de publier un recueil de tous les titres de disques au laser offerts au Canada. Il fait la vente et la distribution de ce produit par la poste. C'est un marché en pleine croissance. À ce jour, il a créé trois emplois directs.

Daniel Bourgeois, de Jonquière, est l'inventeur de nouvelles mouches pour la pêche au saumon et à la truite. Il prétend avoir les mouches les plus efficaces au monde. Il a fondé Trinitrons crustacés, obtenu du Fonds une subvention de \$ 10,000 et créé trois emplois. Il vise un marché restreint de connaisseurs.

Une coopérative de travailleurs

de Québec, par le sérieux de son projet, a reçu \$ 9,000, ce qui a rendu possible l'ouverture d'un salon de coiffure et d'esthétique à Place d'Youville à Québec.

Rémi Cardinal, qui offre un service de pose et d'entreposage de clôtures à neige pour la protection d'arbustes, d'entretien de gazon et d'enlèvement de la neige à Sainte-Foy, a obtenu \$ 11,000 pour l'achat d'équipements. Il projette d'étendre ses services à d'autres municipalités.

À Montréal, trois jeunes urbanistes féminins ont formé un bureau de consultation en planification du territoire, BARDAT; une subvention de \$ 6,000 leur a permis de procéder à une étude de marché, de faire imprimer des dépliants de publicité, etc.

Enfin, le réseau « Pomme qui trouve des emplois », une association à but non lucratif, a obtenu \$ 15,000 pour implanter des points de vente de jus de pomme dans des endroits publics; tout en vendant leur jus de pomme, de jeunes assistés sociaux sollicitent auprès de leurs clients des emplois permanents. C'est aussi une façon pour ces jeunes chômeurs de retrouver un certain goût de vivre et de se découvrir des amis.

## Pétrochimie montréalaise Pas d'annonce à l'issue du conseil des ministres

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Le dossier de la pétrochimie montréalaise — et par ricochet le dossier de la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald — était à l'ordre du jour du conseil des ministres hier midi, à côté des dossiers de la papeterie ITT à Port-Cartier et du projet de papeterie à Matane.

À l'issue de ce conseil, il n'y a cependant pas eu d'annonces sur ces dossiers chauds, même si l'Opposition officielle avait obtenu du vice-premier ministre, Mme Lise Bacon, une nouvelle assurance qu'elle rendra publiques « le plus rapidement possible » les informations que le gouvernement obtiendra des hauts-fonctionnaires québécois sur les négociations en cours avec le gouvernement fédéral.

« Nos fonctionnaires nous ont rencontrés et nous ont fait un compte-rendu des discussions et des rencontres à Ottawa. Nous leur avons demandé des précisions supplémentaires quant à un certain nombre de questions qui nous semblaient requérir ce genre de renseignements supplémentaires », a précisé Mme Bacon, interrogée par le chef de l'Opposition officielle, M. Johnson.

« Nous espérons avoir les informations aujourd'hui, lors de la rencontre du Conseil des ministres. Si nous avons ces précisions, nous les communiquerons publiquement aujourd'hui. Si nous n'avons pas suffisamment d'informations, nous rendrons publiques le plus rapidement possible ces informations », a ajouté Mme Bacon.

Hier, vers 18 h 30, Mme Bacon est venue devant l'Assemblée nationale prévenir les députés qu'à l'issue du conseil des ministres, le gouvernement n'annoncerait aucune nouvelle concernant les dossiers touchant les ressources naturelles. Elle a précisé que les nouvelles seront connues « avant la fin de l'année ».

De même, Mme Bacon n'a pas voulu préciser à l'Opposition si le Conseil des ministres a ou non décidé d'indexer les prestations d'aide sociale au coût de la vie, au 1er janvier prochain, comme c'était prévu par le précédent gouvernement.

« Les discussions se poursuivent encore entre les bureaux des deux premiers ministres, le premier ministre canadien et le premier ministre du Québec », a encore signalé le vice-premier ministre.

Le chef de l'Opposition a rappelé au gouvernement que les décisions sont urgentes, notamment pour la réouverture de l'usine ITP-Rayonier et pour la survie des raffineries Gulf, Pétromont et Ultramar.

Interrogée par le député de Bertrand, M. Jean-Guy Parent, Mme Bacon a précisé qu'hier le conseil des ministres devait aussi prendre une décision quant à la nouvelle garantie financière de \$ 3.5 millions par mois que le gouvernement du Québec doit fournir à Pétromont à partir du 15 janvier 1986.

Lors de la période de questions, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, a pour sa part déclaré avoir communiqué avec la raffinerie Gulf pour demander que leurs activités continuent jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait pris une décision finale sur la vente à la compagnie Ultramar.

« Il ne faudrait pas que la raffinerie (Gulf) ferme par défaut », a déclaré M. Ciaccia. En attendant une décision fédérale, il a donc demandé à la compagnie Gulf de continuer d'exploiter sa raffinerie montréalaise, même après le 31 décembre, date prévue pour la fermeture. La réponse de Gulf n'a pas été communiquée aux députés.

De la même façon, le ministre de l'Énergie et des hauts-fonctionnaires seraient entrés en communications avec le président d'Ultramar Canada, M. Jean Gaulin, pour confronter leurs chiffres sur la rentabilité des quatre raffineries du Québec. « Je voudrais rencontrer M. Gaulin pour avoir plus de précisions sur ses positions », a déclaré M. Ciaccia, interrogé par des journalistes à sa sortie de l'Assemblée nationale hier midi.

M. Ciaccia semble considérer comme du bluff la menace de fermeture de la raffinerie de Saint-Romuald. Il a rappelé qu'Ultramar a investi \$ 325 millions en 1983, alors qu'il n'était pas question d'une fermeture de Gulf. « Nous avons des raisons de croire qu'ils vont continuer en opération », estime M. Ciaccia.

Le ministre de l'Énergie maintient qu'il y a une capacité pour fournir aux besoins des quatre raffineries existantes. « Ultramar a ses intérêts à protéger et nous, nous devons protéger les intérêts de tout le Québec », a cependant ajouté M. Ciaccia. Il ne s'attend pas à ce qu'Ultramar et son ministère tirent les mêmes conclusions des chiffres sur le marché des produits pétroliers.

## Participation à Provigo Unigesco prévoit obtenir 20 % du capital-actions

PAUL DURIVAGE

Unigesco prévoit atteindre sous peu son objectif d'obtenir 20 % du capital-actions de Provigo, a déclaré le président du conseil et chef de la direction de la société de gestion de Montréal, M. Bertin Nadeau, devant l'assemblée annuelle des actionnaires, hier.

« Les négociations en cours vont bien et l'on croit à un renouvellement au cours des mois prochains », a-t-il déclaré. Il devait préciser à la presse un peu plus tard que le lot convoité était celui de 7 % appartenant à Soquia, la société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Soquia, Unigesco et la famille Sobey sont les seuls actionnaires à détenir des participations significatives dans l'entreprise.

La Société du Vieux-Montréal portait récemment à 11.1 % sa participation dans le géant de l'alimentation québécois en exerçant son option pour l'acquisition de 2.7 millions d'actions additionnelles appartenant à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Elle devait par la suite être diluée à 10.4 % à la suite de l'émission de \$ 32 millions d'actions ordinaires de Provigo à la faveur du REA.

L'achat du lot de Soquia portera donc l'avoir total d'Unigesco à environ 17 %. Le solde requis pour atteindre le niveau souhaité pourrait être obtenu de la Banque Nationale et de La Laurentienne, deux partenaires avoués d'Unigesco.

M. Nadeau évalue à près de \$ 40 millions le coût de l'opération. Le financement ne lui pose pas de problème : « Nous avons encore quelque \$ 17 millions de liquidités. De plus, l'exercice des droits de souscription émis devrait nous apporter quelque \$ 35 millions au cours des deux prochaines années. Ceci, sans compter notre pouvoir d'emprunt, à peine entamé ».

L'entreprise affirme ne pas avoir l'intention de recourir à nouveau à une émission d'actions ordinaires. Déjà \$ 55 millions ont été obtenus du public cette année par ce biais. Une émission d'actions privilégiées, comme ce fut le cas en 1984, n'est cependant pas exclue.

La réalisation de cet objectif de 20 % importe pour l'entreprise. Ce seul permet en effet de comptabiliser les bénéfices réalisés par la filiale, dans une même proportion. Au-

trement, seul le dividende reçu apparaît à l'état des résultats.

« Sur un strict plan financier, notre investissement est déjà une réussite. Le coût moyen de nos actions n'est en effet que de \$ 13 tandis que le marché leur accorde une valeur de plus de \$ 15. Les états comptables ne reflètent cependant d'aucune façon ce gain en capital appréciable », a raconté le président.

M. Nadeau a d'autre part déclaré que les plans d'Unigesco ne s'arrêtaient pas à ce seul projet. L'entreprise est en effet à la recherche active d'occasions d'acquisitions additionnelles dans le secteur des biens de consommation. Des négociations ont en outre été mises en marche avec trois entreprises américaines.

« Notre taille actuelle rend possible des accords qui ne l'étaient pas encore récemment. Notre présence dans Provigo nous permet de plus de compter sur un réseau de distribution incomparable. Nous souhaitons un développement en parallèle et en harmonie », a-t-il déclaré.

L'entreprise s'attend à un premier trimestre en ligne avec celui de 1984. Celui-ci, qui se terminera le 30 décembre 1985, donnera par ailleurs lieu à un rendement sur l'avoir des actionnaires de beaucoup moindre que l'année précédente, les \$ 57 millions investis dans Provigo n'entraînant toujours qu'un maigre dividende.

Outre la participation prise dans Provigo, Unigesco exploite en propriété unique les entreprises de torréfaction et de distribution de cafés London House et National House, en plus de détenir 85 % des actions participantes de l'embouteilleur de boissons gazeuses Breuvage Kiri.

Le conseil d'administration de l'entreprise s'est par ailleurs enrichi de cinq nouveaux membres. Il s'agit de M. Pierre Lortie de Provigo, Claude Castonguay et Jacques Drouin du Groupe La Laurentienne, et Jean-René Halde des magasins Atlantique. Ceux-ci siègeront aux côtés de M. Guy Beaudin du Fonds F-I-C, Jacques Chabot de London Life, Pierre Ducros de DMR et Associés, Leslie Jonas d'Aliments Delisle, Gérard Lebeau du Groupe Lebeau, Jean Marchand de Touche Ross, Jacques Martin de Martin, Boulard & Associés, Raymond Provencher de La Solidarité, et Guy Langlois et Bertin Nadeau d'Unigesco.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Les banques commerciales prêteront \$ 20 milliards supplémentaires aux pays en voie de développement au cours des trois prochaines années

CLYDE H. FARNSWORTH du New York Times traduit par Jean-Philippe Tastet

Washington — Les banques commerciales, d'où sont venus 90% des prêts déjà consentis aux pays en voie de développement, viennent d'annoncer qu'elles accordaient leur appui à un plan préparé par les États-Unis.

C'est ce qu'ont annoncé, en début de semaine, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, organismes très impliqués dans la stratégie dévoilée il y a deux mois à Séoul en Corée du Sud par le secrétaire au Trésor, M. James A. Baker III.

Les deux organismes ont annoncé que, grâce aux messages de soutien que leur ont fait parvenir les banques, on pouvait dès à présent passer

à une nouvelle étape du plan.

Les responsables des deux organismes ont déclaré que ce plan pourrait être mis en application dès la fin du mois. Le Mexique, actuellement en négociations avec le FMI, la Banque mondiale et les banques de commerce, pourrait ainsi être le premier pays à en bénéficier.

Ce plan incite les banques internationales, ainsi que les organismes de développement comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, à octroyer de nouveaux fonds aux pays acceptant de rationaliser leurs économies et d'encourager leur croissance économique.

Si les nations débiteuses ont généralement bien accueilli cette initiative, certaines estiment toutefois qu'elle ne va pas assez loin. Elles la considèrent comme un élément venant s'ajouter au fardeau de leur

dette et ne faisant rien pour réduire les taux d'intérêt, augmenter les prix des produits de base et accroître l'accès qu'elles ont aux marchés des pays industrialisés.

Cependant certains pays, comme le Mexique qui a vu sa situation se détériorer à la suite du récent tremblement de terre, ont un besoin pressant de nouveaux prêts afin de payer les produits alimentaires et autres importations essentielles, et de pouvoir continuer à fonctionner.

La déclaration commune publiée en début de semaine par le FMI et la Banque mondiale permet de penser que le plan Baker va être mis en application très rapidement.

« Le président de la Banque mondiale et la direction générale du FMI sont très heureux de recevoir ces preuves, encourageantes et positives, de l'accueil réservé au plan par les milieux bancaires, et veilleront à tout mettre en oeuvre avec ces banques afin de mettre en application

cette stratégie aussi rapidement et aussi efficacement que possible ».

C'était la deuxième fois en deux semaines que les deux organismes émettaient une déclaration commune au sujet du plan Baker. Le 2 décembre, elles avaient annoncé qu'elles étaient « prêtes et disposées à jouer leur rôle ».

Certains analystes ont fait remarquer que les déclarations des banques ne faisaient pas vraiment état de manœuvres concrètes concernant le versement de nouveaux prêts. Les banques concernées doivent encore prendre une décision au sujet du prêt de \$ 2,5 milliards que le Mexique a demandé pour 1986, en plus de prêts spéciaux demandés à la Banque mondiale et de nouveaux crédits devant lui être accordés par le FMI.

Le fait que les banques hésitent à accorder de nouveaux prêts et à participer au réajustement du remboursement de la dette avait créé un

certain malaise au sein des nations débiteuses. C'est dans le but de convaincre les banques que le plan Baker a été mis sur pied et annoncé au cours de la dernière réunion annuelle conjointe de la Banque mondiale et du FMI.

Il faut cependant rappeler que dès le début le plan a été appuyé par les plus grandes banques américaines. Pour ces dernières, en effet, les enjeux sont énormes, car ce sont elles qui ont accordé les plus importants montants en prêts aux pays en voie de développement.

Mais les plus petites banques régionales aux États-Unis ont fait preuve de moins d'enthousiasme et ont même demandé que les organismes internationaux et les gouvernements garantissent les prêts.

Les milieux bancaires européens et japonais ont eu une réaction similaire à celle des petites banques américaines. Dans ces milieux, on fait remarquer que ce sont les grandes banques américaines qui sont très impliquées en Amérique Latine, la région du globe qui, avec

\$ 360 milliards, a le plus lourd fardeau de dette.

En plus de ces réserves, de nombreuses banques américaines ont déclaré que les législateurs pourraient rendre l'émission de nouveaux prêts aux pays en voie de développement relativement difficile.

Cependant, M. Paul A. Volcker, le directeur de la Réserve fédérale qui a aidé M. Baker à mettre au point son plan, a déclaré à maintes reprises que dans des circonstances appropriées l'attribution de nouveaux prêts devrait contribuer à améliorer la qualité du crédit.

M. Baker a affirmé de son côté que son plan devait être mis en application car « il n'y a pas d'autre choix ». Il y a trois semaines, il a déclaré devant une commission sénatoriale sur les relations extérieures que « si le plan n'était pas retenu, la situation des banques ainsi que celle des nations débiteuses ne feraient qu'empirer; et que ce serait également le cas pour les économies des principaux pays industrialisés ».

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

À louer Hors Frontière VACANCE-CONDO, face à la mer. Une semaine commençant 11 janvier 1986. Hollywood-FT. Lauderdale, Floride.

App./logements CÔTE-DES-NEIGES, 6½, sous-location, équipé, chauffé, stationnement. 500\$/mois. 342-0697. Références. S.V.P. laissez message. 23-12-85.

LA METEO Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui Situation générale: Les froides températures hivernales continueront de dominer le temps durant les prochains jours.

MONTREAL Ensoleillé avec passages nuageux. Nébulosité croissante en fin de journée. Max.: -15. Risque de précipitations: 20%.

QUÉBEC Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -18. Samedi: pluie nuageux.

App./logements OUTREMONT, RUE DUNLOP, haut duplex, grand 7½, foyer, libre fin déc. 900\$/mois, non-chauffé. 739-2632. 21-12-85.

App./logements QUÉBEC À PARTAGER, 9 pièces, 2 étages, haute-vie. Après 18h. — 418-527-4780. 23-12-85.

App./logements MÉTRO BEAUBIEN, 10 pièces, sur deux niveaux, sous-sol fini, stationnement, non-chauffé. 500\$/mois. 273-3446. 23-12-85.

App./logements CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3,500 p.c., loyers rationnalisés. 327-5000. 13-01-86.

App./logements STE-ANNE DES LACS, 2 chambres, garage, très propre, près Mont-St-Sauveur. 2 800\$/saison. M5. 739-2913. St-Sauveur. 1-227-3820. 23-12-85.

App./logements JEAN TALON 3555 près Pie IX, 1,000 p.c., chauffé, eau chaude, 750\$/par mois, propre. — 387-2216. 23-12-85.

Receptionniste Connaissance de l'anglais, sens de l'initiative. Disponible début janvier. Écrire à: Dossier 230 Le Devoir C.P. 6033 Succ. Place d'Armes Montréal Qc H2Y 3S6

App./logements CÔTE-DES-NEIGES, 6½, sous-location, équipé, chauffé, stationnement. 500\$/mois. 342-0697. Références. S.V.P. laissez message. 23-12-85.

App./logements MÉTRO BEAUBIEN, 10 pièces, sur deux niveaux, sous-sol fini, stationnement, non-chauffé. 500\$/mois. 273-3446. 23-12-85.

App./logements CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3,500 p.c., loyers rationnalisés. 327-5000. 13-01-86.

App./logements STE-ANNE DES LACS, 2 chambres, garage, très propre, près Mont-St-Sauveur. 2 800\$/saison. M5. 739-2913. St-Sauveur. 1-227-3820. 23-12-85.

App./logements JEAN TALON 3555 près Pie IX, 1,000 p.c., chauffé, eau chaude, 750\$/par mois, propre. — 387-2216. 23-12-85.

Occasions d'affaires INVESTISSEUR sérieux, ayant le sens des affaires. Terrain bien situé à vendre avec grand projet immobilier. 1-819-566-2551

App./logements QUÉBEC À PARTAGER, 9 pièces, 2 étages, haute-vie. Après 18h. — 418-527-4780. 23-12-85.

App./logements MÉTRO BEAUBIEN, 10 pièces, sur deux niveaux, sous-sol fini, stationnement, non-chauffé. 500\$/mois. 273-3446. 23-12-85.

App./logements CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3,500 p.c., loyers rationnalisés. 327-5000. 13-01-86.

App./logements STE-ANNE DES LACS, 2 chambres, garage, très propre, près Mont-St-Sauveur. 2 800\$/saison. M5. 739-2913. St-Sauveur. 1-227-3820. 23-12-85.

App./logements JEAN TALON 3555 près Pie IX, 1,000 p.c., chauffé, eau chaude, 750\$/par mois, propre. — 387-2216. 23-12-85.

Offres d'emplois CAMELOTS DEMANDÉS (filles ou garçons) Le sous-distributeur du DEVOIR est à la recherche de CAMELOTS pour la ville de: DUVERNAY

App./logements QUÉBEC À PARTAGER, 9 pièces, 2 étages, haute-vie. Après 18h. — 418-527-4780. 23-12-85.

App./logements MÉTRO BEAUBIEN, 10 pièces, sur deux niveaux, sous-sol fini, stationnement, non-chauffé. 500\$/mois. 273-3446. 23-12-85.

App./logements CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3,500 p.c., loyers rationnalisés. 327-5000. 13-01-86.

App./logements STE-ANNE DES LACS, 2 chambres, garage, très propre, près Mont-St-Sauveur. 2 800\$/saison. M5. 739-2913. St-Sauveur. 1-227-3820. 23-12-85.

App./logements JEAN TALON 3555 près Pie IX, 1,000 p.c., chauffé, eau chaude, 750\$/par mois, propre. — 387-2216. 23-12-85.

GRONDIN, POIRIER, ISABEL, MORIN, GAGNON 1, Parc Samuel Holland Québec Expriment leur profonde tristesse, à l'occasion du décès subit, de leur associé et ami, Me Marc-André Isabel Le 18 décembre 1985

Un mot nous échappe... le petit Robert le ratrappe.

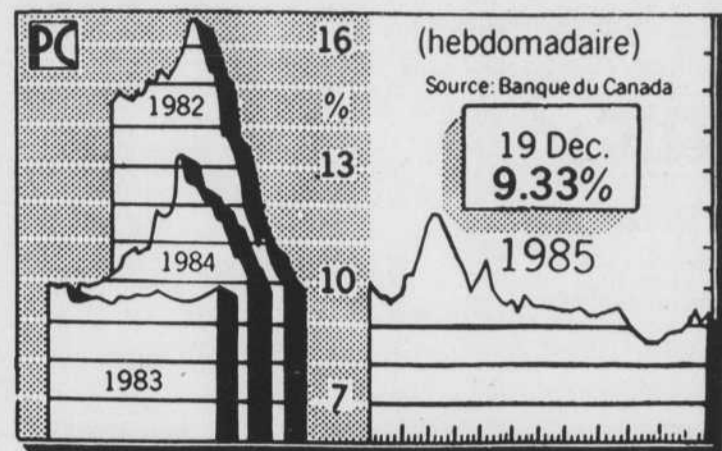
LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1—Arbre. — Pomme. 2—Oeufs cassés et cuits dans le poêle. — Gernanium. 3—Ensemble de ce qui compose de ce qui compose un lit. — Laboureaux avec la houe. 4—Krypton. — Pronom indéfini. — Pesant. 5—Action de hausser. 6—Rivière de Roumanie. — Sortie de boutons. 7—Nom scientifique du saint-pierre. — Fait connaître par un récit. — Préfixe privatif. 8—Peu de chose. — Du verbe avoir. 9—Titre des descendants de Mahomet. — Technicien. — Dague. 10—Petit cigare cylindrique. — D'un verbe gai. — Première femme. 11—Venu au monde. — Neuvième lettre grecque. — Ville de Hongrie. 12—Souffleuse. Verticalement 1—Habitant d'un kolchoz. 2—Femme d'un amiral. — Substance secrétée par les abeilles.

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## Le taux d'escompte est relevé à 9.33 %



OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a été relevé jeudi de 9.20 % à 9.33 %. Il se trouve ainsi à son plus haut niveau depuis la mi-août.

Selon les cambistes, ce changement ne devrait pas déclencher une hausse immédiate des autres taux d'intérêt, la demande de prêts étant déprimée.

Le taux de base, réservé aux emprunteurs privilégiés, est inchangé à 10 % depuis le début d'octobre.

La hausse du taux d'escompte découle des interventions de la Banque du Canada, soucieuse de défendre la valeur du dollar sur les marchés des changes, notent

les cambistes.

Le taux d'escompte est calculé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor à trois mois, adjugés tous les jeudis par la banque centrale.

La faiblesse de notre monnaie, qui a ouvert à 71.51 cents US jeudi, est due en partie aux changes de dollars canadiens contre d'autres devises — principalement des dollars US — par les sociétés pour verser des dividendes à leurs actionnaires à l'étranger.

Malgré la pression à la hausse sur les taux d'intérêt canadiens, les économistes sont généralement d'opinion que les taux féchiront légèrement en 1986.

## Au Québec, le groupe est surtout connu pour ses magasins Dapper Dan

### Sur les 84 magasins qu'elle ouvrira l'an prochain, Grafton Group n'en ajoutera aucun à son réseau québécois

PAUL DURIVAGE

La société Grafton Group Ltd. de Toronto ouvrira 84 magasins additionnels l'an prochain, dont près d'une vingtaine aux États-Unis, mais aucun au Québec, a annoncé le président et chef de la direction, M. William Heaslip, lors d'une présentation devant l'Association des analystes financiers de Montréal hier midi.

Grafton Group exploite actuellement plus de huit cents magasins de vêtements pour hommes et femmes au Canada. Ses principales bannières sont Grafton-Fraser, Jack Fraser, Loft Departments, Ladieswear, Mark Henri et Sidefects. Au Québec, on la connaît surtout pour ses magasins de vêtements Dapper Dan. Elle exploite également les rayons de vêtements pour hommes et garçons dans les magasins à rayons Woolco, à travers le Canada.

« Nous n'avons pas de projet d'expansion pour le Québec, à moins que ne se présente des opportunités d'acquisition particulièrement intéressantes », a affirmé le président. Les magasins Holt Renfrew de Montréal, mis en vente récemment, ne l'intéressent pas. « Nous avons regardé le dossier, mais ce type de commerce de haut de gamme ne convient pas à notre profil ».

Le président a expliqué que le Québec consistait en un marché particulier que l'on ne pouvait espérer attaquer efficacement à partir de Toronto. C'est pourquoi, faute d'avoir une équipe de gestion dans la province, il préfère regarder pour l'acquisition d'entreprises en place

plutôt que de chercher à y exporter les concepts élaborés pour le Canada anglais.

Même si les expériences canadiennes de percées commerciales aux États-Unis se sont avérées jusqu'à maintenant peu concluantes, Grafton croit pouvoir asseoir une solide expansion à partir de ses filiales Seifer's et Mark Henri déjà bien établies dans l'Est du pays.

Grafton exploite présentement plus de 150 magasins aux États-Unis. Elle a pour objectif de doubler ce nombre au cours des cinq prochaines années.

Au Canada, Grafton tente actuellement une expérience-pilote dans un tout nouveau secteur qui pourrait

éventuellement représenter un axe de développement important. Elle vient en effet d'ouvrir une première pharmacie de grande surface sous l'emblème de *Phar-Mor* (*far more for less money*, dit le slogan) à Toronto. La société Jack Austin Drug's co-participe au projet avec 50 % des parts.

Si l'expérience s'avère concluante, Grafton et son partenaire souhaiteraient porter rapidement à huit le nombre de ces magasins. M. Heaslip s'est d'ailleurs montré confiant d'atteindre des ventes annuelles de \$ 8 millions au terme de la première année. La seule journée d'ouverture a en outre apporté près de \$ 50,000 en caisse.

M. Heaslip n'a pas voulu faire de projections sur l'issue de l'exercice qui se termine le 31 janvier prochain, bien qu'il s'attende à ce que la compagnie puisse maintenir sa progression par rapport à l'année dernière. Celui-ci a signalé que les trois derniers mois de l'année entraînent à eux seuls près de 40 % du chiffre d'affaires annuel tandis que la dernière quinzaine de décembre compte pour environ 20 %.

Pour les premiers mois courus, Grafton a réalisé des ventes consolidées de \$ 327,4 millions, en hausse de 9,1 % sur l'année précédente. Le bénéfice s'inscrit par ailleurs à \$ 9,5 millions ou \$ 0,45 par action ordinaire, à comparer avec \$ 7,3 millions ou \$ 0,33 l'action pour la même période de l'année précédente.

#### ASPAMILL INC.

##### AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires d'ASPAMILL INC. (ci-après désignée la « compagnie ») se tiendra au siège social de la compagnie, 1225, rue Hodge, ville St-Laurent, province de Québec, mercredi, le 15 janvier 1986, à 19:00 heures, pour les fins suivantes:

1. Recevoir le rapport du conseil d'administration et les états financiers de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
3. Nommer les vérificateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
4. Approuver et ratifier tous les actes antérieurs du conseil d'administration et des officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires; et
5. Transiger toute autre affaire susceptible d'être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE 12<sup>ème</sup> jour de décembre 1985.  
PAR ORDRE DU PRÉSIDENT  
Harvey Rosenbloom

#### ROJAK CORPORATION

##### AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de ROJAK CORPORATION (ci-après désignée la « compagnie ») se tiendra aux bureaux de Messrs. Phillips & Vineberg, 5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal, province de Québec, vendredi, le 17 janvier 1986, à 11:00 heures, pour les fins suivantes:

1. Recevoir le rapport du conseil d'administration et les états financiers de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
3. Nommer les vérificateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
4. Approuver et ratifier tous les actes antérieurs du conseil d'administration et des officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires; et
5. Transiger toute autre affaire susceptible d'être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE 12<sup>ème</sup> jour de décembre 1985.  
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Nicki Lang  
Secrétaire

**PARIS 389\$** Aller retour  
249\$ aller simple

Nous avons les meilleurs prix sur les billets d'avion pour toutes les destinations  
**APPELEZ-NOUS**

Rép. Dominicaine **325\$** aller retour

Vienne **699\$**  
Bangkok **1150\$**  
Johannesburg **1300\$**  
**APPELEZ-NOUS**

**La Billeterie**  
2021 Peel — 282-1022 Permis du Québec

## Les Commissions des valeurs mobilières veulent interdire l'emploi du courtage sur des titres gérés

PAUL DURIVAGE

Les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario ont déposé un projet commun d'instruction générale interdisant à toutes fins pratiques l'emploi du courtage sur des titres gérés, autrement que pour les services traditionnels d'exécution d'ordres boursiers et de conseil.

Les emplois non-courants du courtage, ce que les milieux financiers appellent les *soft dollars*, consistent en ces ristournes que les courtiers accordent à leurs clients importants. Celles-ci peuvent prendre la forme de voyages d'étude dans des pays de soleil, ou de micro-ordinateurs.

La problématique qui fait suite à l'abolition du courtage fixe pour les opérations en Bourse se pose particulièrement lorsque le client du courtier est une personne chargée de la gestion de titres pour des tiers. C'est le cas notamment de celui qui assure la gestion d'un fonds commun de placement ou d'une caisse de retraite.

Le chargé de gestion est en effet tenu d'agir dans l'intérêt des porteurs de titres en choisissant son courtier en fonction des tarifs qu'il pratique et des services de recherche offerts, et non en fonction des « cadeaux » qu'il pourrait lui consentir. La Toronto Society of Financial Analysts, puis l'Association des analystes financiers de Montréal, avaient d'ailleurs dénoncé cette pratique à la suite d'une enquête d'opi-

nion menée auprès de leurs membres.

« La commission ne doit servir qu'à la rémunération de services qui profitent aux bénéficiaires plutôt qu'au chargé de compte », rappellent les commissions qui évoquent leur responsabilité de « soutenir la confiance des épargnants dans la régularité des pratiques sur le marché financier ».

Plus précisément, le projet d'instruction des commissions spécifie que « le courtier ne peut s'engager à remettre un pourcentage de cour-

tage sur des titres gérés ni recevoir un courtage sur de tels titres si ce n'est pour la rémunération de l'exécution d'ordres ou de services reliés directement à l'exécution d'ordres ou à la prise de décision d'investissement ».

De même, « la personne qui agit en tant que chargé de compte ne peut utiliser le courtage sur les titres gérés si ce n'est pour la rémunération d'ordres ou de services reliés directement à l'exécution d'ordres ou à la prise de décision d'investissement ».

## Deux étudiants de l'U. Laval se distinguent en actuariat

Pour la première fois depuis que le programme d'actuariat existe à l'Université Laval, deux étudiants de cette institution, M. François Grenon et M. Martin Papillon, ont surclassé tous leurs collègues d'Amérique du Nord, en remportant le premier prix, ex-aequo, à l'examen no 1 de la « Society of Actuaries ».

Pas moins de 2,730 étudiants du Canada et des États-Unis ont participé à cet examen. Deux autres candidats, un étudiant de l'Université Columbia et un autre de

l'Université de Toronto ont aussi mérité la première place.

Les étudiants Grenon et Papillon ont également remporté les deux premières places parmi les Canadiens à l'examen no 2, alors que deux autres étudiants de Laval sont arrivés ex-aequo avec un étudiant de l'Université de Montréal à l'examen no 3.

La « Society of Actuaries » soutient les candidats à une série de 10 examens avant de leur décerner le titre convoité de  *fellow*.

#### ROPAL HOLDINGS LTD.

##### AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de ROPAL HOLDINGS LTD. (ci-après désignée la « compagnie ») se tiendra aux bureaux de Messrs. Phillips & Vineberg, 5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal, province de Québec, vendredi, le 17 janvier 1986, à 10:00 heures, pour les fins suivantes:

1. Recevoir le rapport du conseil d'administration et les états financiers de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
3. Nommer les vérificateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
4. Approuver et ratifier tous les actes antérieurs du conseil d'administration et des officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires; et
5. Transiger toute autre affaire susceptible d'être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE 12<sup>ème</sup> jour de décembre 1985.  
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Nicki Lang  
Secrétaire

#### ROSENBLUM GROUPE INC.

##### AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de ROSENBLUM GROUPE INC. (ci-après désignée la « compagnie ») se tiendra au siège social de la compagnie, 1225, rue Hodge, ville St-Laurent, province de Québec, mercredi, le 15 janvier 1986, à 19:30 heures, pour les fins suivantes:

1. Recevoir le rapport du conseil d'administration et les états financiers de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
3. Nommer les vérificateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
4. Approuver et ratifier tous les actes antérieurs du conseil d'administration et des officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires; et
5. Transiger toute autre affaire susceptible d'être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE 12<sup>ème</sup> jour de décembre 1985.  
PAR ORDRE DU PRÉSIDENT  
Harvey Rosenbloom

#### DYNE-A-PAK INC.

##### AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de DYNE-A-PAK INC. (ci-après désignée la « compagnie ») se tiendra aux bureaux de Messrs. Phillips & Vineberg, 5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal, province de Québec, vendredi, le 17 janvier 1986, à 13:30 heures, pour les fins suivantes:

1. Recevoir le rapport du conseil d'administration et les états financiers de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1984, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
3. Nommer les vérificateurs de la compagnie pour l'année qui suit;
4. Approuver et ratifier tous les actes antérieurs du conseil d'administration et des officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires; et
5. Transiger toute autre affaire susceptible d'être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE 12<sup>ème</sup> jour de décembre 1985.  
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Nicki Lang  
Secrétaire

#### May & Baker Canada Inc.



W.D.E. (Bill) Phillips



David R.O. Havers



Bob Stam

J.H. Childs, président du conseil d'administration, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:  
W.D.E. (Bill) Phillips devient président de May & Baker Canada Inc. Les deux divisions opérationnelles sont dirigées par David R.O. Havers, directeur de la division des produits agrochimiques, et par Bob Stam, directeur de la division des produits chimiques.

MM. Phillips, Havers et Stam sont élus administrateurs de la Compagnie et membres du conseil de direction. May & Baker Canada Inc. sert les marchés canadiens de l'agriculture et des produits chimiques depuis 1929. May & Baker est un membre du groupe Rhône-Poulenc, l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de produits chimiques.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés ci-dessus dans aucune province du Canada. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire aura accepté le dépôt de ce prospectus.

Émission additionnelle

**27 500 000 \$**

**SIGO INC.**

**2 000 000 d'actions ordinaires**

**Prix: 13,75 \$ l'action**

Les actions ordinaires sont offertes conformément à un prospectus daté du 3 décembre 1985, dont des exemplaires peuvent être obtenus auprès des sous-nommés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces titres.

**Richardson Greenshields du Canada Limitée**

**Lévesque, Beaubien Inc.**

**Geoffrion, Leclerc Inc.**

décembre 1985

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés ci-dessus dans aucune province du Canada. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire aura accepté le dépôt de ce prospectus.

Premier appel public à l'épargne

**11 509 000 \$**

**BILTRITE NIGHTINGALE INC.**

(anciennement Meubles Biltrite Ltée)

**1 354 000 unités**

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription

BONS DE SOUSCRIPTION

Quatre bons de souscription conféreront à leur porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Biltrite Nightingale Inc. à un prix de 10,20 \$ au cours de la période commençant le 19 décembre 1985 et se terminant le 31 décembre 1988.

**Prix: 8,50 \$ l'unité**

Les actions ordinaires sont offertes conformément à un prospectus daté du 5 décembre 1985, dont des exemplaires peuvent être obtenus auprès des sous-nommés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces titres.

**Richardson Greenshields du Canada Limitée**

**Lévesque, Beaubien Inc.**

décembre 1985

LE DEVOIR RECOURS

Progression des cours

TORONTO (PC) - Les cours ont progressé dans une forte activité, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composite a terminé la journée en hausse de 2,62 points, à 2873,83.

Le volume des échanges a grossi, atteignant 20,1 millions d'actions (soit 17,88 millions le jour précédent).

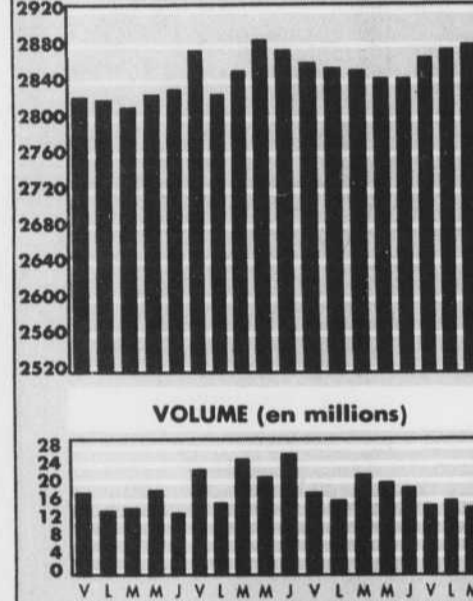
Dans les industrielles, International Business Machines finit à 124 \$ 1/4. Weldwood Canada 1-4 à 118 \$ 7/8. National Business Systems 1-8 à 25 \$ 3/4. Ford Motor Canada 1-4 à 17 \$ 3/4. Seagram 5-8 à 67 \$ 5/8. Canada Packers perd 1-4 à 37 \$ 1/4. Canadian Imperial Bank à 89 \$. Corby Distilleries 1-4 à 41 \$ 1/4. Bramalea 1-8 à 17 \$ 3/4.

Dans les mines, Giant Yellowknife gagne 5-8 à 220 \$ 3/4. McIntyre Mines 1-2 à 40 \$ et Teck Corp. B-3 à 17 \$ 3/4. Canada Tungsten cède 2-8 à 12 \$ et Rio Algom 1-2 à 22 \$ 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL

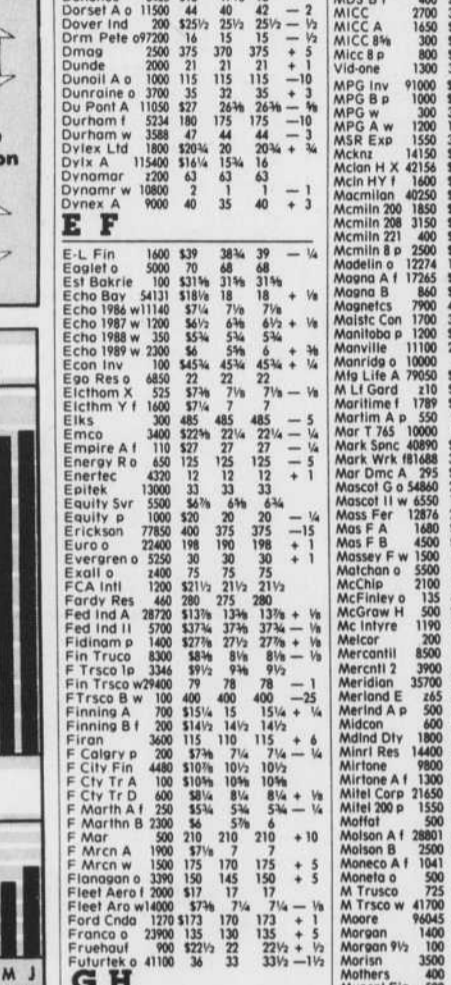


AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

Table of stock prices for companies starting with C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

INDICE GÉNÉRAL

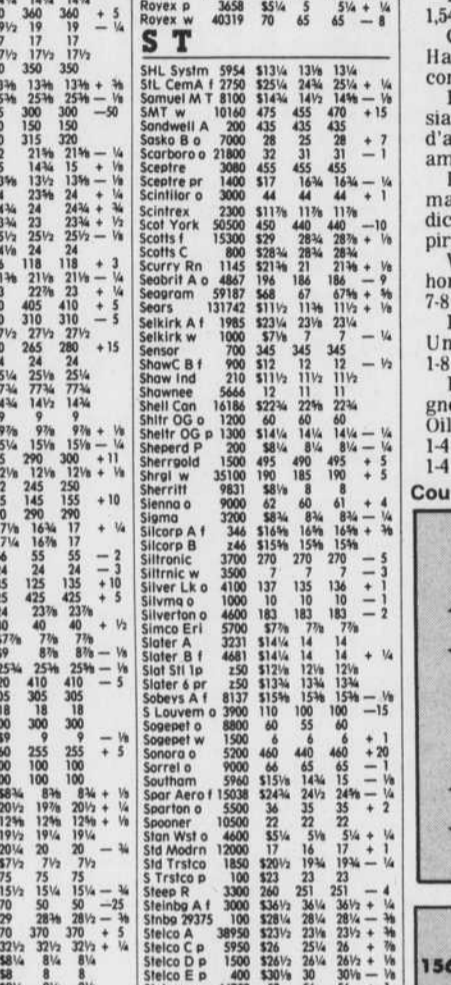


AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

Table of stock prices for companies starting with C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

INDICE GÉNÉRAL

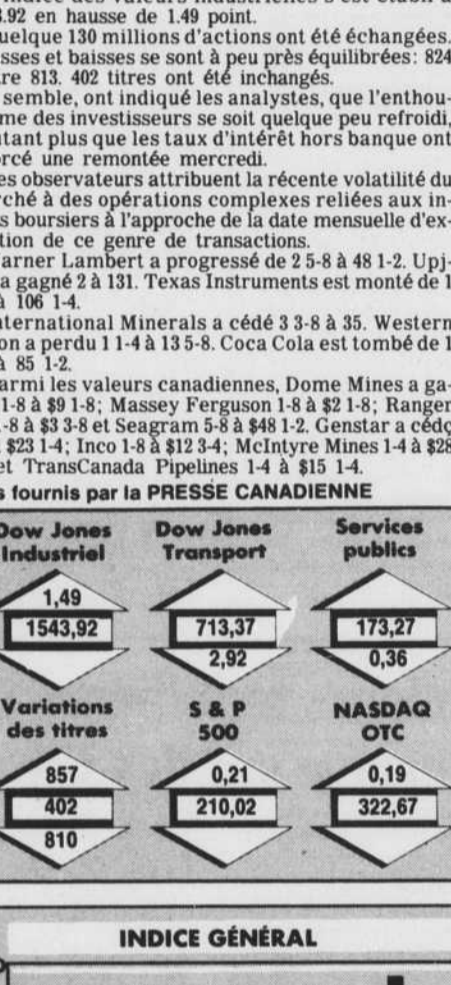


AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

Table of stock prices for companies starting with C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

INDICE GÉNÉRAL

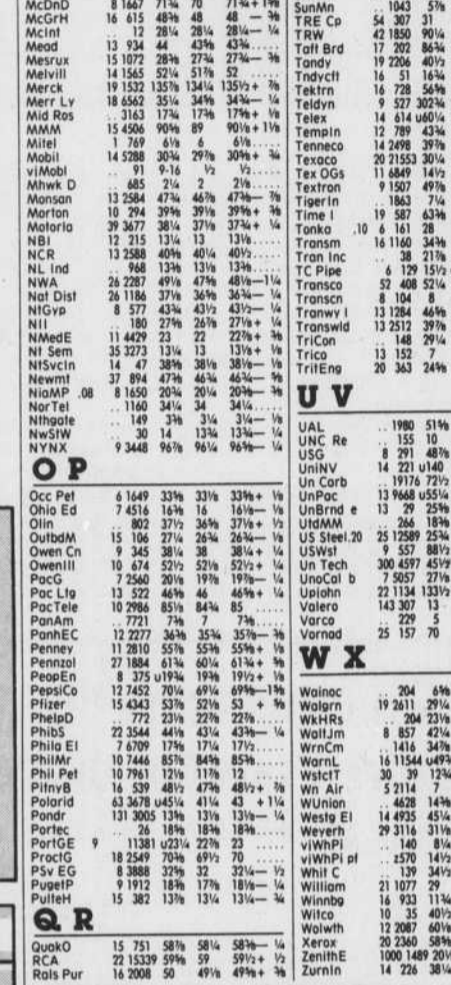


AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

Table of stock prices for companies starting with C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

INDICE GÉNÉRAL



AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

Le Dow Jones grimpe

NEW YORK (AFP) - La tendance est demeurée incertaine hier à Wall Street dans un marché modérément actif, bien que la pression des prises de bénéfice ait été modérée.

L'indice des valeurs industrielles s'est établi à 1543,92 en hausse de 1,49 point.

Quelques 130 millions d'actions ont été échangées. Hausses et baisses se sont à peu près équilibrées: 824 contre 813, 402 titres ont été inchangés.

Il semble, ont indiqué les analystes, que l'enthousiasme des investisseurs se soit quelque peu refroidi, d'autant plus que les taux d'intérêt hors banque ont amorcé une remontée mercredi.

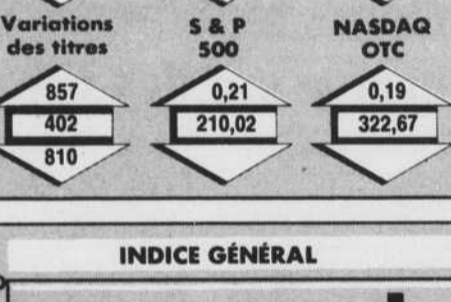
Les observateurs attribuent la récente volatilité du marché à des opérations complexes reliées aux indices boursiers à l'approche de la date mensuelle d'expiration de ce genre de transactions.

Warner Lambert a progressé de 2-5 à 48 1/2. Upjohn a gagné 1-8 à 131. Texas Instruments est monté de 1-7 1/8 à 106 1/4.

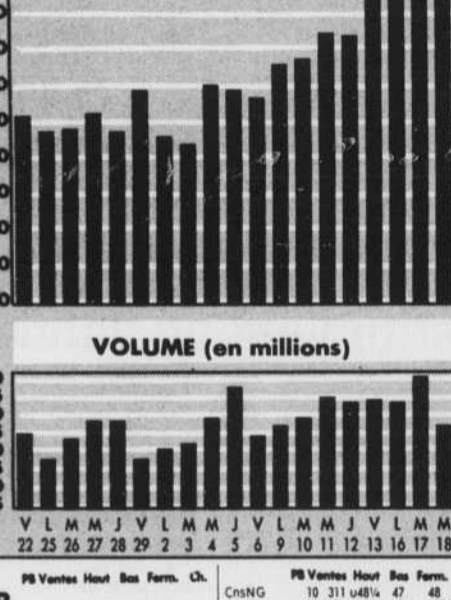
International Minerals a cédé 3-8 à 35. Western Union a perdu 1-4 à 135-8. Coca Cola est tombé de 1-8 à 85 1/2.

Parmi les valeurs canadiennes, Domes Mines a gagné 1-8 à 89-1/8. Massey Ferguson 1-8 à 21-1/8. Ranger Oil 1-8 à 33-1/8 et Seagram 5-8 à 67-1/2. Genstar a cédé 1-4 à 23-1/4. Inco 1-8 à 112-3/4. McIntyre Mines 1-2 à 40-1/4 et TransCanada Pipelines 1-4 à 81-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



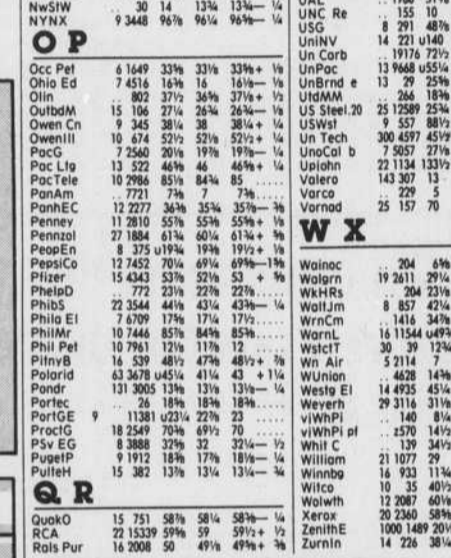
AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.

OPTICS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of stock prices for companies in the Optics Trans-Canada Transigées sector.

INDICE GÉNÉRAL



AB

Table of stock prices for companies starting with A and B, including AMCA, Alcan, Agropur, etc.







# SPORTS



Ken Berry et Darren Boyko, de l'équipe canadienne, jouent du bâton avec le défenseur tchèque Arnold Kadlec. Le Canada a subi, hier, une autre défaite, la troisième défaite d'affilée, aux mains de la Tchécoslovaquie.

## Troisième revers d'affilée Le Canada s'incline 7-2 devant la Tchécoslovaquie

MOSCOU (PC) — Le Canada a subi une troisième défaite consécutive hier au tournoi des IZVESTIA à Moscou.

La Tchécoslovaquie a vaincu l'équipe nationale 7-2, à l'aide de quatre buts réussis par Jiri Lala et Mojmir Bozik. Don McLaren, de Kitchener, a ouvert le pointage pour le Canada, mais les Tchécoslovaques n'ont mis que 38 secondes à égaler la marque, grâce à un but de Dusan Pasek. Ils ont ensuite filé vers une victoire facile, ayant pris une avance de 4-1 en première période.

Cliff Ronning, de Burnaby, a réussi l'autre but du Canada.

Dusan Pasek, Jiri Grdino et Peter Rosol ont marqué les autres buts des vainqueurs, qui méritaient une première victoire après avoir annulé face à la Suède et à la Finlande.

Le nombre de lancers officiels a été de 17-12 en faveur des Tchécoslovaques, mais on estime qu'il y en a eu au moins le double.

L'assistant-entraîneur Guy Charon a affirmé que les Canadiens avaient bien joué dans la défaite.

« On peut croire qu'il est difficile de trouver un angle positif dans un échec de 7-2, a-t-il commenté, mais nous connaissons le calibre de la compétition avant de venir ici. Les Tchèques sont champions du monde et ils n'ont jamais cessé de forcer le jeu ».

« Depuis le début du tournoi, il semble que chaque petite erreur que nous faisons profite à l'adversaire. Mais nos jeunes, dont la majorité n'a jamais connu une compétition aussi relevée, travaillent fort et fournissent un excellent effort. L'expérience acquise contre ces joueurs qui ont souvent 24 ou 25 ans n'a pas de prix ».

La moyenne d'âge de l'équipe nationale canadienne, qui se prépare pour les Jeux olympiques de Calgary, est de moins de 21 ans.

**Victoire soviétique**  
Lors d'un autre match disputé hier, les Soviétiques ont remporté une troisième victoire en surclassant les

Suèdois 10-1. Ceux-ci ont une fiche de 1-1-1 et occupent le troisième rang du classement, derrière les Tchécoslovaques.

Sergei Ageikin, Alexander Gerasimov et Vladimir Krutov ont réussi deux buts chacun pour l'URSS, dont les autres marqueurs ont été Igor Larinov, Sergei Makarov, Zinetula Bilyaletdinov et Alexei Kosatonov.

Michael Hjalm a réussi le dernier but de la rencontre et évité le blanchissage à l'équipe de la Suède.

## Ils obtiennent quatre joueurs en retour du lanceur et de Sal Butera

# Les Expos échangent Bill Gullickson aux Reds

GUY ROBILLARD

(PC) — Les Expos ont confirmé les rumeurs hier en échangeant Bill Gullickson aux Reds de Cincinnati en retour de trois autres lanceurs droitiers, Jay Tibbs, Andy McGaffigan et John Stuper, mais ont ajouté une surprise en impliquant les receveurs Sal Butera et Dann Bilardello dans la transaction.

Les Expos obtiennent donc quatre joueurs en retour de deux.

« Nous tenions à ajouter de la profondeur au sein de notre personnel de lanceurs, a affirmé le directeur-gérant Murray Cook. Et Dann Bilardello est un meilleur receveur que Butera. Il possède un meilleur lancer au deuxième-but, il est plus jeune et il a plus de potentiel en attaque. Lui et Fitzgerald devraient nous donner 162 perçages derrière le marbre ».

Gullickson est le joueur le plus important de cette transaction. « Non, il n'a pas constitué une déception à Montréal, a assuré Cook. C'est un lanceur solide. Seulement, je le répète, nous avions besoin de plus de profondeur ».

Et dire qu'au dernier camp d'entraînement, on se demandait ce que les Expos allaient faire de tant de lanceurs. Depuis, Charlie Lea et Joe Hesketh ont subi des blessures sé-

## Gillis donne la victoire aux Nordiques à 3 secondes de la fin Larry Robinson n'a pu tout faire seul!

ANDRÉ BELLEMARE

(PC) — Paul Gillis se dirige dans le territoire du Canadien et, avec trois secondes à faire en période supplémentaire, il décoche un tir d'un angle difficile.

La rondelle ricoche sur un défen-

seur et se faufile entre le gardien Steve Penney et le poteau pour toucher le fond du filet.

Gillis, un joueur défensif, procure un gain spectaculaire de 5-4 aux Nordiques et provoque une explosion de joie parmi les 15,341 spectateurs au Colisée.

Les Québécois ont effacé un déficit de trois buts avant de l'emporter et ils ont terni la soirée de trois buts du vétéran défenseur Larry Robinson, tous trois marqués en avantage numérique. Robinson en était à son premier truc du chapeau en carrière.

Les deux équipes ont ainsi partagé les honneurs du programme double et les Nordiques ont par le fait même repris seuls la tête de la section Adams, deux points devant les Montréalais et Boston.

Ce fut le match des unités spéciales. Chaque équipe a en effet inscrit trois buts en situation de supériorité numérique. Les deux tiers des neuf buts de la rencontre.

Chris Nilan a été l'autre Canadien à déjouer Mario Gosselin, chancelant sur un moins deux buts. Gosselin a reçu 32 tirs.

Outre Gillis, Anton Stastny, J.-F. Sauvé, Alain Côté et Michel Goulet (son 24e) ont eu raison de Steve Penney, moins occupé avec 25 tirs.

Les Québécois ont tenu le coup défensivement avec seulement quatre arrières (Moller, Price, Delorme et Picard).

Le Tricolore, lui, a perdu les services de Chris Chelios en première période. Le défenseur a subi des contusions à la jambe gauche.

**Le Canadien débute en ilions**

Le Canadien a amorcé le match en ilions, un peu comme la veille à Montréal.

Devant des Nordiques désorganisés, nerveux, incapables de préparer quelque chose de menaçant, les Montréalais se sont donné une bonne avance de 3-0.



Un peu après le début du deuxième engagement, voilà que le vent a viré de bord et les Québécois ont repris leur contenance pour forcer à leur tour le jeu.

Leurs efforts ont été récompensés quand ils ont marqué à leur tour trois buts pour boucler les 40 premières minutes avec un pointage égal 3-3.

Les unités spéciales ont encore une fois joué un rôle primordial. Chaque équipe a marqué en effet deux de ses trois buts en avantage numérique.

L'arbitre Don Koharski s'est amusé à pénaliser les locaux en début de match avant que le résultat que les Fleurdelisés ont dû se défendre à deux reprises pendant une minute à court de deux hommes.

La première fois, Price et Picard étaient punis et Price venait à peine de sauter sur la patinoire que Robinson a marqué son premier but à 4:46 au premier vingt.

Larry Robinson a profité d'une autre attaque à cinq contre trois (Price et Eagles au cachot) pour porter la priorité du Canadien à 3-0 à 15:21 minutes et jeter la stupeur dans la foule.

Au tout début de la partie, à la 13e seconde, Mario Gosselin a très mal parié sur un tir de Chris Nilan et le Canadien menait déjà 1-0.

**Retour des Nordiques**

À la reprise du jeu au second tiers, les visiteurs ont continué de jouer avec leur belle assurance et le tempo du match ne semblait pas vouloir changer.

Mais l'arbitre a décerné trois pénalités de suite au Canadien.

L'allure du match n'allait plus être ensuite le même.

Les Nordiques ont retrouvé leur touche magique en attaque à cinq et, en moins de 56 secondes, la marge était réduite de trois à un but.

Anton Stastny et J.-F. Sauvé ont soulevé l'enthousiasme en trompant Penney lors d'attaques massives.

Les Québécois ont conservé l'initiative et, à 17:44 minutes, Alain Côté complétait un jeu de Eagles et Gillis pour niveler la marque 3-3.

Ce fut le délire chez les partisans.

Les Nordiques n'ont tiré que quatre fois au premier vingt vers Penney mais à 15 reprises au second.

Quant à Gosselin, il a été mis à l'épreuve 13 et 9 fois au cours des deux premières périodes.

### Nordiques 5, Canadien 4

#### Première période

- 1—Montréal, Nilan 4
- Gainey 0:13
- 2—Montréal, Robinson 6
- Naslund, Smith 4:26
- 3—Montréal, Robinson 7
- Nilan, Naslund 15:21
- Pénalités — Price Qué 2:19, Picard Qué 3:15, Smith Mtl, Hunter Qué 7:44, Skrudland Mtl 11:49, Price Qué 13:55, Eagles Qué 14:49, Svoboda Mtl, Gillis Qué mineures 16:42, Green Mtl 17:42.

#### Deuxième période

- 4—Québec, A. Stastny 8
- Picard, P. Stastny 9:16
- 5—Québec, Sauvé 6
- P. Stastny, A. Stastny 10:12
- 6—Québec, Côté 4
- Eagles, Gillis 17:44
- Pénalités — Kordic Mtl 5:05 Svoboda Mtl 8:10, Kurvers Mtl 9:47, Hunter Qué 11:04, Gainey Mtl 14:03, Paiement Qué 16:50.

#### Troisième période

- 7—Montréal, Robinson 8
- Smith, Naslund 0:54
- 8—Québec, Goulet 24
- Sauvé, A. Stastny 11:18
- Pénalité — Deblois Mtl 9:51

#### Prolongation

- 9—Québec, Gillis 8
- Picard, Moller 8:57
- Pénalité — Aucune

#### Tirs au but

- Montréal 13
- Québec 15
- Gardiens — Montréal, Penney, Québec, Gosselin, Assistance — 15,341.

rieuses, et David Palmer s'apprête à partir.

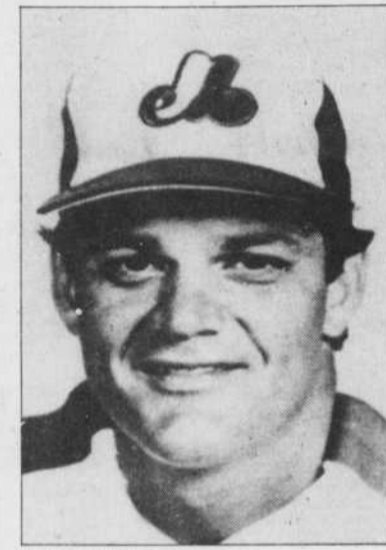
### Gullickson peiné

Ils sont plusieurs à prétendre que Gully n'a jamais rempli les promesses que laissait présager son talent. Recrue de l'année en 1980, il a une fiche à vie légèrement supérieure à 500 (70-61, 14-12 en 1985) au sein d'une équipe qui a conservé pendant des années la meilleure fiche de la Ligue nationale. Il a établi un record, pour une recrue, de 18 retraits au bâton contre les Cubs en 1980.

« J'ai des émotions mitigées au sujet de cet échange, a-t-il déclaré. Je passe à une équipe qui aspire au championnat, mais je suis peiné de quitter Montréal. J'y ai passé toute ma carrière et j'y comptais plusieurs amis ».

Cook a déclaré hier ne plus se rappeler si c'est lui ou Pete Rose qui avait mentionné le nom de Gullickson en premier, mais il avoue qu'il savait que le joueur-gérant des Reds appréciait le style de Gullickson. Avec Mario Soto, Tom Browning (20 victoires en 1985) et John Denny, il complètera un quatuor de partants qui pourrait assurer aux Reds le championnat de la division Ouest.

« Nous avions besoin du nombre, ils recherchaient un gros nom », a



Bill Gullickson

mentionné Cook. Le gérant Buck Rodgers s'est réjoui de la transaction pour les mêmes raisons que Cook en affirmant que les Expos avaient rempli un de leurs principaux objectifs en saison

morte en ajoutant de la profondeur à leur personnel de lanceurs.

Il a aussi affirmé que cette transaction donnait plus de latitude à l'équipe pour régler le cas d'Andre Dawson.

« Nous avons maintenant plus d'options et cela ne veut pas nécessairement dire que nous allons l'échanger. Nous pensions obtenir un lanceur de premier plan en retour de ses services, mais nous avons maintenant d'autres alternatives ».

### Les nouveaux Expos

Des quatre joueurs obtenus des Reds de Cincinnati par les Expos en retour de Bill Gullickson et Sal Butera, Jay Tibbs est sans doute le plus prometteur.

Agé de 23 ans, il a compilé un dossier de 10-16 et une moyenne de points mérités de 3.92 en 35 matches (34 départs) avec les Reds. Il a fait un court séjour à Denver après avoir additionné une fiche de 4-11.

Il fut un choix de deuxième ronde des Mets de New York en 1980 et est passé aux Reds en 1984, en retour de Bruce Berenyi. C'est un lanceur de balles rapides doté d'un bon bras.

Si Tibbs est le plus prometteur, Andy McGaffigan apparaît aux dirigeants des Expos la valeur la plus sûre.

Il a rejoint les Reds en cours de saison après avoir compilé une fiche de 11-5 et une MPM de 2.95 à Denver. En 15 départs à Cincinnati, il a présenté un dossier de 3-3 et une MPM de 3.72. Il a lancé brièvement pour les Expos en 1984, ayant été obtenu en retour d'Al Oliver. Il est passé aux Reds en échange de Dan Driessen.

Le gérant Buck Rodgers le dit nettement amélioré depuis qu'il a développé un meilleur tir à effet et un changement de vitesse.

Le directeur-gérant Murray Cook admet que John Stuper (8-5 et MPM de 4.55) en a arraché la saison dernière, mais il aime son bras et rappelle qu'il s'est déjà illustré à St. Louis (9-7, MPM de 3.36 en 1982 et 12-11, MPM de 3.68 en 1983).

Quant à Dann Bilardello, 26 ans, Cook se plaît à rappeler qu'il avait été le receveur numéro un des Reds en 1983, lorsqu'il avait maintenu une moyenne de .238 et claqué neuf circuits.

## Le match du 6 décembre entre Hull et Shawinigan La Régie des sports intervient

TROIS-RIVIÈRES (PC) — En rapport avec les incidents disgracieux survenus à Shawinigan le 6 décembre dernier, la Régie de la sécurité dans les sports du Québec déplore le travail incomplet du comité de discipline de la LHJMQ et elle a entrepris des démarches auprès du procureur général dans le but d'encourager ce dernier d'intenter des poursuites pé-

nales contre les responsables des bagarres survenues lors du match entre les Cataractes de Shawinigan et les Olympiques de Hull le soir du 6 décembre.

Rappelerons que ce match a été ponctué de plusieurs bagarres à telle enseigne que la sûreté municipale de Shawinigan a dû arrêter la partie huit minutes avant la fin. L'entraîneur des Olympiques de

Hull, Pat Burns, se serait rendu par la suite au poste de police y déposer des plaintes contre quatre membres des Cataractes, le pilote Jacques Grégoire et les joueurs Martin Fecteur, Steve Massé et Alex Daviault.

La Régie tient à rappeler que dans un premier temps, elle avait décidé de ne pas intervenir de façon directe dans ce dossier par res-

pect pour la Ligue de hockey junior majeur du Québec lui permettant ainsi d'exercer sa juridiction relativement à ces événements et de prendre ses responsabilités par l'entremise de son comité de discipline.

La Régie déplore vivement la décision rendue par le comité de discipline. D'une part elle s'appuie sur une preuve très incomplète. En effet, des témoins importants tels les officiels et les victimes n'ont pas été entendus. Au surplus, une cassette vidéo reproduisant les agressions elles-mêmes n'a pas été visionnée.

D'autre part, la Régie désire exprimer son désaccord avec les sanctions imposées parce qu'elle les estime trop clémentes dans les circonstances. Devant la gravité de la situation, la Régie de la sécurité dans les sports du Québec suggère fortement au procureur général d'intenter des poursuites criminelles contre les auteurs de telles infractions. La Régie propose aux autorités de la Ligue de hockey junior majeur du Québec d'appliquer dès maintenant la disposition du règlement de l'Association canadienne de hockey amateur relative à l'obligation pour l'arbitre d'exclure tout participant à une bataille pour la balance de la partie.

## HOCKEY

LIGUE NATIONALE		Division Prince-de-Galles		
Section Charles Adams				
	pj	g	p n bp bc pts	
QUÉBEC	32	18	12 2 127	103 38
BOSTON	31	15	10 6 117	106 36
MONTRÉAL	32	16	12 4 141	120 36
BUFFALO	32	15	15 2 118	111 32
HARTFORD	30	15	14 1 120	119 31
Section Lester Patrick				
PHILADELPHIE	33	24	9 0 153	103 48
WASHINGTON	30	19	7 4 117	90 42
ISLANDERS NY	30	12	10 8 116	115 32
PITTSBURGH	33	14	15 4 127	119 32
RANGERS NY	32	14	17 1 113	109 29
NEW JERSEY	31	13	17 1 116	131 27
Division Clarence Campbell				
Section James Norris				
ST-LOUIS	30	14	12 4 112	116 32
CHICAGO	30	11	15 4 125	143 26
MINNESOTA	31	9	15 7 127	125 25
TORONTO	31	8	18 5 118	139 21
DETROIT	30	7	19 4 98	156 18
Section Connie Smythe				
EDMONTON	33	23	6 4 175	130 50
CALGARY	31	17	11 3 136	108 37
VANCOUVER	33	10	19 4 121	143 24
WINNIPEG	34	10	20 4 119	160 24
LOS ANGELES	31	8	19 4 105	155 20

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC		Lundi		Chicoutimi à Longueuil		Hull à Shawinigan	
		Mardi		Hull 3, Laval 1		Verdun 4, T-Rivières 3	
		Mardi		Granby 7, Longueuil 4		Ce soir	
		Lundi		Laval à Verdun			
		Mardi		Chicoutimi à St-Jean		T-Rivières à Verdun	
HULL	39	28	11	0	203	135	56
DRUMMONDVILLE	40	24	12	4	197	165	52
VERDUN	38	24	13	1	203	185	49
CHICOUTIMI	38	18	16	4	206	177	40
ST-JEAN	38	18	16	2	182	198	38
SHAWINIGAN	38	17	19	2	173	176	36
LAVAL	37	16	20	1	188	211	33
T-RIVIÈRES	39	15	22	2	191	204	32
LONGUEUIL	38	11	25	2	164	194	24
GRANBY	39	11	26	2	176	238	24

Ligue nationale		Mercredi	
		Hartford 4, Calgary 3	
		Buffalo 5, Rangers 4	
		Montréal 3, Québec 2	
		Chicago 5, Winnipeg 4	
		Washington 5, Edmonton 2	
		Los Angeles 4, Toronto 3	
		Hier	
		Québec 5, Montréal 4	
		Boston 2, Hartford 1	
		Philadelphie 6, New Jersey 3	
		Pittsburgh 4, Minnesota 3	
		Ce soir	
		Islanders à Rangers	
		Calgary à St. Louis	
		Washington à Winnipeg	
		Los Angeles à Edmonton	
		Toronto à Vancouver	
		Samedi	
		Minnesota à Boston	
		New Jersey à Hartford	
		Rangers à Islanders	
		Philadelphie à Pittsburgh	
		Chicago à Detroit	
		Buffalo à Montréal	
		Vancouver à Los Angeles	
		Dimanche	
		Boston à Buffalo	
		Washington à Québec	
		Minnesota à New Jersey	
		Pittsburgh à Philadelphie	
		Calgary à Chicago	
		Winnipeg à Edmonton	
		Les meneurs	
		(Parties d'hier non comprises)	
		b a pts	
Gretzky, Edm	21	61	82
Lemieux, Pit	19	36	55
Naslund, Can	24	29	53
Anderson, Edm	24	26	50
Propp, Phi	22	24	46
Kurri, Edm	24	21	44
Coffey, Edm	22	21	44
Haw'chuck, Win	21	21	42
Stastny P, Qué	18	24	42
Kerr, Phi	29	12	41
Bossy, Isl	20	20	40
Brotan, Min	15	24	39
Francis, Har	12	27	39
Savard, Chi	19	19	38
Murray, Chi	16	22	38
Goulet, Qué	23	14	37
Tanti, Van	20	16	36
Fraser, Chi	14	22	36
Smith, Can	10	26	36
Gartner, Was	17	18	35

## FOOTBALL

Ligue Nationale		Buffalo à Miami	
		Chicago à Detroit	
		Cincinnati à N-Angleterre	
		Cleveland à NY Jets	
		Dallas à San Francisco	
		Green Bay à Tampa Bay	
		Houston à Indianapolis	
		Philadelphie à Minnesota	
		San Diego à Kansas City	
		Lundi	
		Atlanta à N	